



**HAL**  
open science

## L'évolution de la profession d'architecte

Bernard Lamy, Mario Robirosa

► **To cite this version:**

Bernard Lamy, Mario Robirosa. L'évolution de la profession d'architecte : Enquête statistique auprès des diplômés des écoles d'architecture. [Rapport de recherche] 0020/75, Centre de sociologie urbaine; Secrétariat d'état à la Culture / Secrétariat de la recherche architecturale (SRA). 1975. hal-03084877

**HAL Id: hal-03084877**

**<https://hal.science/hal-03084877>**

Submitted on 21 Dec 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# L'EVOLUTION DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE

ENQUÊTE STATISTIQUE

AUPRÈS DES DIPLOMÉS DES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

BERNARD LAMY

MARIO ROBIROSA

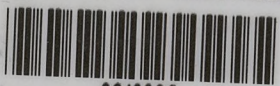
1975

CENTRE DE SOCIOLOGIE URBAINE

118, RUE DE LA TOMBE-ISSOIRE, 75014 PARIS

TÉL. 588-28-22

EA PARIS-VILLEMIN BIBLIOTHEQUE



0019898



72.00 LAM  
331.54:72  
Lamy

# L'EVOLUTION DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE

ENQUÊTE STATISTIQUE  
AUPRÈS DES DIPLOMÉS DES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

BERNARD LAMY  
MARIO ROBIROSA

1975

CENTRE DE SOCIOLOGIE URBAINE  
118, RUE DE LA TOMBE-ISSOIRE, 75014 PARIS  
TÉL. 588-28-22

Ce rapport expose les résultats  
d'une étude entreprise à la  
demande du Secrétariat d'État à  
la Culture, Direction de  
l'Architecture.  
L'Institut National de la  
Statistique et des Études  
Démographiques a organisé et  
réalisé l'enquête sur le terrain.  
On participe à l'élaboration  
partenariale  
RUE DE LA TOMBE-ISSOIRE





- TABLE DES MATIÈRES -

CHAPITRE I - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE

1. Particularités de la profession par type de l'échantillon

2. Activité et inactivité chez les diplômés en architecture

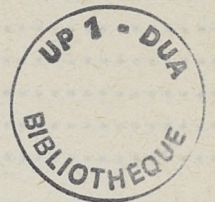
3. Diplômés n'exerçant pas l'architecture ni l'urbanisme

4. Exercice de la profession d'architecte

4.1. La multiactivité

4.2. Le statut de patron et celui de salarié

4.3. L'exercice professionnel en agence et hors agence



CHAPITRE II - ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES ENTRE 1955 et 1974

1. Structure d'ensemble de la pratique professionnelle des architectes en 1974

2. Structure d'ensemble de la pratique professionnelle des architectes en 1955

3. Changements intervenus dans la structure de la pratique professionnelle entre 1955 et 1974

4. Changements intervenus dans l'accès aux divers secteurs de la pratique professionnelle entre 1955 et 1974

Ce rapport expose les résultats d'une étude entreprise à la demande du Secrétariat d'Etat à la Culture, Direction de l'Architecture.

CHAPITRE III - INFLUENCE DU TEMPS SUR LA SITUATION PROFESSIONNELLE

1. Influence de l'ancienneté dans la profession sur la situation professionnelle en 1974

2. Influence de l'âge sur les fonctions occupées en 1974

3. La mobilité entre fonctions : approbation à l'Etat

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques a organisé et réalisé l'enquête sur le terrain.

Ont participé à l'élaboration du questionnaire :  
P. RENDU et J. RETEL



- TABLE DES MATIERES -

	Page
CHAPITRE I - L'ACTIVITE DES DIPLOMES EN ARCHITECTURE : DESCRIPTION GENERALE	1
1. Particularités de la composition par âges de l'échantillon.....	2
2. Activité et inactivité chez les diplômés en architecture. ....	3
3. Diplômés n'exerçant pas l'architecture ni l'urbanisme.,.....	6
4. Exercice de la profession d'architecte .....	7
4.1. La multiactivité .....	7
4.2. Le statut de patron et celui de salarié .....	8
4.3. L'exercice professionnel en agence et hors agence .....	9
 CHAPITRE II - EVOLUTION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES ENTRE 1965 et 1974	 11
1. Structure d'ensemble de la pratique professionnelle des architectes en 1974	12
2. Structure d'ensemble de la pratique professionnelle des architectes en 1965	13
3. Changements intervenus dans la structure de la pratique professionnelle entre 1965 et 1974 .....	 14
4. Changements intervenus dans l'accès aux diverses fonctions professionnelles entre 1965 et 1974 .....	 16
 CHAPITRE III - INFLUENCE DU TEMPS SUR LA SITUATION PROFESSIONNELLE EN AGENCE	 21
1. Influence de l'ancienneté dans la profession sur les fonctions occupées en agence en 1974 .....	 22
2. Influence de l'âge sur les fonctions occupées en agence en 1974 et 1965 ...	24
3. La mobilité entre fonctions : approximation à l'étude de son évolution entre 1965 et 1974 .....	 25



	Page
CHAPITRE IV - L'EVOLUTION DES MODES DE FORMATION	29
1. La formation scolaire .....	30
2. Les études d'architecture et la formation pratique .....	34
2.1. Les études d'architecture proprement dites .....	34
2.2. La formation para architecturale .....	36
2.2.1. La place .....	36
2.2.2. Les stages de formation .....	37
3. Les études supérieures para architecturales .....	38
 CHAPITRE V - L'ORIGINE SOCIALE	 40
1. Données d'ensemble .....	41
2. L'entrée dans la vie professionnelle : l'incidence de l'origine sociale	48
2.1. L'orientation vers l'architecture .....	48
2.2. L'association à un cabinet déjà lancé .....	50
2.3. Le lancement du cabinet .....	51
 CHAPITRE VI - SITUATION DE LA PROFESSION : LE JUGEMENT DES ARCHITECTES	 53
1. L'accès à la commande .....	54
1.1. La concurrence externe .....	55
1.1.1. La concurrence des maîtres d'oeuvre .....	56
1.1.2. La concurrence des bureaux d'études techniques .....	59
1.2. La concurrence interne .....	62
1.2.1. Limitation des crédits publics .....	62
1.2.2. Etablissement de listes d'agrément .....	63
1.2.3. Les concours d'architecture .....	66
2. Les problèmes de formation .....	66
 CONCLUSION	 69
 TABLEAUX ANNEXES	 T. 1



On ne justifiera pas une telle étude - trop d'éléments manifestent les difficultés de son exécution, qui, de l'extrême complexité de l'événement, exige qu'une réflexion soit poursuivie.

On dira cependant que cette étude, venant dans un milieu passionné, a été par elle-même le service des thèmes politiques ou des forces économiques. Elle est entreprise à un moment où l'on cherche à instaurer un ordre qui s'installe dans les faits et dans les idées.

Le sujet essentiel est de décrire une évolution, les changements qui sont intervenus dans l'exercice de la profession d'architecte au cours des années récentes. Dans ce but elle effectue une comparaison entre architectes entrés à des dates différentes dans la vie professionnelle, plus précisément entre ceux qui y sont entrés il y a moins de dix ans et ceux qui l'ont été plus tôt. La situation décrite est celle de la fin de l'année 1974.

- INTRODUCTION -

De façon attachante à la description détaillée d'une telle situation, une réflexion philosophique est nécessaire. C'est bien de l'analyse d'une profession qu'il s'agit et de ses structures, de ses valeurs, des diverses caractéristiques des personnes qui y sont engagées. Pourtant il doit être possible de saisir l'essentiel de la profession d'architecte sans une grande partie de ces détails qui ne expliquent le fonctionnement et l'évolution. La diversité des situations professionnelles des architectes ne peut être comprise comme un simple écart, un écart par rapport au rapport qu'il a avec le monde d'aujourd'hui. De même il ne suffit probablement pas de décrire les contours de la profession d'architecte, les acteurs du processus de construction, pour saisir la dimension véritable de son existence, pour expliquer les difficultés que pose la situation actuelle de l'architecture de nos jours et de la place qu'elle occupe dans le monde. Les architectes comme autres acteurs, se trouvent pris dans un système de production complexe. Ce système est celui de la construction dans lequel il nous semble nécessaire de faire les analyses. Il faut trouver le cadre de travail de ce système et de ce cadre de travail.

Il faut aussi rappeler quelques données de base. De point de vue de la construction, la profession d'architecte - qui forme l'essentiel du volume de la construction - a subi une évolution importante avant la guerre, est restée bas pendant les dix années qui ont suivi. Le nombre moyen annuel de 80.000, de 1955 à 1969, le nombre moyen de logements est



On ne justifiera pas une telle étude : trop d'éléments manifestent les difficultés d'une profession, qui, de l'extérieur comme de l'intérieur, exige qu'une réforme soit entreprise.

On dira cependant que cette étude, venant dans un climat passionné, n'a pas l'intention de servir des thèses politiques ou des forces économiques. Elle est entreprise à un autre niveau que celui des débats qui doivent s'instaurer bien que sa signification dans ces débats soit évidente.

Son objet essentiel est de décrire une évolution : les changements qui sont intervenus dans l'exercice concret de la profession d'architecte au cours des années récentes. Dans ce but elle effectue une comparaison entre architectes entrés à des dates différentes dans la vie professionnelle, plus précisément entre ceux qui y sont entrés il y a moins de dix ans et ceux qui les ont précédés. La situation décrite est celle de la fin de l'année 1974.

En nous attachant à la description détaillée d'une telle situation, une remarque préalable est nécessaire. C'est bien de l'analyse d'une profession qu'il s'agit : de ses structures, de ses tâches, des diverses caractéristiques des personnes qui y sont engagées. Pourtant il doit être clair que c'est à l'extérieur de la profession même d'architecte que se situe une grande partie des mécanismes qui en expliquent le fonctionnement et l'évolution. La diversité des situations professionnelles des architectes ne peut être comprise comme un monde clos, où chacun trouverait sa place dans le rapport qu'il a avec la place d'autrui. De même il ne suffit probablement pas d'identifier, sur les contours de la profession d'architecte, les acteurs du processus de construction qui effectuent une part de la conception architecturale, pour expliquer les difficultés des architectes. La question est celle de l'existence de ces acteurs et de la place qu'il leur a été possible de prendre. Architectes comme autres acteurs, se trouvent pris dans un système de production plus général. Du moins c'est le contexte dans lequel il nous semble nécessaire de lire les analyses qui suivront, bien que l'étude elle-même de ce contexte déborde le cadre du travail actuel.

Quelques chiffres doivent néanmoins être rappelés. Du point de vue de la construction, le nombre de logements construits - qui forment l'essentiel du volume total de la construction - freiné par la politique des loyers avant la guerre, est resté bas pendant les dix années qui ont suivi 1945, avec une moyenne annuelle de 60.000. De 1955 à 1964, le nombre moyen de logements est



passé à 300 000 par an, puis de 1965 à 1974 à 400 000 par an ; il a cependant atteint et dépassé 500 000 logements par an depuis 1972.

Entre 1955 et 1964, le nombre moyen d'élèves diplômés des Ecoles d'architecture a été d'environ 230 par an. Depuis 1965 les chiffres se sont progressivement relevés, avec toutefois des variations importantes d'une année à l'autre : en moyenne les diplômés sont passés à 611 par an. Au total la variation moyenne des diplômés entre les deux périodes a été de + 160 %. Or dans le même temps - et si l'on prend soin de lire les chiffres des commandes décalées de deux ans par rapport aux statistiques des logements terminés - la progression annuelle moyenne des logements n'a été que de + 39 %.

L'étude a été réalisée au moyen d'une enquête statistique, représentative de l'ensemble des personnes diplômées des trois Ecoles d'architecture et résidant en France : Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, Ecole spéciale d'Architecture, Ecole nationale supérieure des Arts et Industries de Strasbourg.

Les listes de diplômés en architecture (qui paraissent au Journal Officiel) ont été estimées le plus sûr moyen de reconstituer la population des architectes : - de préférence aux listes des architectes inscrits à l'Ordre ou à toute autre source -, et ont donc servi de base au tirage de l'échantillon.

Pour apprécier les évolutions, on a constitué deux sous-échantillons d'environ 1000 personnes : l'un couvrant la période 1930-1964, l'autre les années 1965-1973. Les variations d'effectifs de diplômés selon les années font que chaque période comprend un nombre à peu près égal de diplômés ; les taux de sondage sont donc voisins. L'INSEE a réalisé l'enquête sur le terrain dans l'ensemble de la France.

On notera qu'un travail considérable a dû être effectué pour retrouver les adresses des personnes échantillonnées. Cela a surtout été le cas pour certaines catégories ; mais les difficultés ont tantôt relevé de caractéristiques que l'on pourrait retrouver dans une population quelconque : ainsi de tous les diplômés récents qui quittent le statut d'étudiant pour effectuer leur service militaire ou entrent dans la vie active ; tantôt relevé d'une situation propre aux architectes : tel était le cas de nombreux diplômés salariés qui à la date considérée n'étaient



pas inscrits à l'Ordre des architectes (1) ; tel était le cas aussi d'un certain nombre de diplômés de sexe féminin, mariées à des architectes et exerçant elles-mêmes auprès de leur mari comme architectes mais non inscrites à l'Ordre, etc .....

On examinera d'abord la situation professionnelle des architectes en 1974. On remontera ensuite dans le temps pour décrire les voies de la formation, et l'origine sociale. Enfin, on abordera les jugements des architectes à l'égard de leur profession.

## CHAPITRE I

### L'ACTIVITE DES DIPLOMES EN ARCHITECTURE - DESCRIPTION GENERALE

---

(1). On sait que d'après la loi de 1940, qui règle la profession d'architecte, nul ne peut exercer s'il n'est inscrit à l'Ordre.



## CHAPITRE I

### L'ACTIVITE DES DIPLOMES EN ARCHITECTURE : DESCRIPTION GENERALE



1. Particularités de la composition par âges de l'échantillon.

Il est important, dans toute l'analyse qui suit, de bien tenir compte des différences constatées dans la composition par âges des deux sous-échantillons de diplômés qui, tout au long de ce rapport, font l'objet de comparaisons diverses.

L'univers des diplômés en architecture a été découpé en deux sous populations de taille comparable suivant l'année d'obtention du diplôme : celle des diplômés entre 1930 et 1964 et celle des diplômés entre 1965 et 1973. Les années de promotion s'étendent donc au long de 35 ans pour la première sous population ; par contre, elles ne couvrent que 9 ans pour la seconde. Ceci introduit de prime abord une différence d'ancienneté moyenne dans la profession entre les deux générations de diplômés considérées, mais introduit aussi bien une différence substantielle dans l'étendue des âges et dans la composition par âges des deux sous populations.

Il y a presque 18 ans de différence entre les âges moyens des deux générations de diplômés : 52,1 ans pour la génération de diplômés entre 1930 et 1964 et 34,6 ans pour celle des diplômés depuis 1965. Les distributions par âges des deux générations sont présentées dans le tableau I.1 et le graphique correspondant.

L'indentation observable entre 55 et 59 ans dans la génération des diplômés avant 1965 correspond aux individus ayant eu entre 20 et 30 ans pendant les années de la Guerre de 1939-45 et dont les études ont été interrompues ou retardées. La forte concentration des diplômés plus récents entre les âges de 30 et de 34 ans reflète surtout la grande augmentation du nombre des diplômés en 1969 : à cette date ils avaient entre 25 et 29 ans.

Les variations de l'âge au moment du diplôme expliquent l'étendue des âges observés dans la génération plus récente : quoique la majorité d'entre eux aient moins de 40 ans, un sur cinq est plus âgé et n'a pu obtenir son diplôme qu'au delà de l'âge de 31 ans. On ne peut donc caractériser la totalité des diplômés d'après 1965 par leur jeunesse.



## 2. Activité et inactivité chez les diplômés en architecture.

La proportion des inactifs parmi les architectes ayant obtenu leur diplômes entre 1930 et 1964 est faible, malgré la proportion relativement élevée des individus âgés de plus de 60 ans : les inactifs ne constituent que 4 % de cette génération de diplômés. Ceci cache cependant une différence très marquée entre les deux sexes : 4 femmes diplômées sur dix sont inactives contre seulement 3,1 % des hommes (tableau I.2)

L'inactivité des architectes ayant obtenu leurs diplômes depuis 1965 est près de deux fois plus élevée (7,2 %) malgré le fait qu'ils regroupent les tranches d'âges ayant la plus forte activité économique et professionnelle. Cela est vrai surtout pour les hommes, dont 6,1 % sont inactifs. Le taux d'inactivité féminine reste toujours important (22,8 %) mais est inférieur à celui des diplômées d'avant 1965. Ceci ne fait qu'illustrer la tendance bien connue à l'abandon précoce de toute activité professionnelle de la part des femmes. Seules des analyses plus fines du déroulement de la carrière professionnelle des femmes diplômées - qui ne font pas l'objet de ce rapport - pourront permettre de déterminer s'il existe une évolution quelconque à cet égard dans les promotions plus récentes.

Contrairement à ce qui est le cas pour les diplômés plus anciens - dont la plupart des inactifs sont des retraités - l'inactivité, dans la génération d'après 1965 concerne principalement les plus jeunes : 61,9 % ont moins de 30 ans (tableau I.3). Le taux d'inactivité parmi les diplômés de moins de 30 ans atteint 18,2 %, ce qui représente une proportion de presque un sur cinq.

Le taux d'inactivité s'accroît donc d'un côté, pour les promotions d'avant 1965, avec l'âge au delà des 60 ans, et de l'autre côté, pour les diplômés ayant moins de 30 ans dans la génération la plus récente de diplômés.

On peut toutefois constater que, pour certains des diplômés les plus âgés, l'âge de la retraite est repoussé très loin : trois sur quatre des architectes de 70 ans ou plus sont encore actifs. Le taux d'inactivité s'accroît avec l'ancienneté dans la profession, dans les promotions d'avant 1950 (inactivité principalement due à la retraite), et



va croissant aussi pour les promotions plus récentes, surtout à partir de celle de 1970 (tableau I.4)

L'inactivité chez les diplômés plus récents a des motifs bien différents de celle des diplômés d'avant 1965. Plus de la moitié des inactifs diplômés avant 1965 (60 %) sont des retraités ayant exercé l'architecture comme profession principale et 20 % se déclarent être en chômage, c'est-à-dire moins de 1 % de tous les architectes diplômés avant 1965 (tableau I.5). Au contraire, parmi les promotions postérieures à cette date, le chômage constitue le motif d'inactivité pour plus de la moitié des effectifs (50,8 %). La proportion de chômeurs dans la génération la plus récente d'architectes est presque aussi grande que celle de tous les inactifs de la génération d'avant 1965, y inclus les retraités et les diplômés ayant abandonné toute activité professionnelle pour des motifs de famille ou de santé (3,7 % et 4,0 % respectivement).

Parmi les diplômés plus récents, 7 femmes sur 10 justifient leur inactivité surtout pour des raisons de famille et le reste (30,8 %) se déclare être en chômage ; du côté des hommes, 56 % des inactifs le sont pour cause de chômage.

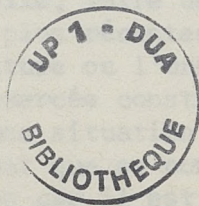
Pour mieux appréhender l'impact différentiel du chômage dans les deux générations d'architectes considérées, il convient d'ajouter à ceux qui se déclarent être en chômage parmi les diplômés les plus récents (3,7 %) au moins une partie de ceux qui n'ont jamais exercé une profession (n'ont pas encore réussi à trouver une situation ?) (1,0 %) et surtout de ceux qui sont actifs dans une branche autre que l'architecture ou l'urbanisme et qui vraisemblablement en période d'étroitesse du marché du travail, restent en attente dans cette activité, faute de pouvoir se placer comme architectes (2,5 % de l'échantillon de diplômés depuis 1965). Ceci amènerait le taux de chômage théorique pour la génération la plus récente à 7,2 % contre 2,3 % pour l'ancienne génération (si on additionnait les mêmes groupes), ou contre 0,8 % (si on en exclut les actifs dans d'autres activités que l'architecture ou l'urbanisme). Le chômage parmi les diplômés depuis 1965 serait donc entre 3 et 9 fois plus grand que pour ceux de la génération plus ancienne, et ceci surtout parmi les hommes, puisque leur taux de chômage simple est presque 6 fois plus élevé que ce qu'il est pour les diplômés d'avant 1965. La proportion de chômeuses dans l'ensemble des femmes diplômées ne paraît pas être significativement différente entre les deux générations, quoique leur nombre est trop réduit dans l'échantillon pour pouvoir en tirer des conclusions statistiquement valables.



Les taux de chômage ne sont pas significativement différents par école d'origine des architectes :

	Nombre de diplômés	Nombre de Chômeurs	Taux de chômage
Ens. des écoles	1755	39	2,2
E.N.S.B.A.	1423	30	2,1
E.S.A.	287	8	2,8
E.N.S.A.I.S.	45	1	2,2

La durée du chômage est inférieure à un an dans la presque totalité des cas (5/7 parmi les diplômés anciens et 30/32 parmi les plus récents) ; mais elle est inférieure à 3 mois pour seulement un tiers des cas. Il n'y a pas de différences significatives entre les deux générations ni entre hommes et femmes quant à la durée du chômage. (tableau I.6 et I.7)





3. Diplômés n'exerçant ni l'architecture ni l'urbanisme.

Les diplômés qui n'exercent l'architecture sous aucune forme sont une infime minorité. Cela est cependant deux fois plus fréquent dans la génération la plus récente de diplômés que dans l'ancienne (respectivement 3,1 % et 1,5 %). Ces proportions sont à peine augmentées si on y ajoute ceux n'exerçant l'architecture qu'à temps partiel et en complément d'une activité principale hors du domaine architectural : 3,8 % et 1,8 % respectivement.

	GENERATION			
	1930-1964		1965-1973	
		%		%
Ensemble des diplômés	878	100,0	877	100,0
Totalement sortis de l'architecture : actifs	13	1,4	22	2,5
Totalement sortis de l'architecture ; inactifs	1	0,1	5	0,6
Partiellement sortis de l'architecture	3	0,3	6	0,7

L'enseignement constitue l'une des principales professions de substitut, surtout dans la génération des diplômés récents où plus de la moitié de ceux qui n'exercent l'architecture ou l'urbanisme sous aucune forme sont dans l'enseignement (53,8 %) (Tabl. I.8).

La différence entre les deux générations peut être un indicateur d'une certaine évolution de la pratique professionnelle, voire de la signification des études et du diplôme d'architecture, parmi les promotions plus récentes ; mais la plus grande fréquence d'actifs dans d'autres domaines que l'architecture ou l'urbanisme parmi les diplômés plus récents peut aussi laisser penser que l'activité exercée constitue pour ceux-ci un exercice professionnel provisoire, en attendant de trouver une situation dans le domaine spécifique de leurs études. Le fait que ce soit dans l'enseignement que se concentrent la plupart de ces professionnels renforce cette dernière interprétation car il est fréquent que le professorat constitue pour les architectes une activité secondaire quelque peu épisodique.



#### 4. Exercice de la profession d'architecte

##### 4.1. La multi-activité.

Neuf diplômés en architecture sur dix sont actifs dans les domaines spécifiques de leur profession (90,3 % des architectes ayant obtenu leur diplôme depuis 1965 et 94,6 % de la génération plus ancienne) (Tableau I.5). Pour moins de 1 % dans chacune des deux générations l'architecture n'est que la profession secondaire (voir chapitre I.3).

La plupart d'entre eux exercent leur profession dans un seul établissement. La multi-activité ou activité en plusieurs lieux d'emploi, dans la mesure qu'elle est signe d'un éclatement de l'activité, manifeste une difficulté d'insertion, i.e. le besoin de compléter un emploi par un autre. On s'attendait donc à la trouver plus souvent dans la génération la plus récente. Or, en fait, aucune différence significative n'est observable à ce sujet entre les deux générations ; dans les deux cas, elle est assez répandue et touche un architecte sur 5 (tableau I.9). De plus, aucune différence significative n'est observable suivant l'ancienneté dans la profession, et l'on observe même une tendance croissante à l'emploi unique parmi les diplômés des deux ou trois dernières promotions (tableau I.10). Ceci n'exprimerait qu'une difficulté des jeunes à améliorer leur insertion professionnelle en trouvant un second emploi.

Les architectes parisiens diplômés avant 1965 ont un peu plus fréquemment une activité multiple que leurs collègues de province (22,7 % contre 15,5 %) (tableau I.9). Mais cette différence n'existe pas au sein de la génération plus récente.

Le second emploi, quand il existe, n'occupe souvent qu'une faible fraction du temps d'activité professionnelle : il n'est un mi-temps que dans un cas sur 5 ou 6 (tableau I.11). Là encore, il y a peu de différence d'une génération à l'autre : le second emploi représente un mi-temps dans 14,5 % des cas pour la première génération et dans 18,1 % des cas pour la génération la plus récente.

L'hypothèse de départ n'est pas renforcée par les données. On peut donc se demander si la multi-activité elle-même est un bon indicateur des difficultés d'insertion (et en ce cas il faudrait conclure à l'absence de différence entre les deux générations d'architectes quant à l'insertion professionnelle) ou si, au contraire, la multi-activité peut



traduire des situations diverses : a) la recherche de la minimisation des risques financiers face à l'insuffisance des revenus que procure un emploi,

b) la quête d'une solution mixte visant à une pleine utilisation de la qualification professionnelle qu'un premier emploi minimise (premier emploi qui, en ce cas, sera abandonné par la suite),

c) la réussite du sujet, qui, parce que sa compétence est reconnue, se voit offrir une activité additionnelle de conseil ou d'enseignement.

Seule l'étude approfondie de la nature des emplois multiples permettrait de bien saisir et d'évaluer l'entière signification de la multi-activité, ce qui n'a pu être réalisé dans les limites du présent contrat.

#### 4.2. Le statut de patron et celui de salarié.

La distinction entre patrons et associés de cabinet d'un côté et salariés de l'autre est fondamentale pour l'étude de l'évolution - si tant est qu'il y ait évolution - de la pratique professionnelle des architectes.

L'accès (ou non) à la position de patron ou d'associé présente des différences considérables d'une génération de diplômés à l'autre :

	1930-1964		1965-1973	
		%		%
T O T A L	830	100,0	792	100,0
Exclusivement patron ou associé (d'un ou plusieurs cabinets)	628	<u>75,7</u>	394	49,8
Exclusivement salarié (agence ou hors agence)	105	12,6	294	<u>37,1</u>
Patron et salarié dans des lieux d'emploi différents	97	11,7	104	13,1

Parmi les diplômés d'avant 1965, 1 sur 8 seulement est donc aujourd'hui uniquement salarié ; la proportion passe à 1 sur 3 parmi les architectes ayant obtenu leur diplôme en 1965 ou après.



La part des doubles situations est pratiquement stable d'une sous population à l'autre. Elle représente dans les deux générations une partie considérable (plus de 60 %) des architectes ayant plus d'un emploi (voir tableau I.9): La différence entre les deux sous populations s'établit donc entre le statut exclusif de patron et le statut exclusif de salarié. Dans les deux générations, le statut varie suivant l'ancienneté dans la profession. La proportion des diplômés des promotions postérieures à 1960 qui exercent en tant que patrons, diminue régulièrement avec le temps écoulé depuis l'obtention du diplôme (tableau I.12).

Neuf diplômés d'avant 1960 sur dix (entre 85 et 95 % pour toutes les tranches d'ancienneté dans la profession) exercent leur profession comme patrons. 81,8 % des diplômés des promotions 1960-1964 le font aussi, mais la proportion se réduit ensuite graduellement jusqu'à atteindre 47,0 et 43,6 % des diplômés en 1972 et 1973, la majorité des architectes de ces promotions exerçant en tant que salariés exclusifs. La proportion des architectes des deux dernières promotions exerçant en tant que patrons est presque la moitié de ce qu'elle est pour l'ensemble des promotions d'avant 1960 (45,8 % en 1972-73, contre 89,1 % pour les promotions 1930-1959).

Parmi les diplômés postérieurs à 1965, le statut de salarié exclusif croît avec la diminution du temps écoulé depuis l'obtention du diplôme : tandis que la proportion est de 18,3 % en moyenne pour les promotions des 5 années précédentes, elle passe dans cette génération d'abord à 25,8 % puis à 50,0, 53,0 et 55,4 pour les promotions de 1971, 1972 et 1973.

#### 4.3. L'exercice professionnel en agence et hors agence.

Plus de huit architectes actifs sur dix exercent leur profession dans des agences privées d'architecture et/ou d'urbanisme en tant qu'établissement principal et ceci est vrai pour les deux générations considérées (tableau I.13).

Un architecte diplômé depuis 1965 sur sept exerce sa profession d'architecte ailleurs que dans les cabinets privés, et en grande majorité dans les secteurs public ou semi-public, contre 1 sur 10 parmi les diplômés d'avant 1965. Cette plus grande fréquence de l'emploi public parmi les diplômés plus récents pourrait être due à un accroissement des postes destinés à architectes ou à urbanistes pendant les 10 dernières années et à une embauche préférentielle dans ces postes de jeunes diplômés en début de carrière. Elle pourrait aussi signifier que, pour une fraction des architectes, l'emploi public n'est qu'un lieu de passage qui permettrait au diplômé récent d'exercer sa profession jusqu'à ce que l'occasion lui soit offerte d'entrer dans une agence ou de s'installer lui-même dans la pratique libérale.



Dans l'ensemble, la distribution de la pratique architecturale par grands secteurs d'activité n'est pas très différente entre les deux générations (tableau I.14), sauf pour la plus grande proportion des diplômés depuis 1965 travaillant hors agence, dont on a déjà fait mention. On observe cependant une plus grande présence de ces derniers dans les Directions Départementales de l'Équipement et dans les Groupes d'Étude et de Programmation. En revanche, les architectes ayant obtenu leur diplôme avant 1965 sont plus nombreux dans les Bâtiments de France. La pratique professionnelle dans des établissements privés autres que des agences est relativement plus fréquente parmi les diplômés plus récents (5,8 % des architectes actifs dans leur profession diplômés depuis 1965 contre 30 % des diplômés plus anciens).

EVOLUTION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES ENTRE 1965 ET 1974



Les modifications technologiques, les changements dans les modalités de construction, les exigences, les tendances du marché du bâtiment, un intérêt croissant pour l'écologie, l'apparition d'organismes de plus en plus spécialisés, voire les variations de la conjoncture économique, politique et sociale ont des effets certains sur le volume et sur la structure de travail dans la pratique professionnelle des architectes. Ces effets se manifestent dans la structure d'ensemble de la profession. Il convient de rappeler brièvement l'évolution.

Dans ce chapitre, il serait impossible d'interpréter les différences que l'on observe suivant les périodes, dans le déroulement de la carrière des architectes. Toute analyse comparative des expériences professionnelles des diverses générations doit donc tenir compte de l'évolution de la structure d'ensemble de la profession.

Dans ce chapitre, on se bornera à titre d'essai, à l'analyse des changements intervenus entre 1965 et 1974.

## EVOLUTION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES ENTRE 1965 ET 1974

### 1. Structure d'ensemble de la pratique professionnelle des architectes en 1974

Une image de cette structure d'ensemble peut être obtenue par l'addition des deux échantillons (1).

(1). Une telle addition est illicite du moment que les taux de sondage des deux échantillons (architectes diplômés avant 1965 et entre 1965 et 1973) sont suffisamment rapprochés : 1/5,27 pour la première génération et 1/5,09 pour la seconde, ce qui implique une sous-représentation de l'univers de 2,3 à dans le premier échantillon par rapport au deuxième. L'homogénéisation quant au taux de sondage des deux échantillons impliquerait d'augmenter tous les chiffres des fractions correspondant à la première génération par 0,048, c'est-à-dire d'un individu sur 20,93. Ceci n'a pas été fait compte tenu de la petite taille de l'erreur coeulce et pour éviter d'ajouter des décimales dans la plupart des cases des tableaux.



Les modifications technologiques, les changements dans les modalités et dans l'orientation des commandes, les tendances du marché du bâtiment, un intérêt croissant pour l'urbanisme, l'apparition d'organismes de plus en plus spécialisés, voire les variations de la conjoncture économique, politique et sociale ont des effets certains sur le volume et sur la division du travail dans la pratique professionnelle des architectes. Ces effets se manifestent dans la structure d'ensemble de la profession dont il convient de rappeler brièvement l'évolution.

Sans ce rappel historique, il serait impossible d'interpréter les différences que l'on observe suivant les périodes, dans le déroulement de la carrière des architectes. Toute analyse comparative des expériences professionnelles des diverses générations doit donc tenir compte de l'évolution de la structure d'ensemble de la profession.

Dans ce chapitre, on se bornera à titre d'essai, à l'analyse des changements intervenus entre 1965 et 1974.

#### 1. Structure d'ensemble de la pratique professionnelle des architectes en 1974

Une image de cette structure d'ensemble peut être obtenue par l'addition des deux échantillons (1).

---

(1). Une telle addition est licite du moment que les taux de sondage des deux échantillons (architectes diplômés avant 1965 et entre 1965 et 1973) sont suffisamment rapprochés : 1/6,37 pour la première génération et 1/6,08 pour la seconde, ce qui implique une sous-représentation de l'univers de 4,8 % dans le premier échantillon par rapport au deuxième. L'homogénéisation quant au taux de sondage des deux échantillons impliquerait d'augmenter tous les chiffres des tableaux correspondant à la première génération par 0,048, c'est-à-dire d'un individu tous les 21. Ceci n'a pas été fait compte tenu de la petite taille de l'erreur commise et pour éviter d'ajouter des décimales dans la plupart des cases des tableaux.





En analysant les établissements où les architectes diplômés exercent prioritairement leur profession (tableau II.1), il apparaît que :

- 85,1 % des architectes actifs en 1974 le sont en agence d'architecture ou d'urbanisme, 12,8 % exercent leur profession hors agence et 2,1 % ont totalement quitté la profession pour d'autres branches d'activité ;
- 7 architectes actifs sur 10 ont leur propre cabinet (sont patrons ou associés) et 15,1 % sont salariés dans ces cabinets.

Si on ne considère que les architectes travaillant en agence, on observe que

- 82,3 % d'entre eux sont titulaires d'un cabinet,
- et 17,7 % sont salariés.

Plus de 4 architectes salariés d'agence sur 10 (41,6 %) ont des fonctions de chefs de projet, le reste se distribuant à peu près à parts égales entre des fonctions moins qualifiées (30,8 %) et supérieures (27,6 %).

Un peu moins du 7e des architectes actifs travaillent hors agence comme lieu de travail préférentiel (tableau II.2). Parmi ceux-ci :

- un tiers (33,5 %) le font dans le secteur privé, plus de la moitié (55,7 %) dans le secteur public et 10,8 % dans le secteur semi-public.

Des architectes travaillant dans le secteur public :

- 16,1 % exercent un enseignement en rapport avec l'architecture,
- 28,8 % sont urbanistes de l'Etat, architectes des bâtiments de France ou des monuments historiques,
- 20,3 % sont architectes dans des D.D.E, des G.E.P. ou sont conseils pour des collectivités locales,
- et plus d'un tiers sont dans d'autres secteurs de l'administration publique (bureaux ministériels, départementaux, architectes-voyers, villes nouvelles).

## 2. Structure d'ensemble de la pratique professionnelle des architectes en 1965

En analysant l'ensemble des fonctions remplies par les architectes de l'échantillon en 1965, on peut reconstituer la structure de la pratique professionnelle des architectes à cette date. Il faut tenir compte cependant du fait que cette structure n'est qu'approximative à cause de l'absence des architectes décédés ou émigrés dans les dix dernières années.



- 86,1 % des architectes de l'échantillon actifs en 1965 l'étaient en agence d'architecture ou d'urbanisme (tableau II.3). Aucun architecte du reste de l'échantillon (13,9 %) n'avait à cette date complètement quitté l'architecture comme profession principale, quelque soit l'établissement où s'exerçait son activité.

Si on ne considère que les architectes travaillant en agence, on observe que - 83,8 % d'entre eux étaient patrons ou associés d'un cabinet et 16,2 % salariés.

Près de 30 % (29,9 %) des architectes salariés d'agence étaient chefs de projet et autant (31,7 %) occupaient d'autres fonctions moins qualifiées que celle de chef de projet. 38,4 % étaient chefs d'agence ou du bureau des études d'un cabinet.

### 3. Changements intervenus dans la structure de la pratique professionnelle entre 1965 et 1974.

En 1974 le nombre des architectes actifs a doublé par rapport aux effectifs de 1965.

La structure d'ensemble de la pratique professionnelle des architectes, cependant, ne s'est pas significativement modifiée dans la dernière décennie. C'est ce que l'on constate dans les résultats de l'enquête (tableau II.4), au moins pour ce qui concerne les proportions de diplômés travaillant en ou hors agence, et en tant que patrons ou salariés ( $\chi^2$  non significatif à .10).

Malgré cela des différences significatives ( $\chi^2$  significatif à .01) se manifestent dans les fonctions des architectes salariés à l'intérieur des agences :

- la proportion des chefs de projet a augmenté de 29,9 à 41,6 %,
- sans que la proportion des architectes dans d'autres fonctions de moindre importance se soit modifiée (31,7 % en 1965 et 30,8 % en 1974);
- la proportion relative des architectes chargés du bureau des études a augmenté de près de moitié, passant de 6,7 % à 9,6 %
- et ces gains ont été réalisés presque exclusivement aux dépens de la proportion de chefs d'agence, qui ont diminué de 31,7 % en 1965 à 18,0 % en 1974.

On ne peut pas, à partir de l'échantillon étudié, estimer en chiffres absolus les changements dans le nombre des agences d'architecture ou d'urbanisme dans la période, mais on peut, par contre, évaluer les changements survenus dans la structure de l'emploi en agence.



Si l'on tient compte que, en général, il n'existe qu'un nombre très réduit de chefs d'agence par cabinet, ce qu'on perçoit est une augmentation importante du nombre moyen de chefs de projet par chef d'agence : cette proportion passe de 0,9 chefs de projet par chef d'agence en 1965 à 2,3 en 1974, c'est-à-dire qu'elle s'est multipliée par presque 2 fois et demie en 9 ans. Ceci indiquerait qu'une division plus poussée du travail serait en train de se produire dans l'ensemble des agences d'architecture et d'urbanisme. Cette tendance pourrait être due à une augmentation générale des volumes des commandes faites aux agences privées ou, ce qui semblerait plutôt être le cas, à la concentration de ces commandes sur une proportion plus réduite d'agences, qui donc, pour affronter le volume croissant de leurs tâches, se verraient obligées à accroître la division du travail et à employer plus d'architectes dans des fonctions de chefs de projet.

La complexité croissante des agences plus importantes se manifesterait aussi dans l'augmentation relative de postes de chefs du bureau des études à l'intérieur des cabinets (ce qui est visible dans l'enquête) et dans la multiplication d'emplois de moindre qualification que celle de chef de projet (ce que l'enquête ne permet pas de saisir dans son ensemble, puisque l'univers étudié n'est que celui des architectes diplômés).

En résumé, aucun changement n'est observable dans les 10 dernières années quant à l'importance relative des divers secteurs d'emploi, ni même quant à la proportion des patrons ou associés d'agence parmi les architectes. Mais, au contraire, des modifications considérables ont eu lieu dans la structure par fonctions des salariés de l'ensemble des agences privées. Les fonctions de chef de projet ont acquis un poids numérique beaucoup plus élevé ; la proportion des chefs du bureau des études a aussi augmenté ; et, par contre, la proportion des chefs d'agence - fonction moins élastique puisqu'elle est surtout liée au nombre des agences importantes et à l'accroissement de leur nombre - a fortement diminué. Ces tendances sont vraisemblablement liées à des changements qui seraient intervenus entre 1965 et 1974 dans l'organisation des agences plus importantes, où la division du travail se serait approfondie comme réponse à une plus grande concentration des commandes sur celles-ci. Le volume accru de leurs tâches aurait amené ces agences à pousser plus à fond et à mieux formaliser la distribution des responsabilités, d'où l'accroissement du nombre de postes de chefs du bureau des études et de chefs de projet.

Si on considère que l'effectif des architectes a presque doublé entre 1965 et 1974 un pourcentage inchangé de salariés signifie que ceux-ci ont doublé en valeur absolue. La forte augmentation du nombre des diplômés en architecture dans des promotions récentes a bien permis de faire face à cette augmentation des fonctions de responsabilité dans les agences importantes.



4. Changements intervenus dans l'accès aux diverses fonctions professionnelles entre 1965 et 1974

L'évolution de la structure de la profession, dont on vient de tracer les grandes lignes, a-t-elle des conséquences sur le déroulement de la carrière des architectes ? A âge égal, la situation des diplômés s'est-elle transformée ?

Pour le savoir il ne suffit pas d'analyser les changements intervenus entre deux dates quant à la structure d'ensemble de la pratique professionnelle, puisque ces changements affectent différemment les diverses tranches d'âge et d'ancienneté dans la profession. Il convient donc, pour en avoir une approximation - en attendant une analyse plus approfondie des carrières des architectes de diverses générations, qui n'est pas l'objet de ce premier rapport -, de comparer les diplômés de deux périodes d'égale durée, à temps égal après le diplôme. On construit ainsi deux "cohortes" comparables quant à leur ancienneté dans la profession.

Pour ne pas perdre l'information qui concerne les derniers diplômés de l'enquête et compte tenu de l'intérêt qu'il y a à analyser les débuts de la carrière, on a situé les deux dates à comparer aussitôt après la fin de chaque période, autrement dit en 1974 pour les diplômés plus récents, et en 1965 pour la fraction de l'ancienne génération diplômée entre les années 1955 et 1964. Il s'agit ainsi de deux cohortes relevant de deux périodes de longueurs sensiblement égales - 10 ans pour la première, 9 ans pour la seconde - c'est-à-dire deux cohortes parvenant aux dates considérées dans des conditions de durée d'expérience professionnelle égales, les diplômés de 1955 dans le premier ensemble étant les homologues de ceux de 1965 dans le second, et ainsi de suite.

Les moyennes d'âge des architectes des deux cohortes, en 1965 et en 1974, respectivement sont sensiblement égales (35,0 et 34,9 ans), quoique les âges de la cohorte la plus ancienne soient plus concentrés : 76,9 % avaient entre 30 et 39 ans en 1965, contre 55,4 % de la cohorte la plus récente en 1974 (tableau II.5)

Le premier résultat de la confrontation (tableau II.6) fait apparaître une sensible diminution relative du statut de patron ou d'associé : les diplômés des années 1955-64 l'étaient en 1965 dans la proportion de 67,3 %, ceux des années suivantes le sont en 1974 dans une proportion de 58,3 % ; la différence est donc de 9 points.



Le glissement vers les emplois salariés s'est effectué à égalité vers les secteurs public ou semi-public, (+ 4,6 points) et le secteur privé (+ 4,4 points, dont 2,8 points en faveur des emplois privés hors agence et 1,6 vers les emplois salariés en agence).

Au total, le travail en agence, pour ces diplômés de moins de 10 ans d'ancienneté dans la profession, a diminué de 7,4 points.

La différence dans la proportion des architectes actifs qui sont patrons ou associés d'agences ne s'explique pas par les différences d'âge des deux cohortes, puisque pour toutes les tranches d'âge la cohorte la plus ancienne est privilégiée (tableau II.7).

L'observation du tableau II.6 permet de saisir des différences significatives entre les deux dates quant à l'accès aux divers statuts en tenant compte de l'âge des diplômés :

- a) pour les architectes âgés de moins de 35 ans les possibilités sont aujourd'hui
  - moindres d'être patron ou associé d'agence
  - moindres d'être salarié d'agence ; le report se fait en profit des emplois salariés du secteur public (+ 5,2 points), du secteur privé hors agence (+ 3,1 points) et du secteur semi-public (+ 1,7 points) ;
- b) pour les architectes âgés de 35 ans ou plus, les possibilités sont aujourd'hui, par rapport à la situation en 1965,
  - moindres d'être patron ou associé d'agence,
  - mais plus élevées d'être salarié d'agence ;ils s'opposent donc en cela aux moins de 35 ans. Ce transfert n'est cependant pas suffisant pour compenser la diminution des patrons d'agence : un report se fait aussi au profit du secteur public (+ 2,4 points), du secteur privé hors agence (+ 2,1 points) et du secteur semi-public (+ 1,0 point), mais l'évolution est moindre que pour les diplômés âgés de moins de 35 ans, notamment en ce qui concerne le secteur public.

La diminution de la proportion d'architectes travaillant en agence affecte principalement les moins de 35 ans, pour qui elle est de 10,0 points (4,3 points de diminution pour les architectes âgés de 35 ans ou plus).

Les fonctions et responsabilités exercées par les architectes récemment diplômés en 1965 et 1974 à l'intérieur même des agences ont, elles aussi, évolué entre les deux dates considérées (tableau II.8).



Presque 30 % des architectes diplômés entre 1955 et 1964 et travaillant dans des agences à titre de salariés, se trouvaient en 1965 être chefs d'agence (29,3 %) et autant étaient chefs de projet (29,3 %). En 1974, on constate que, seuls, 15,7 % du groupe comparable d'architectes salariés d'agence ont atteint les fonctions de chefs d'agence et que 42,4 % sont chefs de projet.

Mais on observe aussi qu'un peu plus du tiers des salariés d'agence des deux cohortes ont des fonctions de moindre qualification que celle de chef de projet en 1965 comme en 1974.

Deux explications alternatives ou complémentaires peuvent être données à ce phénomène de réduction, entre 1965 et 1974, des responsabilités exercées dans les agences par les architectes diplômés depuis moins de 10 ans.

- la première serait un durcissement des patrons d'agence à l'égard de l'occupation des fonctions de la plus grande responsabilité par les architectes jeunes dont le diplôme est récent (moins de 10 ans de profession);

- la seconde serait une conséquence de la plus grande concentration des commandes sur un nombre réduit d'agences de grande dimension. Il en résulte, comme on l'a vu, une division du travail plus poussée à l'intérieur des grandes agences, surtout au niveau de la responsabilité des projets, ce qui tendrait à multiplier les postes de chef de projet, sans que les fonctions de contrôle général exercées par les chefs d'agence soient affectées dans le même sens. Ce qui pourrait expliquer la prédominance des chefs de projet sur les chefs d'agence dans la cohorte des diplômés plus récents.

Même si cette dernière hypothèse se vérifiait dans les faits, il resterait à voir si l'âge ou l'ancienneté du diplôme (une plus grande expérience professionnelle ?) ne pèse pas de plus en plus dans l'attribution des responsabilités les plus hautes à l'intérieur des agences.

Quant à l'influence de l'âge, on a déjà vu (tableau II.6) que, par rapport à 1965, la probabilité d'embauche en agence en 1974 a augmenté pour les diplômés de moins de 10 ans de profession ayant 35 ans d'âge ou plus, mais elle s'est au contraire réduite pour ceux qui ont moins de 35 ans.

L'accès des diplômés récents aux fonctions de chef d'agence était bien plus facile en 1965 qu'il ne l'est en 1974 et ceci pour toutes les classes d'âge (tableau II.7). La diminution de la fréquence est cependant plus forte pour les 35 ans et plus.



La fonction de chef du bureau des études apparaît comme ayant été plus ouverte aux jeunes en 1965 qu'elle ne l'est en 1974. Ces fonctions tendent aujourd'hui à être attribuées aux plus âgés de la cohorte.

Les fonctions de chef de projet constituent, en compensation, le poste privilégié pour les diplômés récents de 1974 par comparaison avec ceux de 1965 et cela pour toutes les tranches d'âge. Presque la moitié des architectes diplômés entre 1965 et 1973 travaillant comme salariés dans des agences et ayant 35 ans d'âge ou plus, sont des chefs de projet. La proportion se réduit quelque peu pour les moins de 35 ans, mais reste élevée (39,6 %).

Les niveaux moins qualifiés des agences occupent aux deux dates une proportion élevée des architectes d'agence de moins de 35 ans (47,7 % et 42,4 %) et une moindre proportion des plus âgés (11,8 % en 1965 et 18,3 % en 1974). Ces genres de fonctions tendent à être moins réservées aux jeunes diplômés qu'elles ne l'étaient en 1965.

En résumé, une proportion élevée des architectes salariés d'agence de moins de 35 ans, appartenant à la cohorte la plus récente occupent des fonctions de chefs de projet (39,6 %) proportion à peine moins élevée que celle des fonctions de moindre qualification (42,4 %). Moins de 1 sur 5 (18,0 %) sont des chefs d'agence ou du bureau des études (contre 30,7 % pour la cohorte plus ancienne en 1965). Quant aux salariés d'agence âgés de 35 ans ou plus, presque la moitié (47,9 %) se trouvent être des chefs de projet, seulement 18,3 % occupent des fonctions inférieures et un sur trois (33,8 %) est chef d'agence ou du bureau des études.

Par rapport à la cohorte comparable d'architectes salariés d'agence, diplômés entre 1955 et 1964, les architectes de moins de 35 ans ont aujourd'hui,

- de moindres probabilités d'accéder aux fonctions de chefs d'agence et de chefs du bureau des études,
- de plus fortes probabilités d'être chefs de projet,
- moins de probabilités d'occuper des fonctions de moindre qualification dans l'agence.

Les architectes de 35 ans ou plus ont aujourd'hui,

- beaucoup moins de probabilités d'être chefs d'agence,
- plus de probabilités d'être chefs du bureau des études ou chefs de projet, ou d'occuper d'autres fonctions dans l'agence que ce qui était le cas en 1965



L'évolution qui s'est produite entre 1965 et 1974 dans l'accessibilité des diverses fonctions salariées d'agence à l'égard des architectes de moins de 10 ans de pratique professionnelle tend donc à une plus grande concentration des moins de 35 ans au poste de chef de projet, et à une plus grande dispersion des responsabilités des plus âgés, dispersion qui s'est faite aux dépens des fonctions de chef d'agence, dont la proportion dans l'ensemble des fonctions d'agence s'est sensiblement réduite.

Les résultats de cette analyse mènent à penser que la mobilité ascendante des architectes salariés à l'intérieur de l'ensemble des agences dans la période considérée, est devenue plus fréquente et plus précoce, mais qu'en revanche, la trajectoire ascendante est devenue plus courte et cela à cause surtout de l'accroissement relatif des postes de chef de projet et de la stagnation relative du nombre de chefs d'agence.

En outre, l'accès aux fonctions de chef du bureau des études semble n'être possible, en moyenne, qu'à un âge plus élevé qu'en 1965.

Telles sont, semble-t-il, les conséquences les plus notables de l'évolution de la structure de la profession sur le déroulement des carrières au cours de la dernière décennie.



La grande majorité des architectes font leur carrière dans le secteur des agences privées. En 1974, les effectifs de 1974, 55,1% de ceux de 1965. Il convient donc d'analyser plus en détail le développement des carrières dans le secteur des agences, puisque c'est là que se trouve le véritable cœur de l'histoire professionnelle des architectes.

Dans ce chapitre on étudie l'effet du temps - l'âge et l'ancienneté dans la profession - sur l'évolution de la structure d'ensemble des agences entre 1965 et 1974, de l'âge - par le déroulement de la carrière des architectes dans le secteur, pour en dégager quelques enseignements quant aux profils de carrière et à leur évolution dans le temps. L'âge n'est pas dans les histoires professionnelles - qui n'entre pas dans l'objet de ce premier rapport - l'élément non seulement de vérifier ce qui ici a été touché à titre hypothétique, mais aussi d'expliquer l'évolution.

### CHAPITRE III

#### INFLUENCE DU TEMPS SUR LA SITUATION PROFESSIONNELLE EN AGENCE

##### 1. Influence de l'ancienneté dans la profession sur les fonctions occupées en agence en 1974

L'augmentation relative du nombre des patrons ou associés de cabinet par tranches d'ancienneté dans la profession est clairement mise en relief dans le tableau III. 1. ; un peu plus de la moitié des architectes des deux dernières promotions travaillant en agence se sont élevés comme patrons ou associés de cabinets (52,0%), 19 architectes sur 20 (94,0%) le sont devenus après 10 ans d'ancienneté dans la profession (tableau III. 1). La proportion de patrons augmente de plus en plus vite d'une tranche d'ancienneté dans la profession à l'autre (l'augmentation qui est de 10,6 points entre les diplômés de 1972-73 et ceux de 1970-71, passe ensuite à 13,6 et 18,4 points pour les tranches successives d'ancienneté dans la profession). Il faut noter que déjà, au 9 ans d'exercice de la profession, trois quarts des architectes d'agence (74,2%) sont devenus patrons ou associés d'un cabinet.

La probabilité pour les architectes salariés d'agence d'occuper des fonctions de chef d'agence ou de chef de bureau des agences tend à augmenter avec l'ancienneté dans la profession : 2,5% des salariés des promotions 1972-73, contre 30% de ceux ayant au moins 9 ans d'exercice de la profession (tableau III. 1).



La grande majorité des architectes font leur carrière dans le secteur des agences privées : 85,1% des effectifs de 1974, 86,1% de ceux de 1965. Il convient donc d'analyser plus en détail le déroulement des carrières dans le secteur des agences, puisque c'est là que se développe l'essentiel de l'histoire professionnelle des architectes.

Dans ce chapitre on étudie l'effet du temps - âge et ancienneté dans la profession, d'un côté, et évolution de la structure d'ensemble des agences entre 1965 et 1974, de l'autre - sur le déroulement de la carrière des architectes dans le secteur, pour en dégager quelques hypothèses quant aux profils typiques de carrière et à leur évolution dans le temps. L'étude postérieure des histoires professionnelles - qui n'entre pas dans l'objet de ce premier rapport - permettra non seulement de vérifier ce qui ici a été conclu à titre hypothétique, mais aussi d'approfondir l'étude des profils de carrière et des facteurs liés à leur évolution.

1. Influence de l'ancienneté dans la profession sur les fonctions occupées en agence en 1974.

L'augmentation relative du nombre des patrons ou associés de cabinet par tranches d'ancienneté dans la profession est clairement mise en relief dans le tableau III. 1. : un peu plus de la moitié des architectes des deux dernières promotions travaillant en agence se sont installés comme patrons ou associés de cabinets (52,0%), 19 architectes sur 20 (94,6%) le sont devenus après 10 ans d'ancienneté dans la profession (tableau III. 1). La proportion de patrons augmente de plus en plus vite d'une tranche d'ancienneté dans la profession à l'autre (l'augmentation qui est de 10,6 points entre les diplômés de 1972-73 et ceux de 1970-71, passe ensuite à 13,6 et 18,4 points pour les tranches successives d'ancienneté dans la profession). Il faut noter que déjà, en 9 ans d'exercice de la profession, trois quarts des architectes d'agence (76,2%) sont devenus patrons ou associés d'un cabinet.

La probabilité pour des architectes salariés d'agence d'occuper des fonctions de chef d'agence ou de chef de bureau des études tend à augmenter avec l'ancienneté dans la profession : 8,5% des salariés des promotions 1972-73, contre 50% de ceux ayant au moins 9 ans d'exercice de la profession (tableau III. 2).



En revanche, la probabilité d'occuper des fonctions de moindre qualification que celle de chef de projet est inversement associée à l'ancienneté du diplôme (12,5% des promotions d'avant 1965, contre 53,5% des promotions 1972-73).

La proportion de salariés d'agence chefs de projet dans chaque tranche d'ancienneté dans la profession est à peu près semblable (35 à 36%), sauf pour les diplômés entre 1965 et 1969 (où elle varie de 46,9 à 53,3% avec une moyenne de 48,5%). Toutefois, la longueur de l'expérience professionnelle ne semble pas déterminer l'occupation de fonctions de chef de projet, puisque une proportion assez élevée des diplômés récents remplissent ces fonctions (38,0% des diplômés de 1972-73), la proportion étant du même ordre parmi les diplômés plus anciens (37,5% de ceux d'avant 1965).

Avec l'ancienneté, les architectes salariés tendraient donc à quitter des fonctions moins qualifiées dans l'agence pour occuper des postes de plus grande responsabilité ou même pour s'établir comme patrons ou associés de cabinets.

Pour l'interprétation de ces données, on peut avancer plusieurs hypothèses différentes, qui peuvent ne pas s'exclure.

Avec l'ancienneté, une partie importante des architectes salariés d'agence tendrait à accéder à des positions de plus en plus grande responsabilité ils tendraient à quitter des fonctions moins qualifiées dans l'agence pour devenir chefs de projet du bureau des études ou d'agence, suivant les cas, ou, pour certains, afin de s'établir comme patrons ou associés d'agence en quittant le statut de salariés. Dans ce cheminement le statut de chef de projet ne serait en général qu'un échelon intermédiaire. Cette hypothèse est convergente avec l'analyse faite plus haut de l'état de l'exercice de la profession d'architecte en 1974.

La relative concentration des salariés ayant 5 à 9 ans d'ancienneté dans la profession dans des fonctions de chefs de projet pourrait signaler un "âge" typiquement associé avec les tâches propres à cette fonction, que les architectes quitteraient ensuite pour d'autres fonctions d'agence supérieures ou pour s'installer eux-mêmes comme patrons ou associés.



## 2. Influence de l'âge sur les fonctions occupées en agence en 1974 et en 1965.

Un certain éparpillement observé dans les âges des architectes lors de l'obtention de leurs diplômes - dont il a été question lors de l'analyse de la composition par âge de la génération des diplômés entre 1965 et 1973 (I. 1) - et la tendance à la plus grande dispersion des âges au diplôme dans les promotions plus récentes - suggérée par les différentes pyramides d'âge des deux cohortes par ailleurs comparables de 1955-64 et de 1965-73(II.4 ) - ont poussé à étudier l'évolution de l'influence de l'âge sur les fonctions occupées en agence à deux dates différentes - 1965 et 1974. Néanmoins, compte tenu de la corrélation relativement forte existant entre l'âge des architectes et leur ancienneté dans la profession, les résultats de l'analyse qui suit ne peuvent être que très proches de ceux de la section précédente.

L'analyse du tableau III. 3 permet d'observer que la probabilité des architectes d'agence de se trouver à la tête d'un cabinet en 1974 croît avec l'âge : à peu près la moitié (52,8%) des moins de 30 ans le sont, contre plus des trois quarts de ceux ayant entre 35 et 39 ans (76,5%) et la presque totalité (97,2%) des plus de 50 ans.

Au contraire, à l'autre extrémité, la probabilité d'occuper des fonctions moins qualifiées que celle de chef de projet diminue avec l'accroissement de l'âge : un sur cinq (21,1%) des architectes de moins de 30 ans se trouve dans cette situation, contre seulement 6,0% des 35 à 39 ans et à peine 0,8% des 40 ans ou plus.

La proportion des chefs d'agence et de bureaux des études est plus ou moins stable dans les différentes tranches d'âge.

Une très faible proportion des 40 ans ou plus (3,0%) sont chefs de projet, proportion qui tend à s'accroître pour les générations d'architectes plus jeunes : presque 1 sur 5 des architectes d'agence de moins de 30 ans occupent ces fonctions (19,7%).

De la comparaison des données pour 1974 et pour 1965 (tableau III. 4) il ressort que :

- les mêmes tendances observées en 1974 existaient déjà en 1965 quant à la proportion des architectes de chaque tranche d'âge qui sont titulaires d'un cabinet ou qui exercent des fonctions moins qualifiées que celle de chef de projet.



- pour ces dernières on aperçoit, aussi bien en 1965 qu'en 1974, une chute importante de la proportion au-delà de 35 ans.

- la proportion de patrons ou associés croît plus rapidement en 1974 des tranches de moins de 30 ans à celle des 30 à 34 ans que ce qui était le cas en 1965, ou au contraire l'âge typique pour s'établir comme patron, pour ceux ayant débuté comme salariés, se situait entre 35 et 39 ans : ceci indiquerait que, pour une partie importante des architectes ayant commencé comme salariés, l'âge d'établissement d'un cabinet particulier se serait réduit entre 1965 et 1974.

- par contre, pour ceux qui ne se seraient pas établis comme patrons d'agence à 35 ans, l'âge d'établissement indépendant est plus tardif en 1974 qu'en 1965.

- l'âge apparaissait en 1965 fortement associé avec l'occupation de fonctions de chefs d'agence ou du bureau des études, ce qui n'est déjà plus le cas en 1974 : la proportion des architectes d'agence occupant ces fonctions en 1965 était plus élevée qu'en 1974 et diminuait avec l'accroissement de l'âge, ce qui indiquerait que ce genre de fonctions constituait, pour les salariés, un seuil de départ typique vers la pratique indépendante, ce qui n'est pas clair en 1974, où c'est plutôt la fonction de chef de projet qui aurait plus typiquement cette caractéristique.

### 3. Tendances de la mobilité professionnelle des architectes exerçant en agences privées entre 1965 et 1974.

Nous avons décrit plus haut (chapitre 2) la distribution des architectes selon la fonction qu'ils occupent dans les agences en 1974, et cela pour chaque tranche d'âge et d'ancienneté dans la profession. Ces données - ou une partie d'entre elles - pourraient être prises par analogie et moyennant un certain nombre de présupposés, comme représentant l'histoire professionnelle d'une cohorte d'architectes passant par les tranches successives d'âge ou d'ancienneté dans la profession. On peut, par exemple, considérer la distribution des diplômés de 1970 selon la fonction occupée en 1974, comme reproduisant la distribution d'une cohorte d'architectes 4 ans après l'obtention de leur diplôme, celle des diplômés de 1969 représentant l'expérience des mêmes architectes 5 ans après leur diplôme et ainsi de suite. Cette interprétation des données est semblable à la démarche souvent utilisée en démographie (dont la table de vie est un exemple bien connu), où l'on prend des données par âge comme représentant l'expérience à travers le temps d'une cohorte théorique au fur et à mesure qu'elle passe par ces âges.

Une telle méthode a été retenue dans le présent rapport pour analyser aussi bien la mobilité professionnelle avec l'âge des architectes exerçant leur profession dans des agences



privées que les changements survenus dans cette dynamique entre 1965 et 1974. Ce genre d'interprétation ne peut cependant mener qu'à une approximation hypothétique au phénomène de la mobilité d'une cohorte particulière puisqu'elle repose sur une série de présupposés, dont le plus important consiste à considérer la dynamique même des changements de fonctions comme immuable pendant la période de vie professionnelle de chaque cohorte théorique considérée. Il convient cependant surtout pour analyser des changements intervenus dans la mobilité générale de deux ou de plusieurs cohortes théoriques prises dans des périodes différentes.

Les points de départ des analyses qui suivent sont les tableaux déjà présentés décrivant la distribution entre les diverses fonctions des architectes exerçant en agences privées suivant l'âge, en 1965 et en 1974 (tableaux III. 3 et III. 4)

Toute l'analyse s'appuie sur les postulats suivants :

1) Chacune des 2 cohortes étudiées est considérée comme fermée, c'est-à-dire que la population de départ n'est sujette ni au décès ni à l'émigration ni à la retraite ou l'abandon, ni au changement de secteur d'activité (hors agence, que ce soit dans le secteur privé public ou semi-public, dans ou hors des domaines de l'architecture ou de l'urbanisme) (1).

Les changements intervenus entre deux périodes successives sont donc uniquement attribués à la mobilité entre fonctions occupé en agence.

2) La mobilité entre fonctions est considérée par convention, comme étant toujours ascendante ; l'ordre ascendant des fonctions est : "Fonctions moins qualifiées"- "Chef de projet"- "Chef d'agence ou chef de bureau des études"- "Patron ou associé".

---

1. Etant donné la disproportion de la taille relative de la population considérée - celle des architectes exerçant en cabinets d'architecture ou d'urbanisme - par rapport à l'ensemble de l'univers des architectes (83,1% de tous les diplômés en activité ou en chômage) et l'inertie propre aux divers secteurs d'emploi, la probabilité des "fuites" vers d'autres secteurs est en effet peu importante.



A ces présupposés généraux doivent être apportés des restrictions ou règles spécifiques sur les types de trajectoires admises dans la manipulation des données, dans les transferts relatifs des individus de la cohorte entre fonctions, avec le passage d'une tranche d'âge à une autre. Etant donné l'influence des types de restrictions choisies sur les taux et probabilités de mobilité à calculer, on a préféré d'établir deux ensembles alternatifs de règles, c'est-à-dire deux modèles quelque peu différents (quoique tous les deux vraisemblables) des déplacements admis entre fonctions. Dans l'analyse de la mobilité comparée en 1965 et en 1974 on n'a retenu que les tendances observées qui étaient communes aux deux modèles. Les règles établies pour les deux modèles sont les suivantes :

- Modèle 1 : a) ceux qui sortent d'un échelon de fonction passent à l'échelon suivant au maximum admis par celui-ci et le reste devient patron ou associé d'un cabinet ;  
b) seuls les chefs d'agence ou du bureau des études tendent à rester dans ces fonctions autant qu'il est possible.
- Modèle 2 : a) ceux qui sortent d'un échelon de fonction passent à l'échelon suivant au maximum admis par celui-ci, le reste passe à l'échelon suivant au maximum admis et s'il y a encore un reste il passe à l'échelon supérieur.  
b) aucune fonction ne bénéficie d'une stabilité particulière : tous les occupants d'une fonction peuvent se déplacer vers une fonction supérieure si la poussée venant d'en bas le justifie.

Les probabilités de passage d'une case du tableau à une autre ont été calculées pour les deux modèles (tableaux III. 5 et III. 6 pour le modèle 1 et III. 8 et III. 9 pour le second). Ont été calculées ensuite, les probabilités pour ceux qui occupaient chaque fonction à l'origine d'atteindre d'autres fonctions avant 35, 40, 50 et après 50 ans, suivant toutes les trajectoires possibles. Les résultats obtenus pour les deux modèles et les deux dates comparées (1965 et 1974) sont reproduits dans les tableaux n° III. 7 et III. 10. Par la comparaison des deux tableaux on observe les tendances communes suivantes pour 1974 par rapport à 1965 :

- pour les architectes occupant des fonctions moins qualifiées que celle de chef de projet, l'accès au niveau suivant est bien plus rapide et touche une proportion plus élevée que ce qui était le cas en 1965 : les architectes tendraient donc à rester moins de temps dans ce genre de fonctions subordonnées ; par contre, leur accès au statut de patron ou d'associé de cabinet est plus tardif et plus rare, ce qui indique une permanence plus longue dans un statut intermédiaire de salarié en agence.



- l'accès avant l'âge de 35 ans des architectes chefs de projet au statut de patron ou d'associé d'agence est plus fréquent en 1974 qu'en 1965 ; en cette dernière date, par contre, on observe une grande concentration des départs entre 35 et 40 ans, mais, en revanche, l'âge de 35 ans dépassé, le passage à la profession indépendante se fait plus progressivement. Ceci indiquerait deux types de trajectoires différenciées aux débuts de leur carrière entre les architectes ayant commencé comme salariés en agence : pour certains d'entre eux, chefs de projet mais orientés vers la pratique indépendante, la période d'attente avant de s'établir comme patrons ou associés de cabinet s'est raccourcie et ils réussissent à s'installer avant l'âge de 35 ans, mais pour les autres, la carrière comme salarié s'est prolongée depuis 1965, touchant à présent une proportion plus grande des architectes d'agence.

En résumé, la carrière de salarié d'agence tendrait à se consolider : elle est aujourd'hui devenue plus longue pour une partie plus grande des effectifs. Cela serait surtout la conséquence de la multiplication des postes de chefs de projet et de l'accroissement de leur importance relative dans la structure d'ensemble des agences privées depuis 1965. Une plus grande mobilité est observable entre les fonctions moins qualifiées d'agence et celle de chef de projet avec un raccourcissement de la période passée dans les premières et l'abandon presque total de ces fonctions par les architectes avant l'âge de 50 ans, ce qui n'était le cas que pour la moitié d'entre eux en 1965. Par contre, la mobilité vers des fonctions supérieures à celle de chef de projet ou vers la pratique indépendante a diminué par rapport à 1965, la seule exception étant celle d'une partie privilégiée des chefs de projet pour lesquels les conditions sembleraient être devenues plus favorables, leur permettant de s'établir en tant que patrons ou associés de cabinet à un âge plus jeune (avant 35 ans) que ce qui était le cas en 1965.



Le diplôme de baccalauréat

L'entrée dans les écoles d'architecture s'est faite jusqu'en 1968 par concours. Mais, dans l'enseignement National Supérieur des Beaux-Arts et par l'Examen Spécial d'Architecture, la possibilité de s'inscrire au concours et de se préparer s'avant par une condition d'obtention du baccalauréat : on pouvait lui substituer la réussite à un examen dit de "niveau scolaire", particulier à l'entrée. Il y a eu diversification des cursus scolaires dans les candidats aux études d'architecture, différenciés qui se répartissent par le diplôme d'architecture.

CHAPITRE IV

L'EVOLUTION DES MODES DE FORMATION

L'évolution de la composition des enseignements secondaires et primaires, ainsi que l'évolution de la composition des épreuves d'examen, rendent difficile une comparaison de deux populations successives qui se ferait en termes de niveau. A propos du diplôme de formation générale, ce sont par conséquent des observations ponctuelles que l'on peut faire. Elles ont été effectuées dans une observation des cursus scolaires, et des spécialisations.

Du point de vue du diplôme possédé à l'entrée à l'Ecole, l'évolution a été, dans un sens étendu, vers une plus grande fréquence du baccalauréat (diplôme complet). Le taux passe entre les deux générations de diplômés en architecture de 66,9% à 84,3%. L'évolution a été continue ; on note qu'avant 1965 la moitié des diplômés en architecture s'était vu valider le baccalauréat :

		<u>à</u>	<u>Ensemble</u>
<u>Taux des</u>	1930-44	67,3	
	1945-54	66,9	66,9%
	1955-64	79,1	
	1965-68	81,8	
	1969-74	84,3	84,3%

Les autres situations de diplôme de formation générale pré-universitaire ont toutes disparu ou régressent, à l'exception du C.E.P.C. qui est donc les études 1968-74. Elles ont disparu pour les toutes dernières promotions. Par suite de la suppression de l'enseignement des Beaux-Arts, les diplômes de baccalauréat ont pratiquement disparu ; de même ont disparu les titres de titulaire du seul C.E.P.C. et il ne subsiste depuis 20 ans que peu de ces titres (tabl. IV, 2.).



1. La formation scolaire.

L'entrée dans les écoles d'architecture s'est faite jusqu'en 1968 par concours. Mais pour l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts et pour l'Ecole Spéciale d'Architecture la possibilité de s'inscrire au concours et de le préparer n'avait pas pour condition l'obtention du baccalauréat : on pouvait lui substituer la réussite à un examen dit de "culture générale", particulier à l'Ecole. De là une diversification des cursus scolaires chez les candidats aux études d'architecte, différences qui se répercutent parmi les diplômés d'architecture.

L'évolution de la structure des enseignements secondaire et primaire, ainsi que l'évolution de la composition et du contenu des épreuves d'examen, rendent difficile une comparaison de deux populations successives qui se ferait en termes de niveau. A propos du diplôme de formation générale, ce sont plutôt des observations ponctuelles que l'on peut faire. Elles ont avantage à être intégrées par ailleurs dans une observation des cursus scolaires, et des spécialisations.

Du point de vue du diplôme possédé à l'entrée à l'Ecole, l'évolution a été, comme on s'y attend, vers une plus grande fréquence du baccalauréat (diplôme complet). Le taux passe entre les deux générations de diplômés en architecture de 66,9% à 84,3%. L'évolution a été continue ; on note qu'avant 1945 la moitié des diplômés en architecture n'était pas titulaire du baccalauréat :

		<u>%</u>	<u>Ensemble</u>
<u>2ème Bac</u>	1930-44	49,8	
	1945-54	60,6	66,9%
	1955-64	79,5	
	1965-68	81,6	
	1969-74	85,2	84,3%

Les autres situations de diplômés de formation générale pré-universitaire sont toutes allées en régressant, à l'exception du B.E.P.C. qui a clos les études légèrement plus qu'avant pour les toutes dernières promotions. Par suite de la suppression du diplôme, les titulaires du seul Brevet supérieur ont pratiquement disparu ; de même ont presque disparu les titulaires du seul C.E.P. et il ne subsiste depuis 20 ans que peu de sans diplôme (tabl. IV. 6.).







La formation reçue dans le secondaire est principalement scientifique. Dans 2 cas sur 3 le baccalauréat obtenu a été le bac C (math. élém.).

La proportion de ceux qui obtiennent le bac C avant d'entrer dans les écoles d'architecture est constante d'une "génération" de diplômés à l'autre. En revanche on voit s'accroître la part des bacheliers en provenance des sections D et T aux dépens de ceux venant de la section A. Avant 1965, 1 sur 4 des diplômés titulaires du bac vient de la section philosophie (philo-lettres, terminale A) ; la proportion tombe à 1 sur 7 par la suite ; les titulaires du bac D (sciences expérimentales) augmentent de 6 points, ceux du bac T de 7 points d'une période à l'autre.

	<u>1930-64</u>		<u>1965-73</u>	
Baccalauréat obtenu :				
A	152	24,0	104	13,4
B	0		0	
C	422	66,6	501	64,2
D	52	8,2	111	14,2
T	8	1,2	64	8,2
Ensemble des bacheliers (1)	<u>634</u>	<u>100,0</u>	<u>780</u>	<u>100,0</u>

Quelle efficacité a eu d'un point de vue professionnel l'enseignement général dispensé avant l'Université ? A titre d'indication, on s'est intéressé à l'impression subjective que les intéressés peuvent en avoir rétrospectivement. Nombreux sont ceux pour qui aucune discipline ou technique enseignée n'a eu d'utilité particulière, mais cela est plus fréquent parmi les jeunes diplômés que parmi ceux d'avant 1965 (respectivement 23,0% et 13,0%) ; la "culture générale", la formation générale" - dont la référence peut aussi bien être celle de l'ensemble des matières enseignées que de la culture d'ordre plus littéraire - est au contraire davantage citée par les diplômés d'avant 1965 (19,5% contre 14,9%). Si l'on met maintenant à part ces deux catégories de réponses, ironiques d'un côté, globalisantes et difficilement analysables de l'autre, quelle discipline ou association de disciplines voit son utilité reconnue le plus souvent ? L'ordre est le même pour les diplômés d'avant 1965 et d'après ; ce sont en premier lieu les mathématiques et elles de manière exclusive. Viennent ensuite l'enseignement du français, parfois d'autres disciplines littéraires précises (on note que l'orientation littéraire est un peu plus mentionnée par l'ancienne "génération" ; puis l'association des maths et d'une ou plusieurs disciplines littéraires. Ensuite seulement apparaît l'utilité conjointe

---

1. Pour la répartition de la population enquêtée, cf. annexe tabl. IV. 8.



des mathématiques et d'une autre discipline scientifique ; on trouve rarement citée telle science particulière (la physique, par exemple) ; rarement aussi le rôle conjoint d'une telle science et d'une discipline littéraire (1).

Sans doute faut-il accorder un intérêt seulement relatif à de telles appréciations, subordonnées au caractère nécessairement artificiel de la question (resituer la part de l'enseignement secondaire dans l'ensemble d'une formation et dans l'ensemble d'une pratique professionnelle elle-même plus ou moins longue). C'est ce que rappellent les personnes qui répondent de manière vague ou ne répondent pas. Les réponses précises sont donc seulement des indices, à rapprocher des voies empruntées avant d'opter pour les études d'architecture :

1. Tableau IV. 2.

<u>Discipline estimée subjectivement la plus utile.</u>	<u>1930-64</u>		<u>1965-73</u>		<u>Rang</u>
		%		%	
(A) Maths (Mathématiques s.a.i., géométrie, géométrie dans l'espace)	242	30,5	229	27,5	1
(B) Autre discipline scientifique (physique, chimie, sciences naturelles, sciences s.a.i.)	15	1,9	35	4,2	5
(C) Discipline littéraire (français, latin, grec, langues vivantes, langues s.a.i., histoire, géographie, histoire de l'art, lettres s.a.i., études littéraires, littérature, humanités, philosophie, sciences humaines)	128	16,2	94	11,3	2
(A + B)	58	7,3	71	8,5	4
(A + C)	82	10,3	75	9,0	3
(B + C)	10	1,3	13	1,6	6
(A + B + C) Mentions imprécises du type "culture générale" "ensemble des disciplines". Matières particulières incluses dans les trois domaines	155	19,5	124	14,9	
Aucune	103	13,0	192	23,0	
<u>TOTAL</u>	<u>793</u>	<u>100,0</u>	<u>833</u>	<u>100,0</u>	



ici l'on note que 3 sur 4 des diplômés qui acceptent de préciser signalent, dans chaque génération, l'intérêt des mathématiques, 1 sur 2 celui du français ou d'une discipline littéraire, 1 sur 3 celui d'une autre science.

	<u>1930-64</u>		<u>1965-73</u>	
		%		%
Mathématiques	537	77,8	499	77,9
Discipline littéraire	375	54,3	306	47,7
Autre discipline scientifique	238	34,5	243	37,9
<u>Base</u>		<u>690</u>		<u>641</u>

Une part des futurs diplômés d'architecture a fait appel, avant l'entrée dans l'enseignement supérieur, à d'autres disciplines que celles de l'enseignement général. La proportion est d'1 sur 7 et ne varie pas entre les deux périodes de part et d'autre de 1965 (17,1% et 16,7%). En revanche le contenu de ces études - qui sont poursuivies soit parallèlement à la formation dans le secondaire, soit dans l'intervalle qui sépare éventuellement celui-ci du supérieur (1) - a nettement évolué. Dans les promotions d'avant 1964, 3 sur 4 de ceux qui poursuivaient de telles études se consacraient à la peinture ou à l'apprentissage du dessin, parfois de la sculpture ; cette proportion tend à n'être plus que d'1 sur 2 dans les promotions d'après 1965 (73,8% - 54,8%). A l'inverse les promotions récentes ont fait plus appel que les autres à des apprentissages technologiques particuliers : avant d'entrer à l'Ecole dont ils sont diplômés : bâtiment, technique du métal, construction mécanique, dessin industriel, etc.. (21,2% - 10,7%) ou à des enseignements d'architecture (stage de commis, université étrangère...) (9,6% - 2,7%) (2).

## 2.- Les études d'architecture et la formation pratique.

### 2.1. Les études d'architecture proprement dites.

Nous ne disposons au stade actuel que d'un nombre réduit d'éléments sur la façon dont ont été effectivement poursuivies les études d'architecture. Cela suppose en effet qu'elles soient parfaitement connues sous leur aspect institutionnel au cours d'une période de 35 ans, et l'on s'est heurté pour l'instant à des difficultés de sources.

---

1. La préparation du bac technique ne figure pas ici, mais dans la formation générale.

2. Cf. annexe, tabl. IV. 10.



Nous nous limiterons donc à trois points de repère : le rôle de chaque école d'un point de vue numérique, l'âge au diplôme, et la participation au concours du prix de Rome.

Selon les listes officielles de diplômés l'origine des diplômés par Ecole se fait de la manière suivante :

	<u>1930-64</u>	<u>%</u>	<u>1965-73(1)</u>	<u>%</u>
E.N.S.B.A.	4 610	79,5	4 320	81,0
E.S.A.	993	17,1	888	16,6
E.N.S.A.I.S.	194	2,4	127	2,4

Les répartitions obtenues après enquête sont extrêmement proches de celles-ci qui montrent que 4 sur 5 des diplômés sont d'anciens élèves de l'Ecole des Beaux Arts (2).

L'âge moyen au diplôme est élevé : il est au minimum de 27 ans. A partir des périodes 1930-34 et 1935-39 où il était d'un peu plus de 27 ans (27,2) il a très fortement progressé, atteignant 31 ans dans la période 1965-68 (31,0). Il a baissé ensuite à peu près régulièrement pour revenir en 1972-73 à l'âge moyen des années trente.

<u>PERIODE</u>	<u>AGE AU DIPLOME</u>	<u>PERIODE</u>	<u>AGE AU DIPLOME</u>
1930-34	27,2	1965-66	31,0
1935-39	27,2	1967-68	31,0
1940-44	29,1	1969	30,9
1945-49	28,8	1970	28,6
1950-54	28,4	1971	27,0
1955-59	29,5	1972	27,3
1960-64	30,4	1973	27,1

Ensemble des périodes 29,3

1. Pour l'année 1973 on a utilisé l'ensemble des listes parues ou prêtes à paraître communiquées par les Ecoles. Les admissions au diplôme qui ont été réalisées après le 22.5.1974 n'ont pu être prises en compte dans le total.

2. Cf. annexe, tabl. IV. 14.



Le concours du Prix de Rome qui était ouvert en principe aux élèves des trois Ecoles, mais dans les faits limité aux élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, était accessible après des éliminations successives opérées à l'issue de trois essais, respectivement d'une durée de 12 h, 12 h, et 24 h. Après ce dernier essai, il ne restait que 12 élèves qui montaient en loge et étaient isolés totalement pendant 35 jours. Nous ne rappellerons pas les critiques dont ce concours a été l'objet et qui ont conduit à sa suppression en 1968. Mais à titre d'indicateur il a paru intéressant d'identifier les architectes qui avaient subi cette sélection. On sait en effet que l'obtention du 1er Grand Prix de Rome et, à un degré moindre, d'un autre Prix, ouvrait largement la voie à la commande publique. On pourrait donc se demander si la sélection immédiatement précédente a ou non une incidence sur le cours de la vie professionnelle. Nous pouvons donc faire état ici de la part des architectes qui au total ont subi avec succès les épreuves des trois premiers essais et sont devenus "logistes". Leur nombre est naturellement faible : 4,6% dans les promotions 1930-64, et 3,6% dans les promotions récentes (qui n'ont pas été en mesure de présenter le concours après 1968). Si l'on adjoint à ces chiffres les architectes qui ont obtenu un prix au concours, on parvient à un pourcentage de l'ordre de 7% pour les promotions qui ont précédé 1965 et de 4% pour celles qui ont suivi.

Tableau IV. 3.

	<u>Epreuves du Prix de Rome</u>			
	<u>1930-64</u>	<u>%</u>	<u>1965-73</u>	<u>%</u>
NR, Pas de concours	3		231	
Non logiste	815	93,1	620	96,0
Logiste	40	4,6	23	3,6
Prix de Rome	13		3	
1er Prix de Rome	7	2,3	0	4,0

## 2.2. La formation para-architecturale.

### 2.2.1. La place.

On ne décrira pas la pratique érigée en quasi institution dans l'ancien système d'enseignement de l'E.N.S.B.A., qui laissait à l'élève la liberté de consacrer une part de son temps pendant l'année scolaire à faire la place en agence. Cette possibilité n'était pas admise à l'Ecole Spéciale, et depuis 1968 elle a été rendue difficile à l'E.N.S.B.A. par le régime des études : elle ne peut alors être pratiquée qu'en dehors de la période universitaire. Or indépendamment de son rôle économique pour l'étudiant - et de sa fonction au sein des conditions d'élaboration du produit architectural - "faire la place" constitue indéniablement



une forme d'apprentissage, même si cela consiste essentiellement dans l'exécution de tâches subalternes, et, en passant d'une agence à l'autre, répétitives dans leur contenu. A ce titre il n'est pas inintéressant de préciser ici le rôle tenu par cette catégorie d'emploi pendant la vie d'Ecole : extension dans la population étudiée et temps qui lui a été consacré.

La presque totalité des personnes interrogées a en l'occasion de faire la place : 1 personne seulement sur 15 à 20 n'a pas été concernée par cette pratique et le taux a peu varié au cours des années.

Mais la durée totale des emplois de ce type pendant les années d'Ecole, a, quant à elle, nettement varié. Il semble qu'au fur et à mesure des années le temps total consacré à faire la place soit allé jusqu'à une certaine date en augmentant : il est plus fréquent d'avoir fait 3 à 5 ans de place et beaucoup plus fréquent d'avoir fait plus de 5 ans de place dans les promotions 1955-64 que dans les promotions antérieures.

Cependant le phénomène a continué à croître dans la population diplômée après cette date et jusqu'à 1968. C'est à cette date que s'établit bien la coupure : on voit régresser la proportion de ceux qui y passaient des temps très élevés (3 à 5 ans, plus de 5 ans) ; le report se fait au profit des durées intermédiaires (entre 1 et 3 ans), tandis que les temps les plus courts concernent une fraction stable de population (environ 10% ont moins de 3 mois de place, environ 12% de 3 à 6 mois). (tabl. IV. 11).

### 2.2.2. Les stages de formation.

Avoir ou non fait un stage (on ne se réfère ici qu'à des périodes de travail et de formation non rémunérées) n'a pas varié sensiblement avant et après 1965, et ne concerne dans l'enquête qu'1 personne sur 10. L'Ecole d'architecture a une certaine influence sur la réalisation de stages à l'extérieur, mais surtout après 1965 ; ils sont effectués plus souvent par les élèves de l'E.S.A. et de l'E.N.S.A.I.S. (16,6% pour la période 1965-73) que par ceux des Beaux Arts (9,3%) (X2.02). (tabl. IV. 12, IV. 13).

Une certaine évolution cependant semble se dessiner sur la durée du stage : il tend à se raccourcir dans la génération récente de diplômés (X2.10). Il tend aussi à être plus souvent un stage en université et moins souvent un stage en agence (X2.10), et concerner plus un domaine défini urbanisme mis à part qu'être un stage de formation générale ou un stage orienté vers l'urbanisme (X2.02). (tabl. IV : 14 à 16).



### 3. Les études supérieures para-architecturales.

Une manière de minimiser les risques de la profession libérale d'architecte est d'élargir l'éventail des qualifications. Sans annuler les avantages dont certains peuvent bénéficier par un réseau de relations, la spécialisation, et davantage, encore une pluralité de spécialisations, confèrent des avantages de position dans un système de concurrence. D'où l'intérêt reconnu à poursuivre des études supérieures hors du cadre de l'école d'architecture. Avec l'augmentation des situations salariées, ce complément a un rôle différent puisqu'il s'applique à l'univers des possibilités professionnelles internes et externes à la profession libérale, mais sa signification paraît en définitive similaire.

La poursuite d'études supérieures autres que celles effectuées dans l'Ecole d'architecture dont on est diplômé est relativement fréquente : plus d'1/3 des cas, et elle est plus fréquente dans les promotions postérieures à 1964.

Tableau IV. 4.

#### Etudes supérieures en dehors de l'Ecole d'architecture (1).

	<u>1930-64</u>	<u>%</u>	<u>1965-73</u>	<u>%</u>
Ont fait d'autres études supérieures	313	35,6	380	43,3
N'en ont pas fait	565	64,4	497	56,7
Total	878	100,0	877	100,0

Les disciplines choisies sont extrêmement différentes. Une même personne peut naturellement les avoir diversifiées. Les combinaisons possibles devenant ainsi innombrables, on a regroupé ces orientations en trois grands chapitres. Le premier inclut l'urbanisme et des disciplines complémentaires de l'architecture, y compris celles relatives aux composantes purement esthétiques de celle-ci : on y trouve donc, outre l'urbanisme, et l'aménagement du territoire, la conservation des monuments historiques, l'architecture étudiée en dehors du cadre de l'Ecole, l'art sous son aspect théorique et historique ou sous la forme d'une technique particulière : peinture, sculpture, musique, etc.. Le second domaine se rapporte à la formation scientifique : classe de mathématiques supérieures ou de mathématiques spéciales (l'orientation vers l'architecture étant une solution de rechange possible aux Ecoles scientifiques), formation d'ingénieur, ou poursuite d'études de mathématiques et de sciences exactes à l'Université. Le troisième ensemble est formé des autres disciplines suivies : a) sciences sociales, b) lettres ou discipline littéraire, c) droit, économie, administration, sciences politiques.

1. Cf. aussi annexe, tabl. IV. 17).



Quelle que soit l'époque, ce sont les disciplines touchant l'urbanisme, l'architecture et l'art qui sont adoptées le plus souvent : plus de la moitié et jusqu'aux trois quarts de ceux qui complètent leur formation. La spécialisation scientifique vient en second ; les autres domaines sont assez minoritaires.

Mais les orientations choisies ont nettement évolué. On constate d'abord une évolution continue de plus en plus favorable aux mathématiques (et aux sciences exactes). Le premier groupe de disciplines, qui reste majoritaire, a au contraire régressé entre les premières promotions (période 1930-44) et les toutes dernières (1969-73), avec un palier de longue durée dans l'intervalle. Le troisième groupe recueille des pourcentages d'adhésion variables : 1 à 2 sur 10 des personnes qui se spécialisent, avec les pourcentages les plus élevés avant-guerre et dans les promotions les plus récentes.

Tableau IV. 5.

Contenu des études supérieures (en %).

	<u>1930-44</u>	<u>1945-54</u>	<u>1955-64</u>	<u>1965-68</u>	<u>1969-73</u>
(N)	(86)	(80)	(150)	(84)	(296)
Disciplines relevant de l'urbanisme, de l'architecture et de l'art	76,7	65,0	67,4	69,1	56,1
Maths et sciences exactes	19,8	27,6	36,0	38,1	43,6
Autres	18,6	13,8	8,7	9,6	21,6

\*Dans chaque période le total dépasse 100 par suite des réponses multiples.

On notera enfin que, de tous les diplômés d'architecture, ce sont ceux qui dans le secondaire ont obtenu le bac C qui ont le plus tenté d'autres voies que l'architecture (en particulier en entrant dans les classes de préparation aux grandes Ecoles scientifiques) ou parachevé leur formation architecturale par une orientation complémentaire dans le supérieur. (tabl. IV. 18).



Il s'agit d'un pas vers un système de pensée qui considère l'univers des  
architectes d'appartenir, au lieu d'être une simple profession, à une structure sociale.  
La profession est socialement construite. Mais cette construction est le produit de questions.  
Des hypothèses possibles devenues des réalités. C'est pourquoi il y a lieu à l'origine  
des données sociologiques et culturelles d'interpréter les faits sociaux. Les données alors existantes,  
interprétations qui diffèrent pourtant fondamentalement de celles qui ont été produites auparavant  
après coup. Ici avec l'aide de sources particulièrement précieuses, on se propose d'interpréter à titre  
méthodologique, pour être aussi bien informés, ce qui précède.

Parmi celles qui appartiennent à la même catégorie sociale, l'importance de  
l'appartenance sociale sur les données de la vie professionnelle.

### CHAPITRE V

À un premier niveau, l'analyse de la profession d'architecte se situe  
sur les mécanismes par lesquels elle se reproduit dans la population étudiée. Mais le milieu d'origine peut être considéré sous une perspective plus  
générale. La profession d'architecte, comme toute autre, se définit par une certaine position  
dans un système général de production. Les situations de tension ou de crise d'appartenance qui  
comme le résultat des transformations qui s'opèrent ailleurs dans le système social. Il est donc  
particulièrement utile d'être attentif aux transformations qui concernent les autres professions,  
et de savoir quelles relations la profession étudiée entretient avec elles. De là l'intérêt qu'il  
y a - même s'il s'agit encore d'un aspect limité du problème - à examiner les relations de la  
population des diplômés en architecture avec les situations sociales d'origine, et les transfor-  
mations qui s'opèrent dans le recrutement professionnel de cette population. On devra ensuite situer  
les uns et les autres par rapport aux changements qui interviennent dans le cours de la pro-  
fession (1).

### L'ORIGINE SOCIALE

1. Notre objectif, en entreprenant cette analyse, n'est pas de se limiter à l'étude des  
architectes au point de vue de l'indigence devant l'état de la reproduction sociale, dont la  
démonstration est déjà faite. Il s'agit de voir comment la profession d'architecte se situe à la fois  
critique et relative à un état social donné. Il s'agit de voir comment l'appartenance d'appartenance  
de pouvoir, dans certains cas (développement de capital, par exemple) ne fait que renforcer  
l'état existant.



Il n'appartient pas au propos de cette description générale de l'univers des architectes d'apporter, en fin d'analyse, une interprétation globale des difficultés auxquelles la profession est actuellement confrontée. Mais toute connaissance est le produit de questions. Des hypothèses préalables devaient donc nécessairement être formulées. Il y a ainsi à l'origine des données recueillies un ensemble d'interprétations partielles des données alors existantes, interprétations qui diffèrent pourtant fondamentalement d'un bilan à effectuer éventuellement après coup (et avec l'aide de sources complémentaires), en ce sens qu'elles interviennent à titre méthodologique, pour être aussi bien infirmées, ou rectifiées.

Parmi celles qui apparaissaient dès le début importantes figurait l'incidence de l'appartenance sociale sur le développement de la vie professionnelle.

A un premier niveau l'enquête n'a pour rôle que de fournir certaines précisions sur les mécanismes par lesquels agit l'origine sociale et d'apprécier leur extension dans la population étudiée. Mais le milieu d'origine peut être considéré dans une perspective plus générale. La profession d'architecte, comme toute autre, se définit par une certaine position dans un système général de production. Des situations de tension ou de crise n'apparaissent que comme le résultat des transformations qui s'opèrent ailleurs dans le système social. Il est donc particulièrement utile d'être attentif aux transformations qui concernent les autres professions, et de savoir quelles relations la profession étudiée entretient avec elles. De là l'intérêt qu'il y a - même s'il s'agit encore d'un aspect limité du problème - à examiner les relations de la population des diplômés en architecture avec ses situations sociales d'origine, et les transformations qui s'opèrent dans le recrutement progressif de cette population. On devra ensuite situer les unes et les autres par rapport aux changements qui interviennent dans le reste de la population (1).

- 
1. Notre objectif, en entreprenant cette analyse, n'est donc pas de renouveler à propos des architectes les thèses de l'inégalité devant l'école et de la reproduction sociale, dont la démonstration est déjà faite. Celles-ci ont d'ailleurs la particularité d'être à la fois critiques et naïves : en effet elles laissent la place à d'autres mécanismes d'appropriation du pouvoir, dont certains (le développement du capital par exemple) ne font que renforcer l'état existant.



D'une manière générale les diplômés des Ecoles d'architecture proviennent pour une très grande part des catégories supérieures de la population : architectes, autres professions libérales, professions littéraires, scientifiques et artistiques, ingénieurs, cadres administratifs supérieurs ; 6 sur 10 viennent de cet ensemble de professions aussi bien avant qu'après 1965. On doit d'autre part adjoindre à ce groupe, les diplômés issus de familles d'industriels et de gros commerçants ; on atteint alors la proportion de 7 diplômés sur 10 originaires des catégories supérieures. Or dans la France de 1962 - date qui fournit, semble-t-il, la meilleure approximation de la situation professionnelle des pères des personnes interrogées (compte tenu de l'étalement dans le temps des promotions de diplômés et de leur importance relative dans l'ensemble de la période 1930-1974) - les représentants de ces strates ne formaient que 6,3% de la population totale. A l'inverse les diplômés d'architecture originaires des catégories "ouvriers et employés" constituent moins de 6% de l'ensemble des diplômés alors que ces catégories formaient 49,1% de la population totale.

Ce n'est là cependant qu'une image partielle. La filiation qui s'opère à partir des catégories supérieures se retrouve aux deux périodes 1930-64 et 1965-73, mais elle recouvre des changements notables dans l'importance relative de sous-catégories.

La première différence est une diminution sensible des fils d'architectes. Ils sont 19,5% dans les promotions 1930-64 et 13,6% dans les promotions suivantes.

Plusieurs autres professions sont également moins représentées. Si l'on tient compte des diminutions supérieures à 0,5 point, on trouve dans ce cas les catégories suivantes :

Industriels	(-3,2)
Gros commerçants	(-0,6)
Petits commerçants	(-1,1)
Professions libérales (sauf architectes)	(-0,6)
Artistes	(-1,2)
Cadres administratifs moyens	(-1,5)
Employés de commerce	(-0,8)
(Architectes)	(-5,9)



A l'inverse une évolution s'est produite qui accroît la part prise par diverses professions :

Artisans	(+1,0)
Professions littéraires et scientifiques	(+2,5)
Ingénieurs	(+1,9)
Cadres administratifs supérieurs	(+5,2)
Instituteurs	(+1,8)
Techniciens	(+1,9)

Cette évolution de l'origine sociale de deux cohortes de diplômés décrit des situations de fait. Mais elle ne peut être interprétée immédiatement, c'est-à-dire sans se référer aux transformations qui ont eu lieu également dans l'ensemble du pays. Une coïncidence dans le sens et l'intensité des phénomènes de changement dans les deux cas signifierait que la profession d'architecte conserve la forme de son recrutement mais que le résultat change parce que change aussi le poids relatif des diverses catégories sociales dans le pays. Au contraire, des décalages dans les deux séries de faits - par exemple une accentuation de la part prise par une profession donnée dans le recrutement de la profession d'architecte qui serait plus forte que ne l'autoriserait normalement son augmentation dans le reste de la population - attesterait des transformations profondes des structures de production et des transformations corrélatives de la place relative des professions.

Pour effectuer cette analyse on ne peut plus se contenter de confronter les diplômés de deux époques distinctes. On doit se donner, à partir des données de l'enquête, une image de la population des architectes à certaines dates : c'est seulement alors qu'on restitue le cadre dans lequel s'effectuent les recensements de la population totale à des dates données, et la comparaison devient permise.

Il existe néanmoins pour le faire trois difficultés. La première concerne la reconstitution de la population des architectes à une date antérieure à 1974 ; on fera là l'hypothèse que les personnes décédées dans l'intervalle se répartissaient comme les survivants du point de vue de l'origine sociale ; de même pour les diplômés qui seraient sortis de la profession d'architecte (d'ailleurs en nombre apparemment faible vu leur taux en 1974). La seconde est relative à l'échantillonnage de la population enquêtée ; on possède deux échantillons séparés ; mais leur taux de sondage est suffisamment proche pour qu'on puisse les additionner



sans qu'on modifie les répartitions (1) ; ainsi l'on obtient l'état de la population des architectes en 1974. La troisième est plus complexe et ne peut recevoir que des solutions approximatives : il s'agit des dates pertinentes pour comparer la profession des pères, dans l'enquête (2), avec la répartition socio-professionnelle de la population totale, et cela d'autant plus qu'on est limité dans le temps par le niveau d'information que contenaient les recensements antérieurs à 1954 sur ce point ; pour pallier les risques d'erreur on étudiera donc les évolutions de la population totale à la fois entre 1954 et 1962 et entre 1962 et 1968.

Qu'observe-t-on par conséquent si l'on tient compte des transformations enregistrées dans la population française ?

En ce qui concerne les catégories supérieures de la population, la part qu'elles prennent dans le recrutement de la profession d'architecte a subi une évolution en sens contraire selon qu'il s'agit des professions salariées ou des professions d'indépendant et d'entrepreneur individuel. Les architectes en 1974 sont moins nombreux qu'ils ne l'étaient il y a 10 ans à être issus des catégories supérieures bénéficiant du statut de patron ou d'indépendant, et plus nombreux à provenir des familles favorisées dont le chef était salarié et cela non pas parce que leur importance aurait changé dans le pays, mais parce que chacune des sous-catégories dirige vers l'architecture des effectifs tantôt plus importants, tantôt moins importants qu'elle ne le faisait auparavant.

En 1974 en effet l'origine des architectes est à placer moins qu'on ne pouvait le faire dix ans plus tôt parmi les industriels (-1,5 point), moins aussi parmi les gros commerçants (-0,3), moins parmi les professions libérales (architectes exclus) (-0,3)(3), moins parmi les architectes (-2,8). Pour l'ensemble des professions qui se situent parmi les catégories supérieures et s'exercent au titre d'employeur ou d'indépendant, la diminution est donc au total de 4,9 points. Or dans la population totale les industriels et les gros commerçants avaient certes diminué entre 1954 et 1962, mais dans des proportions moindres (respectivement -0,1 et - $\epsilon$ ) et les professions libérales, architectes compris, avaient légèrement progressé (+ $\epsilon$ ). Si l'on se réfère maintenant à l'évolution de la population totale entre 1962 et 1968 les industriels et les gros commerçants non seulement n'ont pas diminué moins vite qu'il n'apparaît dans l'enquête sur

---

1. Cf. supra chapitre II, § 1.

2. Il s'agit de la profession du père au moment du diplôme de l'enquêté pour tous les cas où le père était actif à cette date, et de sa dernière profession dans les autres cas.

3. A quoi il conviendrait de joindre les familles dont le chef est déclaré n'avoir jamais exercé de profession (-0,3 point).





les architectes mais ils ont progressé (respectivement + $\xi$  et +0,1), et les professions libérales, architectes inclus, ont accentué leur progression (+0,1) ce qui est à nouveau l'inverse de ce qu'on relève dans le cas de l'origine sociale des architectes. On constate donc de la part de ces catégories une sorte de frein, semble-t-il (1), à promouvoir l'entrée des jeunes générations dans la profession d'architecte.

Les tendances précédentes pourraient évidemment être le fait du seul statut professionnel d'employeur ou d'indépendant. Mais il faut écarter cette hypothèse et c'est la conjonction d'un tel statut et de la situation dans l'échelle sociale qui est en cause. Quand on considère en effet le cas des petits commerçants et des artisans la situation est différente. D'abord les architectes sont en 1974 issus un peu plus souvent qu'en 1964 de familles d'artisans (+0,5 point). Or tant dans la période 1954-62 que dans celle de 1962-68 la part des artisans dans la population totale a diminué (-0,6 et -0,3 respectivement). En ce qui concerne d'autre part l'appartenance des architectes à des familles de petits commerçants, elle a diminué entre 1964 et 1974. Mais le résultat à l'égard de l'entrée dans la profession d'architecte est de même sens que dans le cas des familles d'artisans. En effet, la diminution (-0,5 point) est moins forte que celle qui a affecté cette catégorie dans l'ensemble du pays entre 1954 et 1962 (-0,6) et moins forte surtout que celle intervenue entre 1962 et 1968 (-0,9).

De la part de la fraction salariée des catégories supérieures, on assiste à des phénomènes opposés de ceux qui touchent la fraction non salariée.

En 1974 la population des architectes apparaît issue de familles de cadres administratifs supérieurs, d'ingénieurs et de professeurs (ou de professions littéraires et scientifiques) de manière plus prononcée qu'en 1964. Or, dans les trois cas leur progression dans la profession d'architecte est plus forte qu'elle ne devrait au vu de leur taux d'augmentation dans la population totale :

	<u>Popul. totale</u> 1954-1962	<u>Popul. totale</u> 1962-1968	<u>Appartenance sociale des architectes</u> (enquête) Variation entre les années 1964 et 1974
Professeurs et assimilés	+0,2	+0,4	<u>+1,2</u>
Ingénieurs	+0,1	+0,2	<u>+0,9</u>
Cadres adminis. supérieurs	+0,7	+0,2	<u>+2,6</u>

1. Pour que cette conclusion soit tout à fait assurée, il faudrait vérifier qu'il n'y a pas de perturbation provenant d'une évolution des taux de fécondité par catégorie sociale.



Tableau V.1 - POPULATION ACTIVE TOTALE ET ORIGINE SOCIALE DES DIPLOMES EN ARCHITECTURE

	POPULATION ACTIVE TOTALE (Source : I.N.S.E.E.)					ORIGINE DES DIPLOMES EN ARCHITECTURE		
	1954	1962	Evolution 1954-1962 (A)	1968	Evolution 1962-1968 (B)	1964 (N = 878)	1974 ( = 1755)	Evolution 1964-1974 (C)
0. AGRICULTEURS EXPLOITANTS	20,6	15,8	- 4,8	12,1	- 2,7	1,3	1,2	- 0,1
1. SALARIES AGRICOLES	6,0	4,3	- 1,7	2,9	- 1,4	0,1	0,1	0
21. Industriels	0,5	0,4	- 0,1	0,4	0	8,7	7,1	- 1,5
22. Artisans	3,9	3,3	- 0,6	3,0	- 0,3	2,4	2,9	+ 0,5
23. Patrons pêcheurs	0,1	0,1	0	0,1	0	0	0,1	+ 0,1
26. Gros commerçants	0,9	0,9	0	1,0	+ 0,1	6,6	6,3	- 0,3
27. Petits commerçants	6,5	5,9	- 0,6	5,0	- 0,9	5,1	4,6	- 0,5
2. PATRONS DE L'IND. ET COM.	11,9	10,6	- 1,3	9,6	- 1,0	22,8	21,0	- 1,8
32. Prof. & assimilés	0,4	0,6	+ 0,2	1,0	+ 0,4	3,6	4,8	+ 1,2
33. Ingénieurs	0,6	0,7	+ 0,1	0,9	+ 0,2	8,4	9,3	+ 0,9
34. Cadres adm. sup.	1,3	2,0	+ 0,7	2,2	+ 0,2	16,1	18,7	+ 2,6
30. Prof. libérales (architectes)	0,6 -	0,6 -	0 -	0,7 -	+ 0,1 -	9,3 19,5	9,0 16,6	- 0,3 - 2,9
3. PROF. LIB. ET CAD. SUP.	3,0	4,0	+ 1,0	4,9	+ 0,9	56,9	58,4	+ 1,5
41. Instituteurs et assim.	1,5	2,2	+ 0,7	2,7	+ 0,5	1,2	2,1	+ 0,9
42. Serv. méd. et sociaux	0,5	0,6	+ 0,1	0,8	+ 0,2	0,1	0,2	+ 0,1
43. Techniciens	1,3	1,8	+ 0,5	2,6	+ 0,8	1,8	2,8	+ 1,0
44. Cadres adm. moyens	2,5	3,2	+ 0,7	3,6	+ 0,4	7,2	6,4	- 0,8
4. CADRES MOYENS	5,8	7,8	+ 2,0	9,8	+ 2,0	10,3	11,5	+ 1,2



Tableau V.1 - POPULATION ACTIVE TOTALE ET ORIGINE SOCIALE DES DIPLOMES EN ARCHITECTURE (suite)

	POPULATION ACTIVE TOTALE (Source : I.N.S.E.E.)					ORIGINE DES DIPLOMES EN ARCHITECTURE		
	1954	1962	Evolution 1954-1962 (A)	1968	Evolution 1962-1968 (B)	1964 (N = 878)	1974 (=1755)	Evolution 1964-1974 (C)
51. Employés de bureaux	8,4	9,8	+ 1,4	11,6	+ 1,8	2,0	1,8	- 0,2
52. Employés de commerce	2,3	2,6	+ 0,3	3,1	+ 0,5	1,3	0,9	- 0,4
5. EMPLOYES	10,7	12,4	+ 1,7	14,7	+ 2,3	3,3	2,7	- 0,6
60. Contremaîtres	(	1,6 (		1,8	+ 0,2	0,3	0,5	+ 0,2
61. Ouvriers qualifiés	) 15,9	11,9 )	- 2,4	12,9	+ 1,0	1,5	1,4	- 0,1
63. Ouvriers spécialisés	9,4	12,4	+ 3,0	13,1	+ 0,7	0,2	0,3	+ 0,1
65. Mineurs	1,2	1,0	- 0,2	0,7	- 0,3	0	0	0
66. Marins et pêcheurs	0,3	0,2	- 0,1	0,2	0	0	0	0
67. Apprentis ouvriers	1,0	1,3	+ 0,3	1,2	- 0,1	0	0	0
68. Manœuvres	5,8	8,2	+ 2,4	7,8	- 0,4	0	0,1	+ 0,1
6. OUVRIERS	33,6	36,7	+ 3,1	37,8	- 1,1	2,0	2,3	+ 0,3
70. Gens de maison	1,7	1,6	- 0,1	1,4	- 0,2	0	0	0
71. Femmes de ménage	1,2	1,1	- 0,1	1,1	0	0	0	0
72. Autres pers. de serv.	2,4	2,7	+ 0,3	3,2	+ 0,5	0,2	0,4	+ 0,2
7. PERSONNEL DE SERVICE	5,3	5,4	+ 0,1	5,7	+ 0,3	0,2	0,4	+ 0,2
80. Artistes	0,2	0,2	0	0,2	0	2,1	1,5	- 0,6
81. Clergé	0,9	0,9	0	0,7	- 0,2	0,3	0,3	0
82. Armée, police	1,9	1,8	- 0,1	1,6	- 0,2	0,2	0,4	+ 0,2
8. AUTRES CATEGORIES	3,1	2,9	- 0,2	2,6	- 0,3	-	-	-
dont jamais exercé de prof.	-	-	-	-	-	0,5	0,2	- 0,3
ENSEMBLE	100,0	100,0		100,0				



Pour conclure cette analyse il ne semble donc pas qu'il faille attribuer la diminution du nombre des fils (ou enfants) d'architectes de 1964 à 1974 à un simple effet de désenchantement de la part de ceux qui sont les plus aptes à connaître les difficultés de caractère extra-architectural, ou de caractère financier, de la profession d'architecte. L'ensemble des faits précédents montre que, face aux transformations économiques du pays, lesquelles se répercutent sur la composition de la population active, les diverses professions réagissent différemment et tendent à s'insérer autrement qu'elles le faisaient antérieurement dans les divers secteurs d'activité. A cet égard ce qui semble important est moins la part accrue que la fraction salariée des tranches supérieures de la population prend dans la profession d'architecte, que le retrait conjoint des divers éléments formant la part non salariée de ces catégories, dont les architectes sont une partie seulement. Au stade actuel, il n'y a évidemment pas d'interprétation générale à en donner. Les faits attirent seulement l'attention sur un problème. Seule une analyse plus complète des données et probablement des études complémentaires permettraient d'aller au-delà des hypothèses qu'on peut formuler actuellement à ce sujet.

## 2. L'entrée dans la vie professionnelle : l'incidence de l'origine sociale.

Certains travaux ont déjà montré l'importance de la première commande, notamment de la première commande publique, pour l'obtention de travaux ultérieurs, et également la dépendance de cette commande initiale à l'égard des réseaux personnels ou familiaux de relations. Or l'origine sociale facilite plus ou moins la constitution des réseaux qui sont ultérieurement efficaces. Il est donc important de se poser à son sujet une autre question : comment influence-t-elle de façon précise sur les débuts de la vie professionnelle ?

### 2.1. L'orientation vers l'architecture.

En considérant précédemment les rapports entre l'univers d'origine des architectes et la répartition de la population française par catégories sociales, il est apparu des différences très marquées de structure entre les deux types de population. En particulier parmi les architectes, la part élevée des fils d'architectes, alors qu'ils constituent évidemment une fraction très réduite de la population totale. Le biais introduit dans le recrutement des architectes est-il renforcé par d'autres phénomènes ? L'hypothèse a été émise que la profession se recrutait souvent, non seulement parmi les enfants d'architectes, mais parmi les enfants des familles d'artisans ou d'industriels du bâtiment. Les chiffres (qui sont faibles) semblent confirmer le fait. Les diplômés d'architecture proviennent de ces familles à raison de 3,0% pour les promotions 1930-64 et de 3,4 pour les promotions 1965-73 ; or ces pourcentages sont à eux seuls presque aussi élevés que ceux enregistrés pour l'ensemble des industriels et des artisans dans la population française (1954 : 4,4% ; 1962 : 3,7% ; 1968 : 3,4%).



L'orientation vers l'architecture n'est-elle pas favorisée aussi par d'autres filiations que la profession du père : la profession exercée par d'autres parents, eux aussi, soit architectes, soit dans d'autres professions du secteur du bâtiment ? On note effectivement qu'il y a un nombre élevé de diplômés, quand leur père n'est pas architecte, à avoir dans leur famille une ou plusieurs personnes exerçant dans la branche du bâtiment : 18,0% et 17,2% respectivement, pour les périodes 1930-64 et 1965-73. Mais dans ce domaine une contre-épreuve serait à faire pour des personnes issues d'autres professions, car il est difficile de se rendre compte de l'ampleur relative du phénomène.

Au total les diplômés ayant soit leur père, soit un autre membre de leur famille dans le secteur du bâtiment sont relativement nombreux, entre 3 et 4 sur 10. La proportion a cependant baissé dans les promotions récentes : 40,2% avant 1965 et 34,0% après.

Tableau V. 2.

Orientation vers l'architecture.

	<u>1930-64</u>		<u>1965-73</u>	
	N = 878		N = 877	
Père architecte	169	19,2	118	13,5
Père non architecte mais indépendant ou employeur dans la branche du bâtiment	26	3,0	29	3,4
Autre parent dans la branche du bâtiment (le père n'y travaillant pas)	158	18,0	151	17,2
<u>Total</u> des diplômés ayant leur père ou un autre membre de leur famille dans la branche du bâtiment	353	<u>40,2</u>	298	<u>34,0</u>



## 2.2. L'association à un cabinet déjà lancé.

L'une des formes possibles d'entrée dans la profession d'architecte est de s'associer à un patron qui a déjà une clientèle : père ou autre personne apparentée, ou encore architecte qui vend des parts de son cabinet. Le phénomène ne rencontre assez fréquemment : c'est le cas pour un diplômé sur 7. Mais la part qu'y prennent les enfants d'architectes est importante : dans les promotions 1930-1964 près d'un enfant d'architecte sur 2, dans les promotions récentes environ un sur 3. La proportion n'est plus que de 1 sur 11 en ce qui concerne le reste des diplômés. Il y a donc après l'orientation vers l'architecture un avantage certain donné aux enfants d'architectes ; néanmoins on relèvera qu'il n'est pas assuré puisqu'il touche seulement une fraction d'entre eux ; de plus l'avantage a tendu à se réduire dans les années récentes : il est passé de 43,2% pour les promotions anciennes à 37,3% pour les dernières.

Le cas des enfants d'architectes mis à part, l'origine sociale a une incidence assez complexe sur l'association à un patron qui est professionnellement lancé. Des tendances différentes apparaissent en effet entre les promotions antérieures à 1965 et les promotions suivantes. Dans les premières ce sont plutôt les diplômés issus de professions libérales et des catégories supérieures et moyennes salariées qui ont bénéficié de ce mode d'installation ; dans les secondes ce sont plutôt ceux venant des professions libérales, du commerce de gros et de détail et des agriculteurs. Au contraire les catégories moyennes et supérieures salariées ont beaucoup moins utilisé la formule qu'elles ne l'avaient fait antérieurement ; quelle que soit la période elle n'a pas touché les diplômés issus de familles d'employés et peu ceux provenant de familles d'ouvriers (1). Seules des analyses plus poussées permettraient cependant d'affirmer que pour ces catégories une évolution a eu lieu en bien et qu'il ne s'agit pas de phénomènes plus aléatoires.

## 2.3. Le lancement du cabinet.

Il était laissé à la personne interrogée, lorsqu'elle était ou avait été patron d'un cabinet, le soin d'apprécier si celui-ci avait été "lancé". Il y a donc ici une part de subjectivité que l'on ne maîtrise pas. Cela dit on peut supposer que s'agissant essentiellement d'une appréciation sur le montant et l'enchaînement des commandes confiées au cabinet personnel les critères de jugement sont simples et la qualité de l'information aussi exacte que possible.

---

1. Cf. annexe, (tabl. V. 5.).



Tableau V. 3 Association du diplômé à un cabinet déjà lancé, selon la profession du père.

	1930-1964			1965-1973		
	Ensemble	Cabinet déjà lancé		Ensemble	Cabinet déjà lancé	
	878	158	18,0	877	111	12,7
	Sauf			Sauf		
	architecte	84	12,1	architecte	66	8,8
AGRICULTEURS	11	2	18,2	11	3	27,3
INDUST. BATIMENT	20	2	10,0	18	3	16,7
ARTISAN BATIMENT	6	0		11	1	9,1
AUTRE INDUST.	55	4	7,3	30	3	10,0
AUTRE ARTISAN	15	2	13,3	19	2	10,5
GROS COMMERCANTS	57	5	8,8	52	8	15,4
PETITS COMMERCANTS	44	3	6,8	35	7	20,0
PROFESSIONS LIBERALES	81	11	13,6	75	8	10,7
PROFESSEURS	52	7	13,5	64	2	3,1
INGENIEURS	73	14	19,2	89	6	6,7
CADRES ADMINISTRATIFS SUPERIEURS	139	17	12,2	185	12	6,5
ARCHITECTES	169	73	43,2	118	44	37,3
INSTITUTEURS	10	1	10,0	26	2	7,7
CADRES MOYENS	79	14	17,7	83	7	8,4
EMPLOYES	32	0		28	1	3,6
OUVRIERS	19	2	10,5	22	1	4,5
JAMAIS EXERCE	4	0		0	0	
NR, REFUS	12	1		10	1	
REBUT.	0			1	0	
ID. (REGROUPEMENT)						
(1) INDUSTRIELS BAT., ARTISANS BAT.	26	2	7,7	29	4	13,8
(2) ARCHITECTES	169	73	43,2	118	44	37,3
(1+2)	195	75	38,5			
(3) AUTRES CATEGORIES	671	82	12,2	719	62	8,6
(1+3)	697	84	12,1	748	66	8,8
NR. (PROFESSION)	12	1		11	1	



On retient donc ici les diplômés qui sont aujourd'hui patrons d'un cabinet et ceux qui, actuellement salariés ou inactifs, ont eu la responsabilité d'un cabinet à une certaine époque. On met à part en revanche parmi eux, ceux qui sont entrés dans un cabinet déjà lancé. On constate alors qu'un nombre élevé d'architectes patrons d'un cabinet estiment que celui-ci n'a pas été lancé : le fait est plus vrai pour les promotions 1965-73 (53,1%) que pour les promotions antérieures (42,4%). Mais l'âge est sans doute fortement responsable de la différence (elle se retrouve par exemple - à deux exceptions près - quelle que soit la profession du père). L'origine sociale ne paraît pas au contraire avoir une influence très marquée : les différences sont peu sensibles et surtout elles sont assez aléatoires, semble-t-il, par groupes de professions.

Dans les débuts de la vie professionnelle, l'appartenance sociale intervient donc principalement au stade de l'orientation vers l'architecture, et dans les possibilités, plus grandes pour certains, d'entrer comme associé dans un cabinet déjà formé et lancé.



Plus récemment, dans certains pays, les pouvoirs publics ont tenté de réglementer l'architecture en tenant compte des problèmes de la profession.

Les problèmes soulevés et proposés d'être résolus par la profession de concevoir l'ensemble des réalisations de l'habitat des milieux ruraux. Il appartient à la profession de l'enquête systématique de se livrer à des recherches approfondies sur les milieux ruraux et de se livrer à des études, par ses travaux, pour les indicateurs. Le problème de l'enquête est donc essentiellement celui de la connaissance des milieux ruraux. Il convient d'être par conséquent remarqué que, dans une situation de ce genre, les données fournies ne sont pas à elles seules la base de la question, mais qu'il faut en fait rapprocher les caractéristiques objectives de la situation, et elles sont elles-mêmes incluses dans celles-ci, plus sans doute qu'elles ne le sont à ce titre, elles ne sont jamais détachables du point d'observation s'exprime la pensée qui perçoit le fait dans son contexte, et qu'il est possible de saisir les caractéristiques extérieures, et ses caractéristiques internes.

- CHAPITRE VI -

SITUATION DE LA PROFESSION : LE JUGEMENT DES ARCHITECTES

1. L'accès à la profession.

Les exigences professionnelles de l'architecture ne se limitent pas à une organisation des conditions dans lesquelles elle s'exerce, elle implique un volume donné de connaissances d'architecture. Elles concernent aussi, et surtout, la formation des architectes, et, en particulier, bien qu'ils soient trop rares, ils se trouvent dans les programmes. Mais, par définition l'exercice de la profession suppose une formation préalable. C'est parce que ce point de rupture est arrivé, et arrivé à un moment où les connaissances de l'architecture sont sorties des livres d'architecture, et qu'elles sont devenues une réalité pour les architectes : celui qui se situe en dehors de cette formation ne peut pas exercer la profession d'architecte.



On le voit, ce n'est pas une simple question de savoir si l'architecture est une profession, mais c'est une question de savoir si elle est une profession et quel est son contenu. Il est évident que l'architecture est une profession et que son contenu est défini par les exigences de la profession. Les exigences de la profession sont définies par les exigences de la profession, et elles sont définies par les exigences de la profession.



Pour terminer, nous rendrons compte des jugements que portent les architectes sur les problèmes de la profession.

Les questions retenues et proposées n'ont certes pas la prétention de couvrir l'ensemble des difficultés ni l'ensemble des solutions possibles. Il appartient à la méthode de l'enquête statistique de se limiter à des points précis (et cela même quand elle les multiplie) et de ne viser à atteindre, sur une situation donnée, que des indicateurs. Le problème de l'enquête est donc seulement celui du choix judicieux des indicateurs. Il convient d'autre part de remarquer que, face à une situation qui fait question, les opinions émises ne fournissent pas à elles seules la clef de la question. Ce sont des éléments qu'on doit rapprocher des caractéristiques objectives de la situation ; et elles sont elles-mêmes incluses dans celle-ci, plus sans doute qu'elles ne la dominent. A ce titre, elles ne sont jamais détachables du point d'où s'exprime la personne qui parle. On doit donc les relier autant que possible à des critères extérieurs, et aux caractéristiques précises des personnes.

#### 1. L'accès à la commande.

Les exigences professionnelles des architectes ne se limitent pas à une organisation des conditions dans lesquelles se crée et se répartit un volume donné de commande d'architecture. Elles concernent aussi la maîtrise de la mise en forme, et, auparavant, bien qu'ils soient trop rarement mis en question et refusés, la nature des programmes. Mais, par définition l'exercice de la profession cesse lorsque cesse la commande. C'est parce que ce point de rupture est arrivé, et arrivé à un grand nombre des architectes ou des diplômés récemment sortis des Ecoles d'architecture, qu'un problème est d'abord posé dans la profession d'architecte : celui qui se situe au niveau le plus élémentaire des financements à assurer.

On le sait, ce n'est pas faute d'objet : en dépit des aléas qui dominent cycliquement l'activité du Bâtiment et qui conduisent à des difficultés conjoncturelles mais transitoires au niveau des cabinets, la construction de logements est allée croissant, avec un certain nombre de paliers, depuis 1953. Il s'agit donc - répétons-le, au niveau concret de la



demande en matière de conception et de réalisation d'ouvrages bâtis - d'un problème de concurrence. Il y en a deux : une concurrence externe à la profession d'architecte, et une concurrence interne.

Une profession est menacée en tant que telle lorsque les compétences techniques qu'elle assurait au terme d'une formation donnée sont progressivement mises en balance par des professions voisines ; dans celles-ci les compétences auront été acquises par d'autres voies, et auront abouti auparavant à une spécialisation et à un type d'intervention professionnelle différents. A l'extérieur de la profession d'architectes, (pour les ouvrages dont la technicité ne relève pas des maçons et des entrepreneurs), cela est le cas de certains techniciens de la construction et des ingénieurs. Ces deux catégories interviennent ou dans des bureaux d'études techniques (les ingénieurs qui peuvent aussi exercer comme cabinets de conseil) ou sous la dénomination de maîtres d'oeuvre (techniciens). Mais il y a aussi une concurrence importante entre architectes autour du volume de construction qui leur reste ou qui du moins leur revient statistiquement ; ce n'est pas une concurrence exclusivement interne quand il s'agit d'ouvrages privés puisqu'il leur est théoriquement possible de s'introduire dans le secteur détenu de fait par les acteurs précédents ; mais c'est une concurrence entre architectes seulement dans le cas de la commande publique, puisqu'il était admis de fait, jusqu'à une date récente, par les administrations, que toute construction publique devait être supervisée par un architecte. Cette situation interne conduit à étendre les déséquilibres qui résultent de la situation externe : cabinets de faible taille survivant avec peine, voisinant avec des agences importantes, mais elles-mêmes confrontées à des problèmes de gestion, de sorte qu'elles doivent accueillir des commandes en surnombre puis à les sous-traiter, pour éviter le sous-emploi en période plus difficile ; diplômés, enfin, à qui est refusé pour un temps plus ou moins long, faute de commande, le statut de patron.

C'est parce que le problème semble d'abord devoir être posé à ce niveau zéro qu'il était important de connaître la façon dont les architectes envisagent leurs rapports avec l'extérieur ; de connaître aussi l'appréciation qu'ils font des formules institutionnelles qui règlent ou pourraient régler les rapports des architectes entre eux.

### 1.1. La concurrence externe

Avec l'extérieur les rapports qui nous intéressent ici sont ceux qui suscitent des empiètements éventuels de compétences.



1.1.1. La concurrence des maîtres d'oeuvre.

"Une partie de la construction neuve est réalisée actuellement par des maîtres d'oeuvre non architectes. Dans l'ensemble seriez-vous favorable ou non à une limitation de leur liberté à cet égard ?..."

8 architectes sur 10 se déclarent favorables à une limitation ; 6 indiquent qu'ils lui sont même très favorables. Mais il y a une certaine différence selon la date d'entrée dans la vie professionnelle : les diplômés d'avant 1965 sont plus opposés aux maîtres d'oeuvre que les diplômés plus récents.

Tableau VI. 1 - Limitation de la liberté des maîtres d'oeuvre et date de diplôme

(N.R.)	<u>1930 - 1964</u> (55)	%	<u>1965 - 1973</u> (70)	%	<u>ENSEMBLE</u> (125)	%
Très favorable à une limitation	543	<u>66,0</u>	458	56,8	1001	61,4
Assez	161	19,6	168	<u>20,8</u>	329	20,2
Peu	58	7,0	88	<u>10,9</u>	146	9,0
Pas du tout	61	7,4	93	<u>11,5</u>	154	9,4
T O T A L	823	100,0	807	100,0	1630	100,0

De la part des architectes sortis depuis plus longtemps de l'Ecole, l'opposition aux maîtres d'oeuvre est elle plus forte parce qu'elle traduit des différences de responsabilité à l'égard de l'obtention des commandes : ce sont plus souvent des patrons de cabinet ? Mais le statut n'agit pas de manière automatique. Il n'a pas d'influence sensible sur l'attitude en question précisément parmi les architectes des promotions anciennes : ce serait même plutôt les salariés d'agence qui parmi eux manifesteraient peut-être le plus d'opposition. Mais dans les promotions récentes, il est certain que les attitudes varient avec la responsabilité : les patrons sont alors plus nombreux à s'opposer aux maîtres d'oeuvre que les salariés d'agence et plus nombreux surtout que les salariés hors agence ; les premiers sont 60,7 % à désirer une limitation de la liberté des maîtres d'oeuvre, les seconds 55,8 %, les derniers 44,3 %. Cependant parmi les patrons diplômés après 1964, ce sont ceux qui risquent le moins la concurrence en 1974 - mais dont les solutions de repli en cas de défaillance des maîtres



d'ouvrage sont peut-être plus précaires - ceux dont les missions sont principalement publiques qui se montrent le plus défavorables aux maîtres d'oeuvre (tableau VI. 7).

Les facteurs locaux enfin ont-ils une influence ? Quelle que soit l'époque du diplôme (avant/après 1965), les architectes de province sont légèrement plus sensibles à la concurrence des maîtres d'oeuvre.

Quels motifs sont donnés de chacune des attitudes ? Ils n'ont pas été sollicités mais ils ont été spontanément exprimés dans un certain nombre de cas, et enregistrés. On en dégage donc les principaux thèmes.

Il y a d'abord une question de qualification et de qualité du produit. Il y a donc des attitudes très tranchées qui sont parfois assorties de clauses d'exception : on est "très favorable à une limitation sauf ...." ou "pas favorable, mais ....". Il y a d'autre part le problème des différences de responsabilité entre les deux catégories d'acteurs. Il y a aussi le thème des règles juridiques qui définissent le cadre d'exercice de la profession d'architectes. Enfin, les discussions en cours autour de la réforme de la profession d'architecte forment un contexte qui interdit à certains de prendre position ou qui met en cause l'actualité de la question. On a ainsi :

1. Réponse "très favorable à une limitation".

- Position très générale,
  - . "C'est une honte".
  - . "L'exercice de la profession doit être protégé et réglementé".
- Incompétence,
  - . "... alors que ces gens-là ne connaissent rien du tout de la conception et de la projection".
  - . "qu'ils prennent leur diplôme comme les architectes".
  - . "surtout au point de vue artistique".
- Pour un dépassement des cloisonnements,
  - . "L'exercice de la profession d'architecte doit se faire en équipe d'architectes et d'ingénieurs. Tout ce qui est du domaine bâti doit être conçu et réalisé par ces équipes".
- Sauf exception,
  - . "sauf en cas de compétence réelle".



2. "Assez favorable".

- Limitation sous la forme d'un contrôle,
  - . "A la limitation de liberté, mais pas (à la) disparition".
  - . "Surtout un contrôle".
- Exigence d'une responsabilité juridique accrue,
  - . "Dans la mesure (le sens) où les maîtres d'oeuvre seraient vulnérables devant les promoteurs ou clients...."
  - . (L'enquête s'élève énergiquement) "contre les maîtres d'oeuvre qui font n'importe quoi, n'importe comment, n'importe où".
- Question mal posée, ou dépassée.
- Sauf exception.

3. "Peu favorable à une limitation".

- Coexistence possible car entrée localement dans les faits.
  - . "Des associations avec les maîtres d'oeuvre non architectes sont réalisables dans le département (Dordogne).
- Echapper au juridisme.
  - . "Il vaut mieux que l'architecte s'impose par sa nécessité et sa qualité que par une loi".
- Désir d'ouverture de l'architecture aux privilèges de la maîtrise d'oeuvre, plus que de fermeture de l'activité des maîtres d'oeuvre.
  - . "Je ne suis pas contre ; mais je suis pour l'ouverture des droits de l'architecte à égalité avec ces gens-là (publicité par exemple)".
- Nécessité de tenir compte de l'élaboration de la loi sur l'architecture.
  - . "Très difficile de répondre sous cette forme sans tenir compte du projet de loi et du contexte d'application".

4. "Pas favorable du tout".

- Position très générale.
  - . "Ce n'est pas une chasse gardée".
- Critère de compétence.
  - . "Cela dépend du critère de la qualification et non pas du critère du diplôme".
- Situer le problème au niveau de la concurrence interne.
  - . "... la profession se sclérose par la faute de quelques très grosses agences qui monopolisent toutes les commandes importantes et intéressantes, et discréditent la profession par des réalisations non valables...".



- Critique de la profession libérale d'architecte.

- . "Le régime de l'architecte - profession libérale est en contradiction avec le système de production de la construction".

Faut-il le dire, l'ensemble de ces jugements explicite des positions qui n'ont pas numériquement le même poids. S'ils éclairent ces positions ils doivent naturellement être réinsérés dans les répartitions dont nous avons fait état.

### 1.1.2. La concurrence des bureaux d'études techniques.

Nous ne l'envisageons en fait sous un aspect particulier : la vente dite "clef en main".

"Au cours des dernières années la formule de la vente industrielle "clef en main" est apparue en France. Cela représente-t-il, à votre avis, pour la profession des architectes, une menace très importante, assez importante, peu importante ou pas du tout importante ?".

La conscience d'une menace est là aussi largement répandue. Un peu plus de 4 architectes sur 10 identifient la vente "clef en main" comme une menace très importante ; 3 sur 10 y voient encore une menace assez importante. L'inquiétude est plus forte de la part des architectes entrés dans la vie professionnelle il y a plus de dix ans.

Tableau VI. 2 - Menace de la vente "clef en main" et date de diplôme.

(N.R.)	<u>1930 - 1964</u>		<u>1965 - 1973</u>		<u>ENSEMBLE</u>	
	(51)	%	(56)	%	(107)	%
Menace très importante	393	<u>47,5</u>	320	39,0	713	43,3
Assez	248	<u>30,0</u>	231	28,1	479	29,0
Peu	106	12,8	174	<u>21,2</u>	280	17,0
Pas importante	80	9,7	96	<u>11,7</u>	176	10,7
T O T A L	827	100,0	821	100,0	1648	100,0



Ce sont naturellement les patrons qui se sentent le plus concernés : dans les deux générations de diplômés ils le sont un peu plus que les salariés d'agence et nettement plus que les architectes travaillant hors agence. Cependant, lorsqu'ils cumulent une activité libérale et une activité salariée, les architectes sortis plus tôt de l'Ecole apparaissent plus dégagés de cette menace que tous les autres de leur "génération" ; au contraire, les diplômés plus récents qui se trouvent dans la même situation, sont, à même ancienneté professionnelle entre eux ou à peu près, les plus convaincus des dangers de cette forme de concurrence. Mais le cumul des statuts peut n'avoir pas le même contenu dans les deux générations - le "salarial" recouvrant des réalités bien différentes - et cela donnerait l'explication des tendances opposées que l'on observe dans les deux cas.

On ne peut manquer de se poser une autre question : si les patrons sont loin de constituer une catégorie homogène - et c'est un point qui ne peut être analysé en détail dans ce travail - comment est ressentie la forme de concurrence en question par les différents types de patrons selon leur niveau d'activité ? En prenant les effectifs du cabinet comme référence, l'inquiétude tend à être d'autant plus forte que l'on a affaire à des patrons dont l'unité de production est plus réduite. Dans les promotions antérieures à 1965, la moitié des patrons qui travaillent seuls ou presque (pas plus de 3 personnes au total) estiment la menace très importante, mais c'est le cas d'un tiers des patrons qui ont de 10 à 20 personnes et d'un quart seulement de ceux qui sont à la tête de plus de 30 personnes. La tendance est de même sens avec les promotions plus récentes, bien que la taille des agences atteigne plus difficilement les niveaux supérieurs (tableau VI. 8). Au total la concurrence avec les bureaux d'études techniques apparaît avoir moins de réalité aux yeux des agences qui sembleraient devoir la redouter le plus, sans doute parce que leur taille demeure malgré tout relativement réduite ; mais les petites unités de production sont attentives à cette source supplémentaire de précarité.

Ces diverses positions s'appuient sur les remarques suivantes :

1. Réponse "menace très importante".
  - Position très générale,
    - . "S'ils ne font pas appel à l'architecte libéral".
  - Selon la taille de l'unité de production,
    - . "Pour (moi) qui gère un gros cabinet, la menace n'est pas importante ; pour les petits cabinets elle l'est beaucoup plus".
  - Pour la qualité du produit,
    - . "Et surtout pour l'architecture".
    - . "(Menace) indiscutable : il est très courant de voir des gens qui se font posséder, demandant des conseils pour s'en sortir".



- Simultanément pour l'architecte et pour le produit.
  - . "Dans la mesure où la part prise par l'architecte dans cette formule "clef en main" est souvent nulle".
  - . "S'il n'y a pas d'architectes pour surveiller".
  - . "Dans la mesure où l'architecte joue un rôle minime dans cette formule "clef en main" la menace est très importante ; par contre je pense que cette formule est une formule d'avenir, mais il faudrait que l'architecte ait un rôle important à tous les niveaux, y compris une responsabilité au niveau financier".
- Faute d'identité de règles déontologiques ou de moyens financiers.
  - . "Pour les mêmes raisons : ils sont libres, nous, on ne l'est pas".
  - . "A cause de la main-mise des organismes financiers".
- 2. "Assez importante".
  - Selon certaines situations de pratique professionnelle ("architecte travaillant seul", "pour la construction individuelle", "pour les grandes opérations" ....).
  - Pour la qualité du produit,
  - Faute d'identité de règles.
- 3. "Peu importante".
  - Dans le cadre d'une organisation de la profession.
    - . "Ca met en évidence la nécessité d'une réforme de la conception du métier d'architecte et pas seulement des institutions".
  - Sous réserve de la prépondérance de l'architecte.
    - . "Si l'architecte garde le rôle prépondérant au stade de la conception architecturale".
- 4. "Menace pas du tout importante".
  - Possible actuellement,
    - . "Parce que l'architecte peut le faire aussi (décret sur l'ingénierie)".
  - Dans le cadre d'une réorganisation de la profession,
    - . "A condition que les architectes soient capables de s'insérer dans ce processus de production industrielle. Sinon, s'ils veulent rester libéraux, ce sera catastrophique pour eux".



## 1.2. La concurrence interne.

C'est sur le terrain de la commande publique qu'est envisagée ici cette concurrence. On l'a abordée par le biais des solutions qui paraîtraient possibles ou qui, dans une certaine mesure, existent déjà : 1. Les listes d'agrément, c'est-à-dire les listes d'architectes, agréées par l'administration à recevoir des commandes publiques, et dont le renouvellement fréquent opérerait entre architectes les permutations de chances à l'égard de la commande qui sont recherchées ; 2. Les concours assortis des garanties financières ; 3. La création d'agences publiques d'architectes, déliées d'objectifs financiers à court terme et susceptibles d'offrir une grande diversité de tâches de conception ; 4. Le plafonnement des crédits publics alloués à une même agence.

### 1.2.1. Limitation des crédits publics.

"Pour mieux répartir la commande publique, quels moyens devraient, selon vous, être utilisés :

- définir un plafond de financement public alloué dans un laps de temps donné à un même architecte ?
- établir des listes d'agrément ?
- multiplier les concours suivis de commande ferme ?".

L'idée d'un plafond de financement public - peut-être utopique - reçoit une large faveur : 7 sur 10 des architectes qui prennent position ; et il n'y a pas de différence sensible entre les promotions antérieures et postérieures à 1965.

Tableau VI. 3. Plafonnement des crédits publics et date de diplôme.

	<u>1930-64</u>		<u>1965-73</u>		<u>ENSEMBLE</u>	
		<u>%</u>		<u>%</u>		<u>%</u>
(NR)	(105)		(123)		(228)	
Oui	547	70,8	508	67,4	1055	69,1
Non	226	29,2	246	32,6	472	30,9
TOTAL	773	100,0	754	100,0	1527	100,0



Parmi les architectes installés à leur compte, on note que les plus favorables à une telle mesure sont naturellement ceux qui sont les moins pourvus à cet égard : ceux dont les missions sont principalement privées, ou dont les missions sont à égalité privées et publiques (il y a des nuances selon la génération parmi les architectes des promotions récentes, ceux qui ont déjà sensiblement accès à la commande publique - leurs affaires étant partagées à égalité entre les deux secteurs - sont un peu plus désireux d'un plafonnement que ceux qui n'y ont pas accès du tout ; c'est l'inverse pour les architectes des promotions antérieures). Mais on est surpris aussi de voir que, même parmi ceux dont les commandes sont principalement d'origine publique en 1974, une mesure de plafonnement, quelle que soit l'ancienneté du diplôme (avant/après 1965), a l'adhésion de plus de 6 architectes patrons sur 10 (tabl. VI. 9).

#### 1.2.2. Etablissement de listes d'agrément.

C'est de toutes les solutions celle qui est la moins acceptée.

De plus les architectes des promotions récentes lui sont encore plus opposés que les diplômés d'avant 1965.

Tableau VI. 4. Etablissement des listes d'agrément et date de diplôme.

	<u>1930-64</u>		<u>1965-73</u>		<u>ENSEMBLE</u>	
		<u>%</u>		<u>%</u>		<u>%</u>
(NR)	(119)		(153)		(272)	
Oui	332	<u>43,7</u>	193	26,7	525	35,4
Non	427	56,3	531	<u>73,3</u>	958	64,6
TOTAL	759	100,0	724	100,0	1483	100,0

On note donc que 3 sur 4 des diplômés sortis après 1965 de l'Ecole lui sont défavorables. Or s'ils sont plus opposés à la formule que la génération 1930-64, on ne peut l'expliquer par des différences de statut dans la profession : salariés et patrons ne diffèrent pas entre eux sur ce point. Il en est d'ailleurs de même dans les promotions antérieures à 1965. Mais on ne pourra aller pour l'instant au-delà de cette simple constatation (tabl. VI. 10).



1.2.3. Les concours d'architecture.

On sait que la profession est divisée sur les concours. Elle ne l'est sans doute pas sur le principe, mais sur les modalités de leur organisation - des modalités en fait variables avec des concours de divers types - et sur leurs effets. Or c'est théoriquement l'un des moyens les plus sûrs de signaler les exclus provisoires à l'attention de tiers, donc de l'administration, c'est par conséquent un moyen d'ouverture du système de la commande publique. Si l'une des critiques est souvent la perte financière (temps, matériels) qu'ils entraînent, un système qui prévoierait une formule pour les financer aurait davantage de chances d'atteindre son but ; d'où l'intitulé de la question posée : "...(faudrait-il) multiplier les concours suivis de commande ferme ?".

Comme solution à la clôture de la commande publique, les concours divisent en fait également les architectes (50%-50%). Cependant les diplômés postérieurs à 1965 leur sont plus favorables que défavorables et ils s'opposent en cela aux architectes plus anciens, qui se trouvent dans le rapport exactement inverse à l'égard des concours.

Tableau IV. 5. Intérêt des concours et date de diplôme.

	<u>1930-64</u>		<u>1965-73</u>		<u>ENSEMBLE</u>	
		<u>%</u>		<u>%</u>		<u>%</u>
(NR)	(99)		(107)		(206)	
Oui	338	43,4	445	<u>57,8</u>	783	50,5
Non	441	<u>56,6</u>	325	42,2	766	49,5
TOTAL	779	100,0	770	100,0	1549	100,0

Les positions sont en réalité très influencées par la situation des personnes de sorte que les attitudes négatives sont moins, dans de nombreux cas, des critiques de l'efficacité intrinsèque des concours, que des marques de désintérêt personnel. Les jugements diffèrent en effet d'abord selon le statut dans la profession : patron ou salarié. Quelle que soit la période du diplôme (avant/après 1965) les salariés sont plus favorables aux concours - qui leur ouvrent la voie de l'exercice libéral - que les architectes installés (57,0% contre 40,8% dans les promotions 1930-64, et 63,1% contre 52,8% dans les promotions 1965-73). De même les patrons se divisent à l'égard des concours selon qu'ils ont déjà ou non accès à la commande publique. Il ne s'agit bien entendu que de tendances : les patrons dont le diplôme remonte à



l'année 1964 ou avant et dont le principal des affaires vient du secteur privé préconisent les concours dans la proportion de 45,1% contre 35,1% de ceux dont les missions sont principalement publiques ; et de même pour les diplômés d'après 1965 (55,8% contre 43,4% respectivement). On remarquera aussi que dans chacun des groupes d'ancienneté ce ne sont pas seulement les exclus de la commande publique qui souhaitent plus souvent concourir : c'est aussi le cas, dans une proportion similaire de ceux-là, ceux qui travaillent déjà pour moitié avec le secteur public et qui sont ou tout à fait entraînés et organisés pour les concours, ou désireux de s'établir plus décisivement dans le secteur de la commande publique (tabl. VI. 11.).

#### 1.2.4. La création d'agences publiques.

On a directement fait appel sur ce point au modèle anglais :

"Après la dernière guerre, il a été créé en Grande-Bretagne un corps important d'architectes dépendant de l'Etat ou des collectivités locales chargés d'assurer la réalisation d'une grande partie de la commande publique. Seriez-vous plutôt favorable ou plutôt défavorable à l'institution en France d'un modèle voisin de celui-là, qui consisterait à créer des agences publiques d'architecture ?".

La création de ces agences n'améliore pas la répartition de la commande publique dans le secteur privé, et d'ailleurs elle lui en soustrait l'essentiel. Mais elle l'améliore au niveau d'une égalisation des chances, puisqu'elle offre à un nombre élevé de salariés un accès possible à des tâches de conception sur des ouvrages importants.

Sur cette solution, les architectes se partagent à nouveau en deux fractions égales (51,5%/48,5%). Mais, comme pour les concours, c'est une solution qui reçoit davantage l'adhésion des jeunes diplômés que celle des plus anciens.

Tableau VI. 6. Création d'agences publiques et date de diplôme.

	<u>1930-64</u>		<u>1965-73</u>		<u>ENSEMBLE</u>	
		<u>%</u>		<u>%</u>		<u>%</u>
(NR)	(78)		(60)		(138)	
Plutôt favorable	346	43,2	487	<u>59,6</u>	833	51,5
" défavorable	454	<u>56,8</u>	330	40,4	784	48,5
TOTAL	800	100,0	817	100,0	1617	100,0



Ce sont aussi les salariés plus que les patrons qui lui sont favorables, tant dans la génération des diplômés anciens (58,6% des salariés contre 38,9% des patrons) que dans celle des diplômés récents (72,9% des salariés contre 48,2% des patrons) (tabl. VI. 12).

## 2. Les problèmes de formation.

L'enquête ne pouvait donner lieu à une analyse détaillée de ces problèmes qui auraient supposé un examen approfondi des types de connaissances et d'apprentissage utilisés dans la pratique professionnelle concrète.

Mais dans le cadre même des relations entre les architectes et les autres professions, et entre architectes eux-mêmes il n'était pas possible de laisser de côté les orientations à retenir ou à promouvoir dans la formation d'architecte. C'est donc à ce point de vue, encore succinct, que nous les avons envisagés. Nous en rendrons compte maintenant rapidement.

On a proposé trois orientations :

"Face à la diminution de la part prise par les architectes dans la construction, dans quelle(s) direction(s) faudrait-il orienter les études d'architecte :

- se rapprocher d'un enseignement d'ingénieur ?
- approfondir le corps des connaissances théoriques qui se rapportent à l'aménagement de l'espace ?
- former des spécialistes dans des domaines parallèles à l'architecture ?".

Elles reçoivent les taux suivants d'adhésion (réponse oui) :

	<u>1930-64</u>	<u>1965-73</u>
1.- Connaissances théoriques se rapportant à l'espace	90,8%	92,0%
2.- Spécialisations dans des domaines parallèles	57,2%	53,9%
3.- Formation d'ingénieur	42,4%	35,3%



Selon l'ancienneté de l'entrée dans la profession, il n'y a donc de différences qu'à l'égard des spécialisations mathématiques ou techniques, et para-architecturales. Elles sont assez peu importantes (7,1 et 3,3 points respectivement), mais le fait surprenant est que, dans les deux cas, ce sont les promotions anciennes et non celles qui ont le plus besoin de solutions substitutives à la crise de l'emploi ou du contenu de l'emploi; qui sont plus attentives à ces possibilités de changement au niveau de la formation.

Avec la formation centrée autour des problèmes d'espace, on est à la fois dans un thème qui définit la spécificité de l'architecte et qui recouvre aussi des ambiguïtés. Mais l'adhésion massive qui lui est accordée empêche l'analyse qu'on pourrait ~~scuhâiter faire~~.

L'ouverture à des disciplines parallèles n'est pas indépendante de la formation reçue du point de vue architectural. Pour les diplômés des promotions précédant 1965 (les différences s'estompent ensuite) c'est là une possibilité qui est plus **souvent** retenue par les anciens élèves de l'Ecole spéciale et surtout plus par ceux de l'E.N.S.A.I.S. que par ceux des Beaux-Arts (respectivement 55,9% et 73,9% contre 48,0%) (tabl. VI. 13). Il en est de même pour ce qui est d'un enseignement plus proche de celui de l'ingénieur : les diplômés venant de l'E.S.A. ou de l'E.N.S.A.I.S. y sont nettement plus favorables que ceux venant de l'E.N.S.B.A. ; et la tendance dans ce cas est vraie quelle que soit l'époque d'obtention du diplôme (avant 1965 et après) (tabl. VI. 14).



En résumé, les problèmes de concurrence sont très largement ressentis. Ils le sont très vivement avec les autres acteurs engagés dans la conception d'ouvrages ; les architectes semblent un peu moins conscients des problèmes que peut poser la production industrielle de locaux. Ils sont aussi très sensibles aux avantages de position occupés par certains architectes, comme l'indique la faveur qu'obtient l'idée d'un plafonnement des crédits publics alloués à un même architecte.

Les architectes diplômés depuis moins de dix ans se séparent cependant souvent de ceux qui ont eu une activité depuis plus longtemps : ils apparaissent un peu moins concernés par les problèmes de concurrence directe et plus par la question de l'emploi ou des types d'emploi. Ils sont ainsi plus favorables aux moyens traditionnels d'accéder à la commande que constituent les concours. Ils sont plus ouverts aussi à des formules nouvelles d'exercice hors du cadre de la profession libérale, comme en témoigne l'adhésion à l'idée d'agences publiques d'architecture par 6 sur 10 d'entre eux. Il est vrai qu'on rejoint dans le premier cas le phénomène de la concurrence. Dans le second apparaît plus nettement le dépassement des conditions actuelles d'exercice de la profession : s'il y a bien en effet sur le point des agences publiques une différence selon la date d'entrée dans la vie professionnelle, il y en a une seconde entre les salariés et les patrons de cabinet ; en étant plus favorables à cette formule les premiers montrent qu'ils visent notamment un changement dans les modalités d'exercice de la profession comme architecte salarié.



CONCLUSION -

La comparaison de diplômés sortis à des époques différentes des Ecoles d'architecture permet de préciser et d'apprécier quantitativement l'étendue des changements survenus dans la profession d'architecte au cours des années récentes. D'abord tant au point de vue du milieu d'origine que de la formation, des différences sensibles sont apparues qui ne tiennent pas toujours aux simples changements d'orientation résultant de décisions administratives, appliquées d'ailleurs à déceler des transformations en cours davantage qu'à les déterminer. Il apparaît aussi que les diplômés des promotions récentes sont engagés dans des situations professionnelles très contrastées par rapport à celles des architectes plus anciens. Cela n'est pas un phénomène entièrement nouveau, les données de l'enquête le montrent. Ce qui est nouveau, ce sont surtout les modalités particulières selon lesquelles le phénomène survient, à la fois dans les types d'emploi occupés et dans le moment du cycle de vie où ils le sont. Ce qui est nouveau aussi, c'est le contexte dans lequel cela se produit. Il y a eu en effet une première augmentation, puis une augmentation considérable et durable, du nombre des diplômés depuis une dizaine d'années, auxquels il convient de rapporter les changements précédents de types d'emploi, modifiant ainsi profondément le tableau de ce qu'était auparavant la profession d'architecte.

Il nous paraît peu utile de rappeler ici les résultats de ce travail. Une synthèse du domaine étudié sera en revanche nécessaire mais il est évident qu'elle devrait si possible s'appuyer sur une analyse des données recueillies, plus poussée que nous n'avons pu le faire. Ce premier rapport nous a permis de mener une exploration systématique des données, mais, à bien des endroits, cela nous a seulement permis d'établir un certain nombre d'hypothèses dont la vérification ne peut être faite qu'à travers une analyse beaucoup plus détaillée des histoires professionnelles en rapport aussi bien avec les changements dans la structure d'ensemble de la profession qu'avec les facteurs externes et conjoncturels qui les ont affectés. Indiquons dans quelles directions il faudrait poursuivre l'analyse :

1. En premier lieu on devrait observer de manière plus approfondie les modes d'insertion professionnelle en 1974. Au-delà d'une distinction entre l'ensemble des salariés et les patrons, se pose le problème de la différenciation des patrons eux-mêmes selon les caractéristiques de leur cabinet, et celui de l'incidence qu'ont pu avoir en cette matière les types de formation et le milieu d'origine. Dans le cas des salariés, les tâches auxquelles chacun des postes occupés correspond mériteraient d'être décrites.

2. Une seconde question vient de ce que la diversité des situations en 1974 (patrons, salariés et, à l'intérieur des salariés, hiérarchie des postes occupés) est celle de populations différentes par l'ancienneté dans la profession. Le problème essentiel est de séparer l'influence



de l'âge (ou de la durée d'expérience professionnelle) correspondant au cheminement normal que suit le développement d'une carrière, et ce qui dépendrait d'une éventuelle détérioration objective des conditions d'exercice de la profession (moindres possibilités de passer à l'exercice libéral, etc...). La comparaison qui a été faite de la situation professionnelle de deux sous-populations à dix ans d'intervalle donne des indications sur ce point. Cependant pour connaître de façon précise l'évolution de la profession, l'observation a besoin d'être étendue. Elle pourrait l'être de plusieurs façons :

- a) Reprendre la procédure précédente en multipliant les points d'observation, c'est-à-dire en effectuant des coupes dans l'histoire professionnelle des enquêtés à des dates-clef du point de vue du contexte.
- b) Etudier les caractéristiques d'une cohorte de départ après un (ou plusieurs) intervalles donnés de temps, puis étudier les mêmes caractéristiques, sous les mêmes conditions de temps, pour une autre cohorte et ainsi de suite. On parvient ainsi à observer les déformations que subit telle caractéristique, et mieux tel groupe de caractéristiques (un certain type professionnel) à des époques différentes.
- c) Etablir des profils-types de trajectoires pour l'ensemble des architectes, en tenant compte d'un certain nombre de dimensions. On étudierait ensuite les fréquences relatives de ces divers types pour les tranches successives de diplômés. La connaissance de l'évolution de la conjoncture permettrait alors de préciser les réponses faites par les architectes aux transformations des conditions extérieures.

3. Enfin, l'état de la profession fait problème autant par ses structures que par les difficultés des cheminements professionnels individuels. Il s'agirait d'étudier les caractéristiques des établissements (et plus précisément des agences) dans lesquels travaille la population enquêtée. Dans une première phase on a utilisé ces données pour définir les modes d'insertion professionnelle des personnes. Or, on peut renverser la perspective et observer directement quels sont les cadres institutionnels dans lesquels se développe l'activité des individus (1).

---

(1). L'information recueillie permet sur le plan statistique de passer d'un univers d'individus (qui ont été échantillonnés), à un univers d'établissements. On peut obtenir ainsi une image de la structure des unités de production architecturale, sur un certain nombre de points : forme juridique, taille, importance du chiffre d'affaires, domaines d'activité, origine principale des commandes....



- TABLEAUX ANNEXES -



Tableau 1.1 : COMPOSITION PAR ÂGES DES ARCHITECTES DIPLOMÉS EN 1930-64 et en 1965-73

A G E	DIPLOMÉS EN			
	1930-1964		1965-1973	
TOTAL	876	100,0	877	100,0
75 ans et plus	4	0,5	-	-
70 - 74 ans	25	2,8	-	-
65 - 69 ans	73	8,3	-	-
60 - 64 ans	122	13,9	1	0,1
55 - 59 ans	61	7,0	1	0,1
50 - 54 ans				0,7
45 - 49 ans	225	25,6	48	5,5
40 - 44 ans	160	18,2	121	13,8
35 - 39 ans	49	5,6	173	19,7
30 - 34 ans	5	0,6	313	35,7
25 - 29 ans	-	-	210	23,9
moins de 25 ans	-	-	4	0,5
H R	3	0,3	-	-

- TABLEAUX DU CHAPITRE I -



Tableau I.1 : COMPOSITION PAR AGES DES ARCHITECTES DIPLOMES EN 1930-64 et en 1965-73

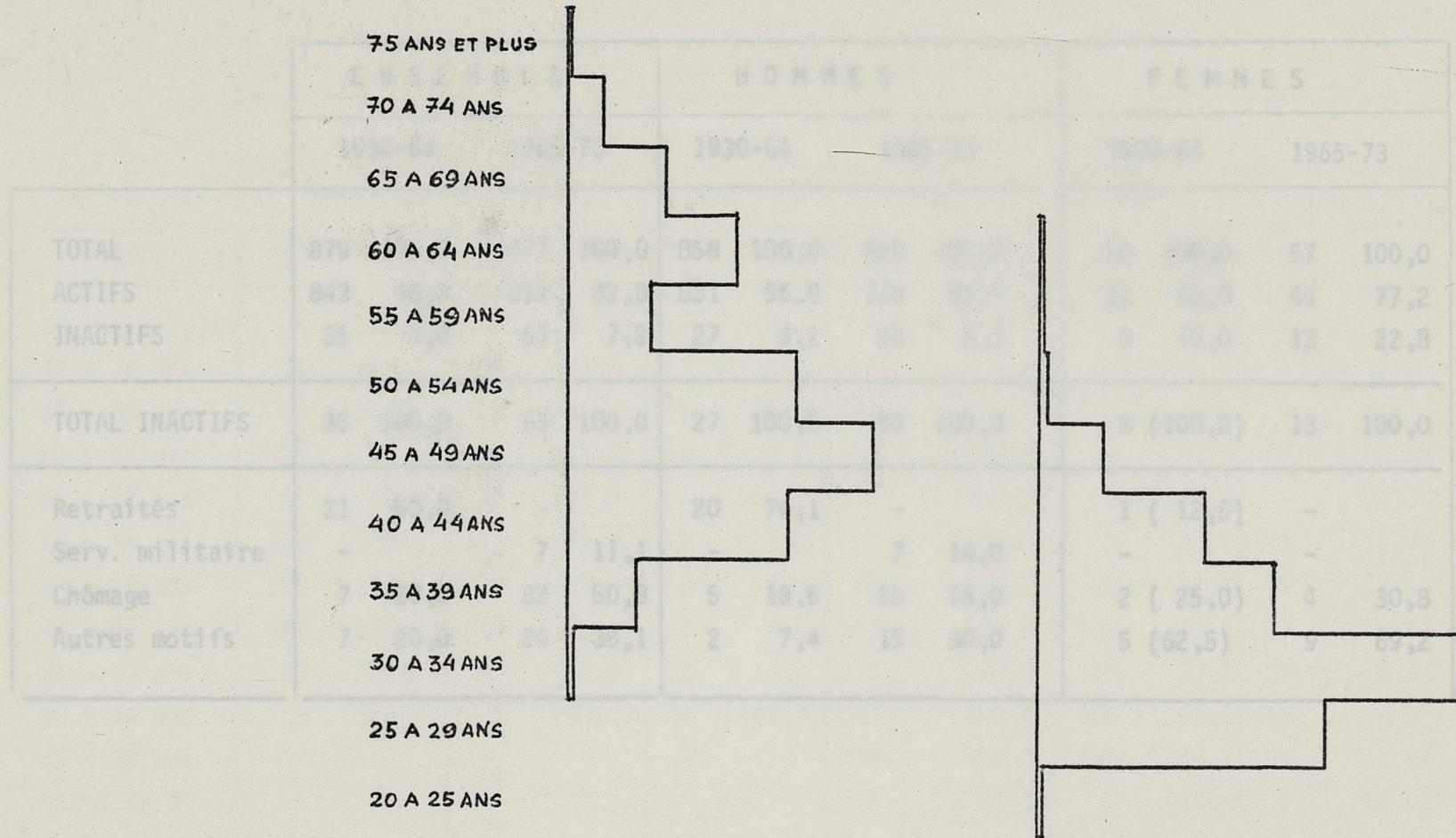
A G E	DIPLOMES EN			
	1930-1964		1965-1973	
TOTAL	878	100,0	877	100,0
75 ans et plus	4	0,5	-	-
70 - 74 ans	25	2,8	-	-
65 - 69 ans	73	8,3	-	-
60 - 64 ans	122	13,9	1	0,1
55 - 59 ans	61	7,0	1	0,1
50 - 54 ans	151	17,2	6	0,7
45 - 49 ans	225	25,6	48	5,5
40 - 44 ans	160	18,2	121	13,8
35 - 39 ans	49	5,6	173	19,7
30 - 34 ans	5	0,6	313	35,7
25 - 29 ans	-	-	210	23,9
moins de 25 ans	-	-	4	0,5
N R	3	0,3	-	-



DIPLOMES 1930 A 1964

DIPLOMES 1965 A 1973

Tableau I.2 : ACTIVITE ET INACTIVITE EN 1974, PAR SEXES ET GENERATIONS DE DIPLOMES



GRAPHIQUE I.1



Tableau I.2 : ACTIVITE ET INACTIVITE EN 1974, PAR SEXES ET GENERATIONS DE DIPLOMES

	ENSEMBLE				HOMMES				FEMMES			
	1930-64		1965-73		1930-64		1965-73		1930-64		1965-73	
TOTAL	878	100,0	877	100,0	858	100,0	820	100,0	20	100,0	57	100,0
ACTIFS	843	96,0	814	92,8	831	96,9	770	93,9	12	60,0	44	77,2
INACTIFS	35	4,0	63	7,2	27	3,1	50	6,1	8	40,0	13	22,8
TOTAL INACTIFS	35	100,0	63	100,0	27	100,0	50	100,0	8 (100,0)		13	100,0
Retraités	21	60,0	-		20	74,1	-		1 (12,5)		-	
Serv. militaire	-		7	11,1	-		7	14,0	-		-	
Chômage	7	20,0	32	50,8	5	18,5	28	56,0	2 (25,0)		4	30,8
Autres motifs	7	20,0	24	38,1	2	7,4	15	30,0	5 (62,5)		9	69,2



Tableau I.3 : TAUX D'ACTIVITE ET D'INACTIVITE PAR GENERATIONS DE DIPLOMES ET PAR AGES

A G E	GENERATION DES DIPLOMES											
	1 9 3 0 - 1 9 6 4					1 9 6 5 - 1 9 7 3						
	Ensemble		Actifs		Inactifs		Ensemble		Actifs		Inactifs	
TOTAL	878	100,0	843	96,0	35	4,0	877	100,0	814	92,8	63	7,2
75 ans et plus	4	(100,0)	4	(100,0)	-	(0)	-	-	-	-	-	-
70 - 74 ans	25	100,0	18	72,0	7	28,0	-	-	-	-	-	-
65 - 69 ans	73	100,0	64	87,7	9	12,3	-	-	-	-	-	-
60 - 64 ans	122	100,0	114	93,4	8	6,6	1	(100,0)	-	(0)	1	(100,0)
55 - 59 ans	61	100,0	61	100,0	-	0	1	(100,0)	1	(100,0)	-	(0)
50 - 54 ans	151	100,0	149	98,7	2	1,3	6	(100,0)	5	(83,3)	1	(16,7)
45 - 49 ans	225	100,0	222	98,7	3	1,3	48	100,0	47	97,9	1	2,1
40 - 44 ans	160	100,0	157	98,1	3	1,9	121	100,0	118	97,5	3	2,5
35 - 39 ans	49	100,0	47	95,9	2	4,1	173	100,0	168	97,1	5	2,9
30 - 34 ans	5	(100,0)	4	(80,0)	1	(20,0)	313	100,0	300	95,8	13	4,2
25 - 29 ans	-	-	-	-	-	-	210	100,0	173	82,4	37	17,6
Moins de 25 a.	-	-	-	-	-	-	4	(100,0)	2	(50,0)	2	(50,0)



TABLEAU I. 4. Activité des enquêtés en 1974 suivant année de diplôme.

	ANNEE DE DIPLOME							
	TOTAL %	1930-34 %	1935-39 %	1940-44 %	1945-49 %	1950-54 %	1955-59 %	1960-64 %
ENSEMBLE	878 100,0	62 100,0	81 100,0	69 100,0	108 100,0	143 100,0	197 100,0	218 100,0
ACTIF	843 96,0	52 83,9	71 87,7	66 95,7	107 99,1	141 98,6	191 97,0	215 98,6
RETRAITE	21 2,4	10 16,1	8 9,9	2 2,9	1 0,9	- -	- -	- -
AUTRES CAS	14 1,6	- -	2 2,4	1 1,4	- -	2 1,4	6 3,0	3 1,4

	ANNEE DE DIPLOME							
	TOTAL %	1965-66 %	1967-68 %	1969 %	1970 %	1971 %	1972 %	1973 %
ENSEMBLE	877 100,0	109 100,0	119 100,0	285 100,0	82 100,0	60 100,0	141 100,0	81 100,0
ACTIF	814 92,8	106 97,2	118 99,2	274 96,5	80 97,6	55 91,7	118 83,7	63 77,8
RETRAITE	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
AUTRES CAS	63 7,2	3 2,8	1 0,8	11 3,9	2 2,4	5 8,3	23 16,3	18 22,2



Tableau I.5 : ACTIVITE ET INACTIVITE PAR GENERATIONS DE DIPLOMES

	GENERATION DE DIPLOMES			
	1930 - 1964		1965 - 1973	
TOTAL	878	100,0	877	100,0
ACTIFS	843	96,0	814	92,8
dont : en architecture ou urbanisme	830	94,6	792	90,3
non en architec- ture ou urban.	13	1,4	22	2,5
INACTIFS	35	4,0	63	7,2
dont : retraités	21	2,4	-	-
serv. militaire	-	-	7	0,8
en chômage	7	0,8	32	3,7
n'ayant jamais exercé de pro- fession	-	-	9	1,0
autres motifs	7	0,8	15	1,7



Tableau 1.5b : ACTIVITE DES ARCHITECTES DES DEUX GENERATIONS, SUIVANT L'AGE, EN 1974

GENERATION 1930 - 1964

ACTIVITE	A G E															
	ENSEMBLE		- 30 ans		30 à 39 ans		40 à 49 ans		50 à 59 ans		60 à 69 ans		70 ans et +		N R	
		%		%		%		%		%		%		%		%
TOTAL	878	100,0	-	-	54	100,0	385	100,0	212	100,0	195	100,0	29	100,0	3	(100,0)
ACTIF	843	96,0	-	-	51	94,4	379	98,4	210	99,1	178	91,3	22	75,9	3	(100,0)
RETRAITE	21	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	14	7,2	7	24,1	-	-
AUTRE CAS	14	1,6	-	-	3	5,6	6	1,6	2	0,9	3	1,5	-	-	-	-

GENERATION 1965 - 1973

ACTIVITE	A G E															
	ENSEMBLE		- 30 ans		30 à 39 ans		40 à 49 ans		50 à 59 ans		60 à 69 ans		70 ans et +		N R	
		%		%		%		%		%		%		%		%
TOTAL	877	100,0	214	100,0	486	100,0	169	100,0	7	(100,0)	1	(100,0)	-	-	-	-
ACTIF	814	92,8	175	81,8	468	96,3	165	97,6	6	(85,7)	-	-	-	-	-	-
RETRAITE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRE CAS	63	7,2	39	18,2	18	3,7	4	2,4	1	(14,3)	1	(100,0)	-	-	-	-



TABLEAU I. 6. Durée de l'arrêt des architectes de chaque génération ayant interrompu leur activité professionnelle (sauf retraités), suivant motif de l'interruption.

	DUREE DE L'ARRET											
	TOTAL		Moins de 3 mois		3 - 5 mois		6-11 mois		1 - 2 ans		2 ans ou plus	
<u>GENERATION 1930-64 :</u>												
ENSEMBLE	14	100,0	2	14,3	1	7,2	3	21,4	-	-	8	57,1
CHOMAGE	7	100,0	2	28,6	-	-	3	42,8	-	-	2	28,6
AUTRE MOTIF	7	100,0	-	-	1	14,3	-	-	-	-	6	85,7
<u>GENERATION 1965-73 :</u>												
ENSEMBLE	52	100,0	15	28,8	14	26,9	13	25,0	7	13,5	3	5,8
CHOMAGE	32	100,0	12	37,5	8	25,0	10	31,3	2	6,2	-	-
AUTRE MOTIF	20	100,0	3	15,0	6	30,0	3	15,0	5	25,0	3	15,0



TABLEAU I. 8. Profession principale des diplômés des deux générations n'exerçant pas l'architecture

TABLEAU I. 7. Durée de l'arrêt des architectes ayant interrompu leur activité professionnelle (sauf retraités) suivant leur sexe et le motif de l'interruption.

PROFESSION PRINCIPALE	DUREE DE L'ARRET											
	TOTAL		Moins de 3 mois		3 à 5 mois		6 à 11 mois		1 à 2 ans		2 ans et plus	
		%		%		%		%		%		%
HOMMES - ENSEMBLE	48	100,0	16	33,3	12	25,0	13	27,1	3	6,2	4	8,4
CHOMAGE	33	100,0	13	39,4	7	21,2	10	30,3	2	6,1	1	3,0
AUTRES MOTIFS	15	100,0	3	20,0	5	33,3	3	20,0	1	6,7	3	20,0
FEMMES - ENSEMBLE	18	100,0	1	5,6	3	16,7	3	16,7	4	22,2	7	38,9
CHOMAGE	6	100,1	1	16,7	1	16,7	3	50,0	-	-	1	16,7
AUTRES MOTIFS	12	100,0	-	-	2	16,7	-	-	4	33,3	6	50,0



TABIEAU I. 8. Profession principale des diplômées des deux générations n'exerçant pas l'architecture ou l'urbanisme comme profession principale.

PROFESSION PRINCIPALE	PROFESSION SECONDAIRE					
	GENERATION 1930 - 1964			GENERATION 1965 - 1973		
	Ensemble %	Architecture ou urbanisme %	Ni architecture ni urbanisme %	Ensemble %	Architecture ou urbanisme %	Ni architecture ni urbanisme %
ENSEMBLE	17 100,0	3 99,9	14 100,0	29 100,0	3 100,0	26 100,0
INGENIEUR	4 23,5	1 33,3	3 21,4	3 10,3	- -	3 11,5
CADRE ADMINIST. SUP.	4 23,5	1 33,3	3 21,4	3 10,3	- -	3 11,5
CADRE MOYEN	1 5,9	1 33,3	- -	5 17,3	1 33,3	4 15,4
ENSEIGNEMENT	5 29,4	-	5 35,8	16 55,2	2 66,7	14 53,8
AUTRE	3 17,7	-	3 21,4	2 6,9	- -	2 7,8



Tableau I.9 : MULTI-ACTIVITE DES ARCHITECTES PAR GENERATION ET PAR LIEU D'IMPLANTATION PROFESSIONNELLE

Nombre d'éta- blissements	Ensemble				Région parisienne				Province			
	1930-1964		1965-1973		1930-1964		1965-1973		1930-1964		1965-1973	
		%		%		%		%		%		%
T O T A L	831	100,0	791	100,0	392	100,0	431	100,0	439	100,0	360	100,0
Un	674	81,1	628	79,4	303	77,3	340	78,9	371	84,5	288	80,0
Deux	137	16,5	147	18,6	75	19,1	83	19,3	62	14,1	64	17,8
Trois	16	1,9	16	2,0	12	3,1	8	1,8	4	0,9	8	2,2
Quatre	4	0,5	0	-	2	0,5	0	-	2	0,5	0	-

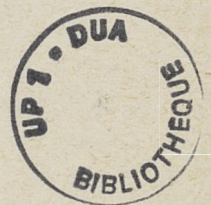












Tableau 1.12 : STATUT DES DIPLOMES EN ARCHITECTURE SUIVANT L'ANNEE D'OBTENTION DU DIPLOME

ANNEES de DIPLOME	STATUT DES DIPLOMES EN ARCHITECTURE									
	TOTAL		PATRON ENSEMBLE		SEULEMENT PATRON		PATRON + SALARIE		SALARIES SEULEMENT	
TOTAL 1930-1964	830	100,0	724	87,2	626	75,4	98	11,8	106	12,8
1930-1934	51	100,0	48	94,1	41	80,4	7	13,7	3	5,9
1935-1939	68	100,0	62	91,2	55	80,9	7	10,3	6	8,8
1940-1944	64	100,0	55	85,9	48	75,0	7	10,9	9	14,1
1945-1949	105	100,0	92	87,6	77	73,3	15	14,3	13	12,4
1950-1954	138	100,0	122	88,4	108	78,3	14	10,1	16	11,6
1955-1959	190	100,0	170	89,4	149	78,4	21	11,0	20	10,6
1960-1964	214	100,0	175	81,8	148	69,2	27	12,6	39	18,3
TOTAL 1965-1974	790	100,0	497	62,9	394	49,9	103	13,0	293	37,1
1965-1966	101	100,0	75	74,3	60	59,4	15	14,9	26	25,8
1967-1968	115	100,0	86	74,8	70	60,9	16	13,9	29	25,2
1969	265	100,0	181	68,4	137	51,7	44	16,7	84	31,7
1970	78	100,0	47	60,2	43	55,1	4	5,1	31	39,8
1971	52	100,0	26	50,1	16	30,8	10	19,3	26	50,0
1972	117	100,0	55	47,0	46	39,3	9	7,7	62	53,0
1973	62	100,0	27	43,6	22	35,5	5	8,1	35	56,4



Tableau I.13 : EXERCICE DE LA PROFESSION EN AGENCE OU HORS AGENCE  
PAR GENERATION DE DIPLOMES

	Génération 1930-1964		Génération 1965-1974	
ENSEMBLE DES ACTIFS	843	100,0	813	100,0
EN AGENCE	738	87,6	671	82,5
dont : Patrons ou associés	698	82,8	461	56,7
Salariés	40	4,8	210	25,8
ARCHITECTURE OU URBANISME HORS AGENCE	92	10,9	120	14,8
AUTRE PROFESSION QUE L'AR- CHITECTURE OU L'URBANISME	13	1,5	22	2,7



Tableau I.14 : EXERCICE DE LA PROFESSION PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET PAR GENERATION DE DIPLOMES

	GENERATION 1930-1964		GENERATION 1965-1973	
TOTAL	830	100,0	791	100,0
SECTEUR PRIVE : AGENCES	738	88,9	671	84,8
SECTEUR PRIVE, SAUF AGENCE	25	3,0	46	5,8
SECTEUR PUBLIC	57	6,9	61	7,6
dont : Urbanistes de l'Etat	4	0,5	6	0,8
Bâtiments de France	14	1,7	5	0,6
Monuments historiques	5	0,6	-	-
Directions départementales de l'équipement et Groupes d'étude et de programmation	4	0,5	17	2,1
Conseil de coll. locales	2	0,2	1	0,1
Autre administration	21	2,5	20	2,5
Enseignement public	7	0,9	12	1,5
SECTEUR SEMI PUBLIC	10	1,2	13	1,6



Tableau II.1 : STRUCTURE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES ACTIFS EN 1974

	NOMBRE	ENSEMBLE DES ARCHITECTES		
		EN AGENCE	HORS AGENCE	TOTAL
DIPLÔMÉS ACTIFS	1885	1200	685	1885
EN AGENCE	1200	96,2	43,8	1200
PATRONS OU ASSOCIÉS	1500	70,0	45,0	1500
SALARIÉS			100,0	100,0
CHEFS D'AGENCE	45	2,7	3,0	5,7
CHEFS DU BUREAU DES ETUDES	24	1,4	1,7	3,1
CHEFS DE PROJET	104	6,2	7,6	13,8
AUTRES FONCTIONS MOINS QUALIFIÉES	77	4,7	5,4	10,1
ARCHITECTURE OU URBANISME HORS AGENCE	212		12,8	212
AUTRE PROFESSION QUE L'ARCHITECTURE OU L'URBANISME	35		2,1	35

- TABLEAUX DU CHAPITRE II -



Tableau II.1 : STRUCTURE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES ACTIFS EN 1974

	ENSEMBLE DES 2 GENERATIONS			
		% des actifs	% en agence	% salariés d'agence
DIPLOMES ACTIFS	1655	100,0		
EN AGENCE	1409	85,1	100,0	
PATRONS OU ASSOCIES	1159	70,0	82,3	
SALARIES	250	15,1	17,7	100,0
CHEFS D'AGENCE	45	2,7	3,2	18,0
CHEFS DU BUREAU DES ETUDES	24	1,4	1,7	9,6
CHEFS DE PROJET	104	6,3	7,4	41,6
AUTRES FONCTIONS MOINS QUALIFIEES	77	4,7	5,4	30,8
ARCHITECTURE OU URBANISME HORS AGENCES	212	12,8		
AUTRE PROFESSION QUE L'ARCHITECTURE OU L'URBANISME	35	2,1		



Tableau II.2 : STRUCTURE DE LA PRATIQUE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE HORS AGENCE EN 1974

	ENSEMBLE DES 2 GENERATIONS			Génération 1930-1964		Génération 1965-1973	
		% hors agence	% sect. public		%		%
HORS AGENCE	212	100,0		92	100,0	120	100,0
SECTEUR PRIVE, SAUF AGENCE	71	33,5		25	27,2	46	38,3
SECTEUR PUBLIC	118	55,7	100,0	57	61,9	61	50,9
Urbanistes de l'Etat	10	4,7	8,5	4	4,3	6	5,0
Arch. Bât. de France	19	9,0	16,1	14	15,2	5	4,2
Arch. monuments historiques	5	2,4	4,2	5	5,5	-	-
Direct. dép. de l'équipement et Groupes d'études et de programmation	21	9,9	17,8	4	4,3	17	14,2
Conseil de collec- tivités locales	3	1,4	2,5	2	2,2	1	0,8
Autre administration	41	19,3	34,8	21	22,8	20	16,7
Enseignement public	19	9,0	16,1	7	7,6	12	10,0
SECTEUR SEMI-PUBLIC bureaux d'études	23	10,8		10	10,9	13	10,8



Tableau II.3 : STRUCTURE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES ACTIFS EN 1965

		% des actifs	% en agence	% salariés d'agence
DIPLOMES ACTIFS	859	100,0		
EN AGENCE	740	86,1	100,0	
PATRONS OU ASSOCIES	620	72,2	83,8	
SALARIES	120	13,9	16,2	100,0
CHEFS D'AGENCE	38	4,4	5,1	31,7
CHEFS DU BUREAU DES ETUDES	8	0,9	1,1	6,7
CHEFS DE PROJET	36	4,2	4,9	29,9
AUTRES FONCTIONS MOINS QUALIFIEES	38	4,4	5,1	31,7
ARCHITECTURE OU URBANISME HORS AGENCE	119	13,9		
AUTRE PROFESSION QUE L'ARCHITECTURE OU L'URBANISME	-	-		



Tableau II.4 : STRUCTURES COMPAREES DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES EN 1965 et 1974

	% DES ACTIFS		% DES SALARIES D'AGENCE	
	1965	1974	1965	1974
DIPLOMES ACTIFS	100,0	100,0		
EN AGENCE	86,1	85,1		
PATRONS OU ASSOCIES	72,2	70,0		
SALARIES	13,9	15,1	100,0	100,0
CHEFS D'AGENCE	4,4	2,7	31,7	18,0
CHEFS DU BUREAU DES ETUDES	0,9	1,4	6,7	9,6
CHEF DE PROJET	4,2	6,3	29,9	41,6
AUTRES FONCTIONS	4,4	4,7	31,7	30,8
ARCHITECTURE OU URBANISME HORS AGENCE	13,9	12,8		
AUTRE PROFESSION QUE L'ARCHITECTURE OU L'URBANISME	-	2,1		



Tableau II. 5 : STRUCTURE D'AGE DES DEUX COHORTES DE DIPLOMES EN 1955-1964 (âge en 1965)  
ET EN 1965-1973 (âge en 1974)

A G E S	COHORTE 1955-1964		COHORTE 1965-1973	
		%		%
ENSEMBLE	416	100,0	877	100,0
Moins de 25 ans	6	1,4	4	0,5
25 - 29 ans	49	11,8	210	23,9
30 - 34 ans	158	38,0	313	35,7
35 - 39 ans	162	38,9	173	19,7
40 - 49 ans	39	9,4	169	19,3
50 - 59 ans	2	0,5	7	0,8
60 - 69 ans	0	-	1	0,1
70 ans et plus	0	-	0	-

Moyennes d'âge

$\bar{X}$  = 35 ans

$\bar{X}$  = 34,9 ans



TABLEAU II. 6 : STATUT PROFESSIONNEL PAR AGE DES COHORTES DE DIPLOMES DE 1955-1964 et de 1965-1973, EN 1965 et 1974 RESPECTIVEMENT

	ENSEMBLE			35 ANS			35 ANS et		
	Cohorte 1955-64	Cohorte 1965-73	Diffé- rence	Cohorte 1955-64	Cohorte 1965-73	Diffé- rence	Cohorte 1955-64	Cohorte 1965-73	Diffé- rence
ENSEMBLE	397	791		197	465		200	326	
AGENCE	366	671		185	390		181	281	
dont : patron ou associé	267	461		120	251		147	210	
salarié	99	210		65	139		34	71	
SECTEUR PRIVE, SAUF AGENCE	12	46		7	31		5	15	
SECTEUR PUBLIC, SAUF ENSEIGNt	13	49		3	27		10	22	
SECTEUR SEMI-PUBLIC	1	13		-	8		1	5	
ENSEIGNEMENT PUBLIC	5	12		2	9		3	3	
	100,0	100,0		100,0	100,0		100,0	100,0	
	92,2	84,8	- 7,4	93,9	83,9	- 10,0	90,5	86,2	- 4,3
	67,3	58,3	- 9,0	60,9	54,0	- 6,9	73,5	64,4	- 9,1
	24,9	26,5	+ 1,6	33,0	29,9	- 3,1	17,0	21,8	+ 4,8
	3,0	5,8	+ 2,8	3,6	6,7	+ 3,1	2,5	4,6	+ 2,1
	3,3	6,2	+ 2,9	1,5	5,8	+ 4,3	5,0	6,8	+ 1,8
	0,2	1,7	+ 1,5		1,7	+ 1,7	0,5	1,5	+ 1,0
	1,3	1,5	+ 0,2	1,0	1,9	+ 0,9	1,5	0,9	- 0,6



Tableau II.7 : PATRONS ET AUTRES, SUIVANT L'AGE, DANS LES COHORTES DE DIPLOMES DE 1955-64 et de 1965-73, EN 1965 ET EN 1974 RESPECTIVEMENT.

	Moins de 30 ans		30 à 34 ans		35 à 39 ans		40 ans et plus	
	Cohorte 1955-64	Cohorte 1965-73	Cohorte 1955-64	Cohorte 1965-73	Cohorte 1955-64	Cohorte 1965-73	Cohorte 1955-64	Cohorte 1965-73
TOTAL	43 100,0	170 100,0	154 100,0	295 100,0	160 100,0	161 100,0	40 100,0	165 100,0
PATRON ou ASSOCIE	22 51,2	75 44,1	98 63,6	176 59,7	115 71,9	104 64,6	32 80,0	106 64,2
AUTRES	21 48,8	95 55,9	56 36,4	119 40,3	45 28,1	57 35,4	8 20,0	59 35,8







TABLEAU VII. 1. Statut des architectes travaillant en agence, suivant leur année de diplôme.

Année de diplôme	STATUT		
	Total en agences	Patrons ou associés	Salariés
	N	N	N
	%	%	%
		diff.	diff.
- TABLEAUX DU CHAPITRE III -			
1930-1954	735 100,0	596 81,1 +13,4	40 5,4 -18,4
1955-1969	415 100,0	317 76,4 +13,6	89 21,6 -13,6
1970-1971	107 100,0	87 81,3 +10,6	40 37,4 -10,6
1972-1973	185 100,0	77 41,6	71 38,4



TABLEAU III. 2. Influence de l'encadrement dans la profession sur le statut professionnel des salariés d'agence.

TABLEAU III. 1. Statut des architectes travaillant en agence, suivant leur année de diplôme.

Année de diplôme	STATUT							
	Total en agence		Patrons ou associés			Salariés		
		%		%	diff.		%	diff.
1930-1964	738	100,0	698	94,6	+18,4	40	5,4	-18,4
1965-1969	416	100,0	317	76,2	+13,6	99	23,8	-13,6
1970-1971	107	100,0	67	62,6	+10,6	40	37,4	-10,6
1972-1973	148	100,0	77	52,0		71	48,0	



TABLEAU III.2. Influence de l'ancienneté dans la profession sur le statut professionnel des salariés d'agence.

Année de diplôme	Total salariés agence		Chefs d'agence ou chefs du bureau des études		Chefs de projet		Autres fonctions moins qualifiées	
		%		%		%		%
1930-64	40	100,0	20	50,0	15	37,5	5	12,5
1965-69	99	100,0	33	33,3	48	48,5	18	18,2
1970-71	40	100,0	10	25,0	14	35,0	16	40,0
1972-73	71	100,0	6	8,5	27	38,0	38	53,5



Tableau III. 3. Fonctions occupées par les architectes exerçant en agence en 1974, suivant leur âge.

Age	Architectes en agence		Patrons ou associés		Chefs d'agence ou de bureau des études		Chefs de projet		Autres fonctions moins qualifiées	
		%		%		%		%		%
Total	1409	100,0	1159	82,2	69	4,9	104	7,4	77	5,5
50 ans et plus	362	100,0	352	97,2	3	0,8	5	1,4	2	0,6
40 à 49 ans	472	100,0	414	87,7	33	7,0	20	4,2	5	1,1
35 à 39 ans	183	100,0	140	76,5	8	4,4	24	12,1	11	6,0
30 à 34 ans	250	100,0	178	71,2	16	6,4	27	10,8	29	11,6
Moins de 30 ans	142	100,0	75	52,8	9	6,4	28	19,7	30	21,1



Tableau III. 4. Fonctions occupées par les architectes exerçant en agence en 1965, suivant leur âge à la même date.

Age	Architectes en agence %	Patrons ou associés %	Chefs d'agence ou de bureau des études %	Chefs de projet %	Autres fonctions moins qualifiées %
Total	739 100,0	619 83,8	46 6,2	36 4,9	38 5,1
50 ans et plus	170 100,0	163 95,9	5 2,9	1 0,6	1 0,6
40 à 49 ans	182 100,0	166 91,2	6 3,3	8 4,4	2, 1,1
35 à 39 ans	199 100,0	167 83,9	15 7,6	13 6,5	4 2,0
30 à 34 ans	148 100,0	100 67,6	13 8,8	12 8,1	23 15,5
Moins de 30 ans	40 100,0	23 57,5	7 17,5	2 5,0	8 20,0



Tableau III.5 MOBILITE PROFESSIONNELLE D'UNE COHORTE THEORIQUE D'ARCHITECTES  
TRAVAILLANT EN AGENCES PRIVEES EN 1965 (Modèle 1)

PATRON ou ASSOCIES	<u>57,5</u> → 57,5 8,7 1,4	<u>67,6</u> → 67,6 1,2 8,1 7,0	<u>83,9</u> → 83,9 4,3 3,0	<u>91,2</u> → 91,2 0,4 4,3	<u>95,9</u>
CHEFS D'AGENCE ou du BUREAU DES ETUDES	<u>17,5</u> → 8,8	<u>8,8</u> → 7,6	<u>7,6</u> → 3,3	<u>3,3</u> → 2,9	<u>2,9</u>
CHEFS DE PROJET	<u>5,0</u> → 3,6 4,5	<u>8,1</u> → 6,5	<u>6,5</u> → 3,5 0,9	<u>4,4</u> → 0,1 0,5	<u>0,6</u>
FONCTIONS MOINS QUALIFIEES	<u>20,0</u> → 15,5	<u>15,5</u> → 2,0	<u>2,0</u> → 1,1	<u>1,1</u> → 0,6	<u>0,6</u>
	Moins de 34 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
	A G E				



Tableau III. 6 MOBILITE PROFESSIONNELLE D'UNE COHORTE THEORIQUE D'ARCHITECTES  
TRAVAILLANT EN AGENCES PRIVEES EN 1974 (Modèle 1)

PATRONS ou ASSOCIES	<u>52,8</u> → 52,8 18,4	<u>71,2</u> → 71,2 2,0 3,3	<u>76,5</u> → 76,5 10,5 10,7	<u>87,7</u> → 87,7 6,2 3,3	<u>97,2</u>
CHEFS D'AGENCE ou du BUREAU DES ETUDES	<u>6,4</u> → 6,4	<u>6,4</u> → 4,4	<u>4,4</u> → 4,4 2,6	<u>7,0</u> → 0,8	<u>0,8</u>
CHEFS DE PROJET	<u>19,7</u> → 1,3 9,5	<u>10,8</u> → 7,5 5,6	<u>13,1</u> → 4,2	<u>4,2</u> → 0,9 0,5	<u>1,4</u>
FONCTIONS MOINS QUALIFIEES	<u>21,1</u> → 11,6	<u>11,6</u> → 6,0	<u>6,0</u> → 1,1	<u>1,1</u> → 0,6	<u>0,6</u>
	Moins de 30 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et +
	A G E				



Tableau III. 8 : MOBILITE PROFESSIONNELLE D'UNE COHORTE THEORIQUE D'ARCHITECTES  
TRAVAILLANT EN AGENCES PRIVEES EN 1965 (Modèle 2)

PATRONS OU ASSOCIES	<u>57,5</u> → 57,5	<u>67,6</u> → 67,6	<u>83,9</u> → 83,9	<u>91,2</u> → 91,2	<u>95,9</u>
	10,1	8,8 7,5	7,3	3,3 1,4	
CHEFS D'AGENCE ou du BUREAU DES ETUDES	<u>17,5</u> → 7,4	<u>8,8</u>	<u>7,6</u> → 0,3	<u>3,3</u>	<u>2,9</u>
	1,4	0,6 7,0	3,0	2,9	
CHEFS DE PROJET	<u>5,0</u> → 3,6	<u>8,1</u>	<u>6,5</u> → 3,5	<u>4,4</u> → 0,1	<u>0,6</u>
	4,5	6,5	0,9	0,5	
FONCTIONS MOINS QUALIFIEES	<u>20,0</u> → 15,5	<u>15,5</u> → 2,0	<u>2,0</u> → 1,1	<u>1,1</u> → 0,6	<u>0,6</u>
	Moins de 30 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et +
	A G E				



Tableau III. 9 : MOBILITE PROFESSIONNELLE D'UNE COHORTE THEORIQUE D'ARCHITECTES  
TRAVAILLANT EN AGENCES PRIVEES EN 1974 (Modèle 2).

PATRONS OU ASSOCIES	<u>52,8</u> → 52,8 6,4 12,0	<u>71,2</u> → 71,2 5,3	<u>76,5</u> → 76,5 4,4 6,8	<u>87,7</u> → 87,7 7,0 2,5	<u>97,2</u>
CHEFS D'AGENCE ou du BUREAU DES ETUDES	<u>6,4</u> → 6,4	<u>6,4</u> → 1,1 3,3	<u>4,4</u> → 6,3 0,7	<u>7,0</u> → 0,8	<u>0,8</u>
CHEFS DE PROJET	<u>19,7</u> → 1,3 9,5	<u>10,8</u> → 7,5 5,6	<u>13,1</u> → 4,2	<u>4,2</u> → 0,9 0,5	<u>1,4</u>
FONCTIONS MOINS QUALIFIEES	<u>21,1</u> → 11,6	<u>11,6</u> → 6,0	<u>6,0</u> → 1,1	<u>1,1</u> → 0,6	<u>0,6</u>
	Moins de 30 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans ou +
	A G E				



Tableau III.10 PROBABILITES COMPAREES DE MOBILITE INTER-FONCTIONS DE DEUX COHORTES THEORIQUES D'ARCHITECTES TRAVAILLANT EN AGENCES PRIVEES EN 1965 ET EN 1974 (Modèle 2).

PROBABILITE D'UN ARCHI- TECTE QUI, A LA DATE FIXEE EST ...		DE DEVENIR ...					
		PATRON OU ASSOCIE		CHEF D'AGENCE OU DU BUR. DES ETUDES		CHEF DE PROJET.	
		1965	1974	1965	1974	1965	1974
CHEF D' AGENCE OU DU BUREAU DES ETUDES	Avant 35 ans	0,577	1,000				
	Avant 40 ans	1,000	1,000				
	Avant 50 ans	1,000	1,000				
	Après 50 ans	1,000	1,000				
CHEF DE PROJET	Avant 35 ans	0	0,609	0,280	0,325		
	Avant 40 ans	0,947	0,878	0,813	0,345		
	Avant 50 ans	0,998	0,978	0,813	0,367		
	Après 50 ans	1,000	1,000	0,813	0,367		
FONCTIONS MOINS QUALIFIEES	Avant 35 ans	0	0	0	0	0,225	0,450
	Avant 40 ans	0,208	0	0,367	0,138	0,550	0,715
	Avant 50 ans	0,560	0,328	0,517	0,449	0,595	0,914
	Après 50 ans	0,795	0,757	0,662	0,487	0,620	0,938



Tableau III. 7 PROBABILITES COMPAREES DE MOBILITE INTER-FONCTIONS DE DEUX COHORTES THEORIQUES D'ARCHITECTES TRAVAILLANT EN AGENCES PIVEES EN 1965 ET EN 1974 (Modèle 1)

PROBABILITE D'UN ARCHI- TECTE QUI, A LA DATE FIXEE EST ...		DE DEVENIR ....					
		PATRON OU ASSOCIE		CHEF D'AGENCE OU DU BUR. DES ETUDES		CHEF DE PROJET	
		1965	1974	1965	1974	1965	1974
CHEF D' AGENCE OU DU BUREAU DES ETUDES	Avant 35 ans	0,497	0				
	Avant 40 ans	0,566	0,313				
	Avant 50 ans	0,812	0,313				
	Après 50 ans	0,835	0,922				
CHEF DE  PROJET	Avant 35 ans	0,280	0,934	0	0		
	Avant 40 ans	1,000	0,954	0	0		
	Avant 50 ans	1,000	0,991	0	0,009		
	Après 50 ans	1,000	1,000	0	0,009		
FONCTIONS MOINS QUALIFIEES	Avant 35 ans	0	0	0	0	0,225	0,450
	Avant 40 ans	0,575	0,138	0	0	0,550	0,715
	Avant 50 ans	0,725	0,384	0	0,110	0,595	0,914
	Après 50 ans	0,769	0,642	0	0,110	0,620	0,938



TABLEAU IV. 5

DIPLOME GENERAL ENSEMBLE	ENSEMBLE	ANNEE DE DIPLOME					
		1930-44	1945-54	1955-64	1965-68	1969-73	
N	1752	212	251	417	228	644	
X	161,7	102,4	102,0	100,7	101,3	102,2	
AUCUN	N	100	35	28	12	10	14
X	5,8	17,1	11,4	2,9	4,5	2,2	
CEP	N	32	13	6	6	1	6
X	1,9	6,3	2,4	1,5	0,4	0,7	
BEPIC	N	75	25	4	4	6	28
X	4,3	11,2	3,7	2,2	2,7	4,4	
BREVET SUP	N	25	9	9	2	2	3
X	1,4	4,4	3,7	0,5	0,9	0,7	
BAC 1	N	189	23	45	56	22	43
X	11,0	11,2	13,3	13,5	9,9	6,8	
BAC 2	N	1304	102	149	329	182	541
X	75,6	49,8	60,6	70,5	81,6	85,7	
BS	N	30	6	5	3	3	14
X	1,7	2,4	2,3	0,7	1,3	2,7	

- TABLEAUX COMPLEMENTAIRES DU CHAPITRE IV -





TABLEAU IV. 6

DIPLOME GENERAL ENSEMBLE	ANNEE DE DIPLOME						
	ENSEMBLE	1930-44	1945-54	1955-64	1965-68	1969-73	
	N 1755	210	251	417	226	649	
	% 101,7	102,4	102,0	100,7	101,3	102,2	
AUCUN	N 100	35	28	12	10	14	
	% 5,8	17,1	11,4	2,9	4,5	2,2	
CEP	N 32	13	6	6	1	6	
	% 1,9	6,3	2,4	1,4	0,4	0,9	
BEPC	N 75	23	9	9	6	28	
	% 4,3	11,2	3,7	2,2	2,7	4,4	
BREVET SUP	N 25	9	9	2	2	3	
	% 1,4	4,4	3,7	0,5	0,9	0,5	
BAC 1	N 189	23	45	56	22	43	
	% 11,0	11,2	18,3	13,5	9,9	6,8	
BAC 2	N 1304	102	149	329	182	541	
	% 75,6	49,8	60,6	79,5	81,6	85,2	
NR	N 30	5	5	3	3	14	
	% 1,7	2,4	2,0	0,7	1,3	2,2	

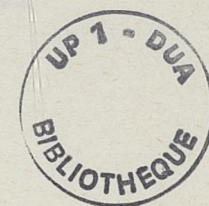




TABLEAU IV. 7

- T. 40 -

CLASSE FINALE ENSEMBLE	ENSEMBLE		ANNEE DE DIPLOME				
	N	%	1930-44	1945-54	1955-64	1965-68	1969-73
ENSEMBLE	1755	103,8	210	251	417	226	649
			108,2	105,9	102,2	102,3	103,2
TERMINALE	1440	85,2	121	176	357	197	588
			62,4	74,3	87,5	89,1	93,5
1ERE	143	8,5	31	39	38	15	19
			16,0	16,5	9,3	6,8	3,0
2NDE	19	1,1	5	6	1	3	4
			2,6	2,5	0,2	1,4	0,6
3EME	49	2,9	21	7	7	3	11
			10,8	3,0	1,7	1,4	1,7
4EME	2	0,1	1	1	0	0	0
			0,5	0,4	0	0	0
5-6EME	0	0	0	0	0	0	0
			0	0	0	0	0
CYCLE IAIRE	38	2,2	15	8	5	3	7
			7,7	3,4	1,2	1,4	1,1
NR	64	3,8	16	14	9	5	20
			8,2	5,9	2,2	2,3	3,2



GENERATION  
1930-64

TABLEAU IV. 8

	ENSEMBLE		TERMI NALE	CLASSE FINALE				CYCLE LAIRE	
				1ERE	2NDE	3EME	4EME		5-6EME
DIPLOME GENERAL ENSEMBLE	N	878	653	109	12	35	2	0	28
	%	101,5	100,5	104,8	109,1	102,9	100,0		100,0
AUCUN	N	76	13	28	5	3	1	0	11
	%	8,8	2,0	26,9	45,5	8,8	50,0		39,3
CEP	N	25	1	4	2	0	1	0	17
	%	2,9	0,2	3,8	18,2	0	50,0		60,7
BEPC	N	41	0	2	3	30	0	0	0
	%	4,7	0	1,9	27,3	88,2	0		0
BREVET SUP	N	20	12	3	1	1	0	0	0
	%	2,3	1,8	2,9	9,1	2,9	0		0
BAC 1	N	124	51	67	0	0	0	0	0
	%	14,3	7,8	64,4	0	0	0		0
BAC 2	N	579	573	0	0	0	0	0	0
	%	66,9	88,2	0	0	0	0		0
NR	N	13	3	5	1	1	0	0	0
	%	1,5	0,5	4,8	9,1	2,9	0		0



TABLEAU IV. 8 (2)

GENERATION  
1965-73

	ENSEMBLE	TERMI NALE	CLASSE FINALE					CYCLE LAIRE
			1ERE	2NDE	3EME	4EME	5-6EME	
DIPLOME GENERAL ENSEMBLE	N 877 % 102,0	787 100,8	34 106,3	7 100,0	14 116,7	0	0	10 111,1
AUCUN	N 24 % 2,8	3 0,4	9 28,1	1 14,3	1 8,3	0	0	5 55,6
CEP	N 7 % 0,8	0 0	1 3,1	0 0	1 8,3	0	0	4 44,4
BEPC	N 34 % 4,0	6 0,8	6 18,8	5 71,4	9 75,0	0	0	0 0
BREVET SUP	N 5 % 0,6	2 0,3	0 0	1 14,3	1 8,3	0	0	0 0
BAC 1	N 65 % 7,6	46 5,9	16 50,0	0 0	0 0	0	0	0 0
BAC 2	N 725 % 84,3	724 92,7	0 0	0 0	0 0	0	0	0 0
NR	N 17 % 2,0	6 0,8	2 6,3	0 0	2 16,7	0	0	1 11,1



TABLEAU IV. 9

MATIERES UTILES	ENSEMBLE		ANNEE DE DIPLOME				
			1930-44	1945-54	1955-64	1965-68	1969-73
ENSEMBLE	N	1755	210	251	417	226	649
	%	107,9	124,3	109,1	105,8	105,6	104,8
MATHS (A)	N	471	56	72	114	56	173
	%	28,9	33,1	31,3	28,9	26,2	27,9
AUTRE SCIENCE (B)	N	50	2	5	8	9	26
	%	3,1	1,2	2,2	2,0	4,2	4,2
LETTRES (C)	N	222	25	48	55	30	64
	%	13,6	14,8	20,9	14,0	14,0	10,3
(A+B)	N	129	11	13	34	22	49
	%	7,9	6,5	5,7	8,6	10,3	7,9
(A+C)	N	157	15	25	42	21	54
	%	9,6	8,9	10,9	10,7	9,8	8,7
(B+C)	N	23	1	2	7	1	12
	%	1,4	0,6	0,9	1,8	0,5	1,9
(A+B+C)	N	279	33	42	80	32	92
	%	17,1	19,5	18,3	20,3	15,0	14,9
AUCUNE	N	296	26	23	54	43	149
	%	18,2	15,4	10,0	13,7	20,1	24,1
NR	N	128	41	21	23	12	30
	%	7,9	24,3	9,1	5,8	5,6	4,8



TABLEAU IV. 10

OBJET DES ETUDES T. DU A*	ENSEMBLE		ANNEE DE DIPLOME				
	N	%	1930-44	1945-54	1955-64	1965-68	1969-73
ENSEMBLE	1755	594,9	210	251	417	226	649
			567,6	597,6	595,7	502,2	642,6
PEINTURE	190	64,4	26	32	52	27	53
			70,3	76,2	74,3	60,0	52,5
MUSIQUE	18	6,1	0	3	4	3	8
			0	7,1	5,7	6,7	7,9
DECOR.	21	7,1	7	4	1	2	7
			18,9	9,5	1,4	4,4	6,9
TECHNIQ.	47	15,9	3	2	11	9	22
			8,1	4,8	15,7	20,0	21,8
ARCHI.	18	6,1	1	1	2	4	10
			2,7	2,4	2,9	8,9	9,9
AUTRE	1	0,3	0	0	0	0	1
			0	0	0	0	1,0
NR	1460	494,9	173	209	347	181	548
			467,6	497,6	495,7	402,2	542,6

\* T. = Techniques      A. = Artistiques



## ANNEE DE DIPLOME

TEMPS DE PLACE ENSEMBLE	ENSEMBLE		ANNEE DE DIPLOME				
	N	%	1930-44	1945-54	1955-64	1965-68	1969-73
	N	1755	210	251	417	226	649
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
- DE 3 MOIS	N	36	5	7	6	5	13
	%	2,1	2,4	2,8	1,4	2,2	2,0
3-6 MOIS	N	129	16	26	20	14	53
	%	7,4	7,6	10,4	4,8	6,2	8,2
6-12 MOIS	N	192	26	29	32	28	77
	%	10,9	12,4	11,6	7,7	12,4	11,9
1-2 ANS	N	298	41	45	59	28	125
	%	17,0	19,5	17,9	14,1	12,4	19,3
2-3 ANS	N	275	31	43	65	23	113
	%	15,7	14,8	17,1	15,6	10,2	17,4
3-5 ANS	N	328	34	46	93	51	104
	%	18,7	16,2	18,3	22,3	22,6	16,0
5 ET +	N	371	31	37	110	72	120
	%	21,1	14,8	14,7	26,4	31,9	18,5
PAS DE PLACE	N	114	24	17	29	5	38
	%	6,5	11,4	6,8	7,0	2,2	5,9
DUREE INCONNUE	N	12	2	1	3	0	6
	%	0,7	1,0	0,4	0,7	0	0,9
NR	N	0	0	0	0	0	0
	%	0	0	0	0	0	0



- T. 46 -  
ANNEE DE DIPLOME

STAGES	ENSEMBLE	ANNEE DE DIPLOME					
		ENSEMBLE	1930-44	1945-54	1955-64	1965-68	1969-73
ENSEMBLE	N	1755	210	251	417	226	649
	%	100,6	100,5	101,2	100,7	100,0	100,5
OUI	N	195	23	27	52	15	77
	%	11,2	11,0	10,9	12,6	6,6	11,9
NON	N	1550	186	221	362	211	569
	%	88,8	89,0	89,1	87,4	93,4	88,1
NR	N	10	1	3	3	0	3
	%	0,6	0,5	1,2	0,7	0	0,5



TABLEAU IV. 13

	GENERATION								
	ENSEMBLE		1930-64 STAGES			1965-73 STAGES			
			OUI	NON	NR	ENSEMBLE	OUI	NON	NR
ECOLE D'ARCHITECTURE ENSEMBLE	N	878	102	769	7	877	93	781	3
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ENSBA	N	703	75	622	6	720	67	650	3
	%	80,1	73,5	80,9	85,7	82,1	72,0	83,2	100,0
ESA	N	152	24	127	1	135	17	118	0
	%	17,3	23,5	16,5	14,3	15,4	18,3	15,1	0
ENSAIS	N	23	3	20	0	22	9	13	0
	%	2,6	2,9	2,6	0	2,5	9,7	1,7	0



TABLEAU IV. 4.

- T. 48 -

DUREE DU STAGE ENSEMBLE	GENERATION	
	1930-64	1965-73
	N 878	877
	Σ 986,9	1110,1
- 3 MOIS	N 40	43
	Σ 40,4	54,4
3 ET +	N 59	36
	Σ 59,6	45,6
NR	N 779	798
	Σ 786,9	1010,1



TABLEAU IV. 15

TYPE DE STAGE	GENERATION	
	1930-64	1965-73
ENSEMBLE	N 878	877
	Σ 975,6	1289,7
AGENCE	N 56	32
	Σ 62,2	47,1
UNIVERSITE	N 34	36
	Σ 37,8	52,9
V	N 788	809
	Σ 875,6	1189,7



TABLEAU IV. 16

OBJET DU STAGE	GENERATION	
	1930-64	1965-73
ENSEMBLE	N 878	877
	% 905,2	1169,3
FORMATION GALE	N 47	27
	% 48,5	36,0
URBAN.	N 21	10
	% 21,6	13,3
DOM.DEFINI	N -	38
	% 29,9	50,7



TABLEAU IV. 17 (1)

GENERATION  
1930-64

	ENSEMBLE	LOGISTE	1ER PRIX	PRIX DE ROME 1ER GRAND PRIX	PAS LOGISTE	PAS DE CONCOURS	NR
AUTRES ETUDES SUPERIEURES ENSEMBLE	N 878 % 100,0	40 100,0	13 100,0	7 100,0	815 100,0	0	3 100,0
OUI	N 313 % 35,6	15 37,5	5 38,5	2 28,6	290 35,6	0	1 33,3
NON	N 565 % 64,4	25 62,5	8 61,5	5 71,4	525 64,4	0	2 66,7
NR	N 0 % 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0	0 0



TAVLEAU IV. 17 (2)

- T. 52 -

GENERATION  
1965-73

	ENSEMBLE		LOGISTE		PRIX DE ROME		PAS DE		NR
					1ER PRIX	1ER GRAND PRIX	PAS LOGISTE	CONCOJRS	
AUTRES ETUDES SUPERIEURES ENSEMBLE	N	877	23	3	0	620	231	0	
	%	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0		
OUI	N	380	8	2	0	268	102	0	
	%	43,3	34,8	66,7		43,2	44,2		
NON	N	497	15	1	0	352	129	0	
	%	56,7	65,2	33,3		56,8	55,8		
NR	N	0	0	0	0	0	0	0	
	%	0	0	0		0	0		

La section d'étude comprend les diverses classes de terminale, et les orientations des diverses classes de fin d'études pour ceux qui n'ont pas poursuivi leurs études jusqu'en terminale.



GENERATION  
1930-64

TABLEAU IV. 18 (1)

		ENS	TERM A	SECTION D'ETUDE*				LITT. CLAS SIQUE
				TERM B	TERM C	TERM D	TERM T	
AUTRES ETUDES SUPERIEURES ENSEMBLE	N	878	152	0	422	54	8	37
	%	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0	100,0
OUI	N	313	54	0	181	15	1	8
	%	35,6	35,5		42,9	27,8	12,5	21,6
NON	N	565	98	0	241	39	7	29
	%	64,4	64,5		57,1	72,2	87,5	78,4
NR	N	0	0	0	0	0	0	0
	%	0	0		0	0	0	0

\* La section d'étude comprend les diverses classes de terminale, et les orientations des diverses classes de fin d'études pour ceux qui n'ont pas poursuivi leurs études jusqu'en terminale.



TABLEAU IV. 18 (1, suite)

- T. 54 -  
GENERATION  
1930-64

		LITT. NON CLASS.	SCIENT .CLAS SIQUE	SCIENT .NON CLASS.	SECTION D'ETUDE			NR
					MO DERNE	TECH NIQUE	C. PRI MAIRE	
AUTRES ETUDES SUPERIEURES ENSEMBLE	N	1	23	0	44	8	58	71
	%	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0	100,0
OUI	N	1	5	0	11	3	14	20
	%	100,0	21,7		25,0	37,5	24,1	28,2
NON	N	0	18	0	33	5	44	51
	%	0	78,3		75,0	62,5	75,9	71,8
NR	N	0	0	0	0	0	0	0
	%	0	0		0	0	0	0



TABLEAU IV. 18 (2)

- T. 55 -  
GENERATION  
1965-73

		ENS	SECTION D'ETUDE					LITT. CLAS SIQUE
			TERM A	TERM B	TERM C	TERM D	TERM T	
AUTRES ETUDES SUPERIEURES ENSEMBLE	N	877	105	0	501	111	64	5
	%	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0	100,0
OUI	N	380	36	0	246	49	23	0
	%	43,3	34,3		49,1	44,1	35,9	0
NON	N	497	69	0	255	62	41	5
	%	56,7	65,7		50,9	55,9	64,1	100,0
NR	N	0	0	0	0	0	0	0
	%	0	0		0	0	0	0



TABLEAU IV. 18 (2, suite)

- T. 56 -  
GENERATION  
1965-73

		SECTION D'ETUDE						NR
		LITT. NON CLASS.	SCIENT .CLAS SIQUE	SCIENT .NCN CLASS.	MO DERNE	TECH NIQUE	C. PRI MAIRE	
AUTRES ETUDES SUPERIEURES ENSEMBLE	N %	1 100,0	4 100,0	0	31 100,0	2 100,0	16 100,0	37 100,0
OUI	N %	1 100,0	1 25,0	0	8 25,8	0 0	4 25,0	12 32,4
NON	N %	0 0	3 75,0	0	23 74,2	2 100,0	12 75,0	25 67,6
NR	N %	0 0	0 0	0	0 0	0 0	0 0	0 0



TABLEAU T. 4-

PROFESSION  
DE L'INDIVIDU  
GENERATION  
1930-44 1965-73

PROFESSION  
DU PERE  
GENERATION  
1930-44 1965-73

PROFESSION  
DE LA MERE  
GENERATION  
1930-44 1965-73

	N	1930-44	1965-73	N	1930-44	1965-73	N	1930-44	1965-73
...	N	878	877	N	878	877	N	878	877
...	X	100,0	100,1	X	100,0	100,1	X	100,0	100,1
...	N	0	0	N	11	10	N	3	4
...	X	0	0	X	1,3	1,1	X	0,3	0,5
...	N	0	0	N	1	1	N	0	0
...	X	0	0	X	0,1	0,1	X	0	0
...	N	1	0	N	75	48	N	1	2
...	X	0,1	0	X	8,5	5,5	X	0,1	0,2
...	N	0	1	N	21	30	N	16	16
...	X	0	0,1	X	2,4	3,4	X	1,8	1,8
...	N	0	0	N	0	1	N	0	0
...	X	0	0	X	0	0,1	X	0	0
...	N	1	0	N	57	52	N	17	21
...	X	0,2	0	X	6,3	5,9	X	1,9	2,4
...	N	0	0	N	44	35	N	36	39
...	X	0	0	X	5,0	4,0	X	4,1	4,5
...	N	0	0	N	0	75	N	4	10
...	X	0	0	X	7,2	8,6	X	0,5	1,1
...	N	0	0	N	31	53	N	17	28
...	X	0,2	0,1	X	3,5	0,1	X	1,9	3,2
...	N	0	0	N	73	89	N	0	1
...	X	0,3	0,4	X	8,3	10,2	X	8	0,1
...	N	4	1	N	139	185	N	4	5
...	X	0,5	0,3	X	15,8	21,1	X	0,5	0,6
...	N	801	830	N	169	118	N	2	3
...	X	98,1	97,3	X	19,2	13,5	X	0,2	0,3
...	N	1	0	N	10	26	N	40	55
...	X	0,1	0,3	X	1,1	3,0	X	6,6	6,3
...	N	0	1	N	1	2	N	4	27
...	X	0	0,1	X	0,1	0,2	X	0,3	3,1
...	N	1	4	N	16	32	N	7	2
...	X	0,1	0,1	X	1,8	3,7	X	0,8	0,2
...	N	0	0	N	62	49	N	25	52
...	X	0	0	X	7,1	5,6	X	2,8	5,3
...	N	0	0	N	17	24	N	45	79
...	X	0	0	X	1,9	1,6	X	5,1	9,0
...	N	0	0	N	11	4	N	4	11
...	X	0	0	X	1,3	0,3	X	0,5	1,3
...	N	0	0	N	3	6	N	0	1
...	X	0	0	X	0,3	0,7	X	0	0,1

- TABLEAUX COMPLEMENTAIRES DU CHAPITRE V -



TABLEAU V. 4-

		PROFESSION DE L'INDIVIDU GENERATION		PROFESSION DU PERE GENERATION		PROFESSION DE LA MERE GENERATION	
		1930-64	1965-73	1930-64	1965-73	1930-64	1965-73
ENSEMBLE	N	878	877	878	877	878	877
	%	100,0	100,1	100,0	100,1	100,0	100,1
AGRICULTEURS	N	0	0	11	10	3	4
	%	0	0	1,3	1,1	0,3	0,5
SAL.AGRIC.	N	0	0	1	1	0	0
	%	0	0	0,1	0,1	0	0
INDUSTRIELS	N	1	0	75	48	1	2
	%	0,1	0	8,5	5,5	0,1	0,2
ARTISANS	N	0	1	21	30	16	16
	%	0	0,1	2,4	3,4	1,8	1,8
PATR.PECHE	N	0	0	0	1	0	0
	%	0	0	0	0,1	0	0
GROS COMM.	N	2	0	57	52	17	21
	%	0,2	0	6,5	5,9	1,9	2,4
PETITS COMM.	N	0	0	44	35	36	39
	%	0	0	5,0	4,0	4,1	4,5
PROF.LIBER.	N	0	2	81	75	4	10
	%	0	0,2	9,2	8,6	0,5	1,1
PROFESSEURS	N	3	3	31	53	17	28
	%	0,3	0,3	3,5	6,1	1,9	3,2
INGENIEURS	N	4	3	73	89	0	1
	%	0,5	0,3	8,3	10,2	0	0,1
C.ADMIN.SUP.	N	4	3	139	185	4	5
	%	0,5	0,3	15,8	21,1	0,5	0,6
ARCHITECTES	N	861	835	169	118	2	3
	%	98,1	95,3	19,2	13,5	0,2	0,3
INSTITUT.	N	1	4	10	26	40	55
	%	0,1	0,5	1,1	3,0	4,6	6,3
S.MED.SOC.	N	0	1	1	2	4	27
	%	0	0,1	0,1	0,2	0,5	3,1
TECHNICIENS	N	1	4	16	32	7	2
	%	0,1	0,5	1,8	3,7	0,8	0,2
C.ADMIN.MOY.	N	0	0	62	49	25	52
	%	0	0	7,1	5,6	2,8	5,9
EMPL.BUREAU	N	0	0	17	14	45	79
	%	0	0	1,9	1,6	5,1	9,0
EMPL.COM.	N	0	0	11	4	4	11
	%	0	0	1,3	0,5	0,5	1,3
CONTREM.	N	0	0	3	6	0	1
	%	0	0	0,3	0,7	0	0,1



TABLEAU V.4 (suite)

		PROFESSION DE L'INDIVIDU GENERATION		PROFESSION DU PERE GENERATION		PROFESSION DE LA MERE GENERATION	
		1930-64	1965-73	1930-64	1965-73	1930-64	1965-73
D.O.	N	0	0	13	11	11	16
	%	0	0	1,5	1,3	1,3	1,8
D.S.	N	0	0	2	3	4	0
	%	0	0	0,2	0,3	0,5	0
MINEURS	N	0	0	0	0	0	0
	%	0	0	0	0	0	0
MARINS	N	0	0	0	0	0	0
	%	0	0	0	0	0	0
APPRENTIS	N	0	0	0	0	0	0
	%	0	0	0	0	0	0
MANOEUVRES	N	0	0	0	0	0	0
	%	0	0	0	1	0	1
G. DE MAISON	N	0	0	0	0,1	0	0,1
	%	0	0	0	0	3	1
F. DE MENAGE	N	0	0	0	0	0,3	0,1
	%	0	0	0	0	0	1
AUTRES SERV.	N	0	0	0	0	0	0,1
	%	0	0	2	5	2	5
ARTISTES	N	1	10	0,2	0,6	0,2	0,6
	%	0,1	1,1	18	8	5	10
CLERGE	N	0	0	2,1	0,9	0,6	1,1
	%	0	0	3	3	0	1
ARMEE-POL.	N	0	0	0,3	0,3	0	0,1
	%	0	0	2	5	0	0
ETUDIANTS	N	0	0	0,2	0,6	0	0
	%	0	2	0	0	0	0
MILIT. CONT.	N	0	0,2	0	0	0	0
	%	0	0	0	0	0	0
ANC. AGRIC.	N	0	0	0	0	0	0
	%	0	0	0	0	0	0
R. AFFAIRES	N	0	0	0	0	0	0
	%	0	0	0	0	0	0
RETR. S. PUBL.	N	0	0	0	0	0	0
	%	0	0	0	0	0	0
ANC. SAL. PRIV	N	0	0	0	0	0	0
	%	0	0	0	0	0	0
JAMAIS EXERCE	N	0	0	0	0	0	0
	%	0	7	4	0	581	452
NR	N	0	0,8	0,5	0	66,2	51,6
	%	0	1	12	10	47	33
	%	0	0,1	1,4	1,1	5,4	3,8



## GENERATION

1930-64

TABLEAU V.5

## LANCEMENT DU CABINET

PROFESSION DU PERE	LANCEMENT DU CABINET					NR
	ENSEMBLE	L'A ETE	NON	DEJA LANCE		
ENSEMBLE	N 878	366	269	158	35	
	Σ 100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
AGRICUL.	N 11	5	2	2	2	
	Σ 1,3	1,4	0,7	1,3	2,4	
INDUSTR. BATIMENT	N 20	8	9	2	1	
	Σ 2,3	2,2	3,3	1,3	1,2	
ARTISAN BATIMENT	N 6	3	2	0	1	
	Σ 0,7	0,8	0,7	0	1,2	
AUTRE INDUSTRI.	N 55	32	12	4	7	
	Σ 6,3	8,7	4,5	2,5	8,2	
AUTRE ARTISAN	N 15	7	4	2	2	
	Σ 1,7	1,9	1,5	1,3	2,4	
GROS COM	N 57	23	24	5	5	
	Σ 6,5	6,3	8,9	3,2	5,9	
PET. COM	N 44	20	15	3	6	
	Σ 5,0	5,5	5,6	1,9	7,1	
P. LIBER.	N 81	32	31	11	7	
	Σ 9,2	8,7	11,3	7,0	8,2	
PROF.	N 52	24	18	7	3	
	Σ 5,9	6,6	6,7	4,4	3,5	
INGEN.	N 73	31	18	14	10	
	Σ 8,3	8,5	6,7	8,5	11,8	
C. ADM. S.	N 139	69	42	17	11	
	Σ 15,8	18,9	15,6	10,8	12,9	
ARCHIT.	N 169	42	38	73	16	
	Σ 19,2	11,5	14,1	46,2	18,8	
INSTIT.	N 10	4	2	1	3	
	Σ 1,1	1,1	0,7	0,6	3,5	
C. MOY.	N 79	26	32	14	7	
	Σ 9,0	7,1	11,9	8,9	8,2	
EMPLOYE	N 32	23	7	0	2	
	Σ 3,6	6,3	2,6	0	2,4	
OUVRIER	N 19	10	5	2	2	
	Σ 2,2	2,7	1,9	1,3	2,4	
JAMAIS EXERCE	N 4	2	2	0	0	
	Σ 0,5	0,5	0,7	0	0	
NR, REFUS	N 12	5	6	1	0	
	Σ 1,4	1,4	2,2	0,6	0	
REBUT	N 0	0	0	0	0	
	Σ 0	0	0	0	0	



TABLEAU V. 5 (suite)

PROFESSION DU PERE	LANCEMENT DU CABINET				NR
	ENSEMBLE	L'A ETE	NON	DEJA LANCE	
ENSEMBLE	N 877	191	216	111	359
	% 100,1	100,0	100,0	100,0	100,3
AGRICUL.	N 11	2	4	3	2
	% 1,3	1,0	1,9	2,7	0,6
INDUSTR. BATIMENT	N 18	5	2	3	8
	% 2,1	2,6	0,9	2,7	2,2
ARTISAN BATIMENT	N 11	0	5	1	5
	% 1,3	0	2,3	0,9	1,4
AUTRE INDUSTRI.	N 30	9	6	3	12
	% 3,4	4,7	2,8	2,7	3,4
AUTRE ARTISAN	N 19	5	5	2	7
	% 2,2	2,6	2,3	1,8	2,0
GROS COM	N 52	11	16	8	17
	% 5,9	5,8	7,4	7,2	4,7
PET. COM	N 35	9	9	7	10
	% 4,0	4,7	4,2	6,3	2,8
P. LIBER.	N 75	15	21	8	31
	% 8,6	7,9	9,7	7,2	8,7
PROF.	N 64	13	16	2	33
	% 7,3	6,8	7,4	1,8	9,2
INGEN.	N 89	23	22	6	38
	% 10,2	12,0	10,2	5,4	10,6
C. ADM. S.	N 185	47	49	12	77
	% 21,1	24,6	22,7	10,8	21,5
ARCHIT.	N 118	24	19	44	31
	% 13,5	12,6	8,8	39,6	8,7
INSTIT.	N 26	6	8	2	10
	% 3,0	3,1	3,7	1,8	2,8
C. MOY.	N 83	11	22	7	43
	% 9,5	5,8	10,2	6,3	12,0
EMPLOYE	N 28	5	4	1	18
	% 3,2	2,6	1,9	0,9	5,0
OUVRIER	N 22	4	5	1	12
	% 2,5	2,1	2,3	0,9	3,4
JAMAIS EXERCE	N 0	0	0	0	0
	% 0	0	0	0	0
NR, REFUS	N 10	2	3	1	4
	% 1,1	1,0	1,4	0,9	1,1
REBUT	N 1	0	0	0	1
	% 0,1	0	0	0	0,3



- L.82 -  
 GÉNÉRATION  
 1930-64

TAB. VI. 7

		TYPE DE PATRON (CRITÈRE D'ORIGINE DES MISSIONS)				ET. 1 A 3	
		ENSEMBLE	SURTOUT PUBLIQUE	SURTOUT PRIVÉE	ÉGALITÉ	A. ACTIF N. PATRON	NR
CONTRÔLE DES MAÎTRES D'ŒUVRE	N	873	306	294	73	110	109
	%	106,7	107,4	106,4	107,4	105,8	106,1
TRAV. PAYABLE	N	543	175	183	43	69	73
	%	66,0	61,4	68,5	63,2	66,3	73,7
ASSEX	N	161	65	54	12	18	12
	%	19,2	23,2	19,2	17,6	17,3	12,1
PEU	N	58	25	14	3	9	7
	%	7,0	8,8	5,2	4,4	8,7	7,1
TAS	N	61	20	16	10	8	7
	%	7,4	7,0	6,0	14,7	7,7	7,1
NR	N	55	21	17	5	6	4
	%	6,7	7,4	6,4	7,4	5,8	4,1

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES DU CHAPITRE VI



- T.62 -  
**GENERATION**  
**1930-64**

TABLEAU VI. 7

	TYPE DE PATRON (CRITERE ORIGINE DES MISSIONS) ET.1 A 3					NR
	ENSEMBLE	SURTOUT PUBLIQUE	SURTOUT PRIVEE	EGALITE	A.ACTIF N.PATRON	
CONTROLE DES MAITRES D'OEUVRE						
ENSEMBLE	N 878	306	284	73	110	105
	% 106,7	107,4	106,4	107,4	105,8	106,1
TRES FAVORABLE	N 543	175	183	43	69	73
	% 66,0	61,4	68,5	63,2	66,3	73,7
ASSEZ	N 161	65	54	12	18	12
	% 19,6	22,8	20,2	17,6	17,3	12,1
PEU	N 58	25	14	3	9	7
	% 7,0	8,8	5,2	4,4	8,7	7,1
PAS	N 61	20	16	10	8	7
	% 7,4	7,0	6,0	14,7	7,7	7,1
NR	N 55	21	17	5	6	6
	% 6,7	7,4	6,4	7,4	5,8	6,1



- T.63 -

GENERATION  
1965-73

TABLEAU VI. 7 (Suite)

	TYPE DE PATRON (CRITERE ORIGINE DES MISSIONS)					ET.1 A 3 A.ACTIF N.PATRON	NR
	ENSEMBLE	SURTOUT PUBLIQUE	SURTOUT PRIVEE	EGALITE			
CONTROLE DES MAITRES D'OEUVRE							
ENSEMBLE	N 877	128	275	52	301	121	
	% 108,7	104,9	106,2	113,0	108,7	117,5	
TRES FAVORABLE	N 458	80	151	27	143	57	
	% 56,8	65,6	58,3	58,7	51,6	55,3	
ASSEZ	N 168	18	60	11	61	18	
	% 20,8	14,8	23,2	23,9	22,0	17,5	
PEU	N 88	12	23	5	37	11	
	% 10,9	9,8	8,9	10,9	13,4	10,7	
PAS	N 93	12	25	3	36	17	
	% 11,5	9,8	9,7	6,5	13,0	16,5	
NR	N 70	6	16	6	24	18	
	% 8,7	4,9	6,2	13,0	8,7	17,5	



- T. 64 -  
GENERATION  
1930-64

TABLEAU VI. 8

	ENSEMBLE		30 ET +	TYPE DE PATRON (CRITERE EFFECTIFS) ET. 1 A 3				A. ACTIF N. PATRON
	N	%		20 A 29	10 A 19	4 A 9	1 A 3	
MENACE DE LA VENTE CLE EN MAIN								
ENSEMBLE	N 878		26	35	95	285	282	106
	% 106,2		100,0	102,9	106,7	105,2	106,0	108,2
TRES GRANDE	N 393		7	14	31	139	136	43
	% 47,5		26,9	41,2	34,8	51,3	51,1	43,9
ASSEZ	N 248		8	11	29	67	91	28
	% 30,0		30,8	32,4	32,6	24,7	34,2	28,6
PEU	N 106		6	3	13	37	27	14
	% 12,8		23,1	8,8	14,6	13,7	10,2	14,3
PAS	N 80		5	6	16	28	12	13
	% 9,7		19,2	17,6	18,0	10,3	4,5	13,3
NR	N 51		0	1	6	14	16	8
	% 6,2		0	2,9	6,7	5,2	6,0	8,2



TABLEAU VI. 8

TABLEAU VI.8 (suite)

TYPE DE PATRON (CRITERE EFFECTIFS) ET.1 A 3

	ENSEMBLE		30 ET +	TYPE DE PATRON (CRITERE EFFECTIFS) ET.1 A 3			A.ACTIF N.PATRON
	N	%		20 A 29	10 A 19	4 A 9	
MENACE DE LA VENTE CLE EN MAIN							
ENSEMBLE	N 877		9	2	46	166	272
	% 106,8		100,0	*Z	100,0	105,1	109,7
TRES GRANDE	N 320		3	0	13	64	111
	% 39,0		33,3		28,3	40,5	44,8
ASSEZ	N 231		1	0	15	40	69
	% 28,1		11,1		32,6	25,3	27,8
PEU	N 174		3	0	15	31	51
	% 21,2		33,3		32,6	19,6	20,6
PAS	N 96		2	0	3	23	17
	% 11,7		22,2		6,5	14,6	6,9
NR	N 56		0	2	0	8	24
	% 6,8		0	*Z	0	5,1	9,7



- T. 66 -  
GENERATION  
1930-64

TABLEAU VI. 9

	TYPE DE PATRON (CRITERE ORIGINE DES MISSIONS) ET.1 A 3					NR
	ENSEMBLE	SURTOU PUBLIQUE	SURTOU PRIVEE	EGALITE	A.ACTIF N.PATRON	
PLAFOND DES CREDITS PUBLICS						
ENSEMBLE	N 878	306	284	73	110	105
	% 113,6	114,2	112,3	109,0	117,0	115,4
OUI	N 547	174	191	47	72	63
	% 70,8	64,9	75,5	70,1	76,6	69,2
NON	N 226	94	62	20	22	28
	% 29,2	35,1	24,5	29,9	23,4	30,8
NR	N 105	38	31	6	16	14
	% 13,6	14,2	12,3	9,0	17,0	15,4

GENERATION  
1965-73

	TYPE DE PATRON (CRITERE ORIGINE DES MISSIONS) ET.1 A 3					NR
	ENSEMBLE	SURTOU PUBLIQUE	SURTOU PRIVEE	EGALITE	A.ACTIF N.PATRON	
PLAFOND DES CREDITS PUBLICS						
ENSEMBLE	N 877	128	275	52	301	121
	% 116,3	115,3	111,3	110,6	119,0	126,0
OUI	N 508	70	174	36	168	60
	% 67,4	63,1	70,4	76,6	66,4	62,5
NON	N 246	41	73	11	85	36
	% 32,6	36,9	29,6	23,4	33,6	37,5
NR	N 123	17	28	5	48	25
	% 16,3	15,3	11,3	10,6	19,0	26,0



- T. 67 -

GENERATION

1930-64

TABLEAU VI. 10

LISTE D'AGREMENT	TYPE DE PATRON (CRITERE ORIGINE DES MISSIONS) ET.1 A 3					NR	
	ENSEMBLE	SURTOUT PUBLIQUE	SURTOUT PRIVEE	EGALITE	A.ACTIF N.PATRON		
ENSEMBLE	N	878	306	284	73	110	105
	%	115,7	115,5	115,0	114,1	119,6	115,4
OUI	N	332	118	112	24	38	40
	%	43,7	44,5	45,3	37,5	41,3	44,0
NON	N	427	147	135	40	54	51
	%	56,3	55,5	54,7	62,5	58,7	56,0
NR	N	119	41	37	9	18	14
	%	15,7	15,5	15,0	14,1	19,6	15,4

GENERATION

1965-73

LISTE D'AGREMENT	TYPE DE PATRON (CRITERE ORIGINE DES MISSIONS) ET.1 A 3					NR	
	ENSEMBLE	SURTOUT PUBLIQUE	SURTOUT PRIVEE	EGALITE	A.ACTIF N.PATRON		
ENSEMBLE	N	877	128	275	52	301	121
	%	121,1	123,1	117,0	113,0	121,4	133,0
OUI	N	193	28	55	12	67	31
	%	26,7	26,9	23,4	26,1	27,0	34,1
NON	N	531	76	180	34	181	60
	%	73,3	73,1	76,6	73,9	73,0	65,9
NR	N	153	24	40	6	53	30
	%	21,1	23,1	17,0	13,0	21,4	33,0



- T. 68 -  
GENERATION  
1930-64

TABLEAU : VI. 11

		TYPE DE PATRON (CRITERE ORIGINE DES MISSIONS) ET.1 A 3					NR
		ENSEMBLE	SURTOUT PUBLIQUE	SURTOUT PRIVEE	EGALITE	A.ACTIF N.PATRON	
CONCOURS AVEC COMMANDE ENSEMBLE	N	878	306	284	73	110	105
	Σ	112,7	114,2	111,4	115,9	110,0	112,9
OUI	N	338	94	115	30	57	42
	Σ	43,4	35,1	45,1	47,6	57,0	45,2
NON	N	441	174	140	33	43	51
	Σ	56,6	64,9	54,9	52,4	43,0	54,8
NR	N	99	38	29	10	10	12
	Σ	12,7	14,2	11,4	15,9	10,0	12,9

GENERATION  
1965-73

		TYPE DE PATRON (CRITERE ORIGINE DES MISSIONS) ET.1 A 3					NR
		ENSEMBLE	SURTOUT PUBLIQUE	SURTOUT PRIVEE	EGALITE	A.ACTIF N.PATRON	
CONCOURS AVEC COMMANDE ENSEMBLE	N	877	128	275	52	301	121
	Σ	113,9	129,3	110,4	113,0	111,1	115,2
OUI	N	445	43	139	26	171	66
	Σ	57,8	43,4	55,8	56,5	63,1	62,9
NON	N	325	56	110	20	100	39
	Σ	42,2	56,6	44,2	43,5	36,9	37,1
NR	N	107	29	26	6	30	16
	Σ	13,9	29,3	10,4	13,0	11,1	15,2



- T. 69 -  
GENERATION  
1930-64

TABLEAU VI.12

	TYPE DE PATRON (CRITERE ORIGINE DES MISSIONS) ET.1 A 3					NR
	ENSEMBLE	SURTOUT PUBLIQUE	SURTOUT PRIVEE	EGALITE	A.ACTIF N.PATRON	
CREATION D'AGENCES PUBLIQUES						
ENSEMBLE	N 878 % 109,8	306 109,7	284 108,4	73 107,4	110 111,1	105 114,1
FAVORABLE	N 346 % 43,3	115 41,2	100 38,2	22 32,4	58 58,6	51 55,4
DEFAVORABLE	N 454 % 56,8	164 58,8	162 61,8	46 67,6	41 41,4	41 44,6
NR	N 78 % 9,8	27 9,7	22 8,4	5 7,4	11 11,1	13 14,1

GENERATION  
1965-73

	TYPE DE PATRON (CRITERE ORIGINE DES MISSIONS) ET.1 A 3					NR
	ENSEMBLE	SURTOUT PUBLIQUE	SURTOUT PRIVEE	EGALITE	A.ACTIF N.PATRON	
CREATION D'AGENCES PUBLIQUES						
ENSEMBLE	N 877 % 107,3	128 109,4	275 105,4	52 110,6	301 106,0	121 112,0
FAVORABLE	N 487 % 59,6	55 47,0	134 51,3	16 34,0	207 72,9	75 69,4
DEFAVORABLE	N 330 % 40,4	62 53,0	127 48,7	31 66,0	77 27,1	33 30,6
NR	N 60 % 7,3	11 9,4	14 5,4	5 10,6	17 6,0	13 12,0



TABEAU VI. 13 - SOUHAIT D'UNE FORMATION DANS DES DISCIPLINES PARALLELES A L'ARCHITECTURE,  
ET ORIGINE DU DIPLOME D'ARCHITECTE

	E.N.S.B.A. %	E. S. A. %	E.N.S.A.I.S. %	ENSEMBLE
<u>1930-1964</u>				
(NR)	(101)	(24)	(1)	(126)
Oui	231 48,0	71 <u>55,9</u>	17 <u>73,9</u>	319
Non	250 <u>52,0</u>	56 44,1	6 26,1	312
TOTAL	481 100,0	127 100,0	23 100,0	631
			$\chi^2 = 7,67 (2)$	P = .05
<u>1965-1973</u>				
(NR)	(112)	(18)	(1)	(132)
Oui	329 54,0	61 52,1	11 57,9	401
Non	280 46,0	56 47,9	8 42,1	344
TOTAL	609 100,0	117 100,0	19 100,0	745
			$\chi^2$ non significatif	



TABLEAU VI. 14 - SOUHAIT D'UNE FORMATION D'INGENIEUR, ET ORIGINE DU DIPLOME D'ARCHITECTE

	E.N.S.B.A. %	E. S. A. %	E.N.S.A.I.S. %	ENSEMBLE
<u>1930-1964</u>				
(NR)	(89)	(14)	(2)	(105)
Oui	236 38,4	75 <u>54,7</u>	16 <u>72,7</u>	327
Non	378 <u>61,6</u>	62 45,3	6 27,3	446
TOTAL	614 100,0	137 100,0	22 100,0	773
 <u>1965-1973</u>				
(NR)	(87)	(13)	(0)	(100)
Oui	214 33,7	50 41,0	11 52,4	275
Non	420 66,3	72 59,0	10 47,6	502
TOTAL	634 100,0	122 100,0	21 100,0	777



